

Kahnawà:ke Sustainable Energies

PROFIL SOCIAL

PROJET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

Version finale



Communication environnementale
et stratégies sociales

Juillet 2011

PROFIL SOCIAL
PROJET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
Version finale

Présenté à :

Kahnawà:ke Sustainable Energies

C.P. 1110, Kahnawà:ke
(Québec) J0L 1B0

Préparé par :



5524, rue Saint-Patrick, suite 350
Montréal (Québec)

H4E 1A8

Juillet 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE, MANDAT ET MÉTHODOLOGIE	1
2.	KAHNAWÀ:KE SUSTAINABLE ENERGIES.....	3
2.1	HISTORIQUE ET COMPOSITION	3
2.2	MISSION ET OBJECTIFS DE KSE	5
2.3	STRUCTURE CORPORATIVE DE KSE	5
2.4	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET	8
2.5	ÉQUIPE DE PROJET	8
2.6	EXPERTISE	8
2.7	CAPACITÉ FINANCIÈRE ET SOURCES DE FINANCEMENT	10
3.	COMMUNAUTÉS MOHAWKS.....	11
3.1	TERRITOIRES	12
3.2	ORGANISATION POLITIQUE DE KAHNAWÀ:KE	15
3.3	VITALITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	18
3.4	ORGANISATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE	20
3.5	PERCEPTION EXTÉRIEURE DES COMMUNAUTÉS MOHAWKS.....	21
4.	DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE.....	22
4.1	HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE	22
4.2	ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS ÉOLIENS.....	23
4.3	ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS ÉOLIENS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE	29
5.	PARC ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE	38
5.1	DESCRIPTION	38
5.2	HISTORIQUE DU PROJET DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE	40
5.3	ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET.....	47
5.4	ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE CONSULTATION	47
6.	PORTRAIT DU TERRITOIRE D'ACCUEIL.....	49
6.1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT.....	49
6.2	CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU SOCIAL.....	56

7.	ACTEURS CONCERNÉS	59
7.1	COMITÉS LOCAUX ET RURAUX	59
7.2	ACTEURS AGRICOLES	59
7.3	PROTECTEURS DU PATRIMOINE	60
7.4	ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	60
7.5	ACTEURS POLITIQUES	61
7.5.1	PALIER LOCAL	61
7.5.2	PALIER PROVINCIAL	62
7.5.3	PALIER FÉDÉRAL.....	62
7.6	GROUPES AUTOCHTONES	62
7.7	GROUPES ENVIRONNEMENTAUX	63
7.8	PROMOTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	64
7.9	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.....	64
7.10	ÉDUCATION ET RECHERCHE	66
8.	COMMUNICATION – MÉDIA.....	67
9.	SYNTHÈSE DES CONSTATS.....	69
	ANNEXE 1 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET	76
	ANNEXE 2 : ÉQUIPE DE PROJET	78
	ANNEXE 3 : GRILLES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS AUTOCHTONES ET COMMUNAUTAIRES	80
	ANNEXE 4 : CARTE DE LOCALISATION ET CONFIGURATION DU PROJET SAINT-VALENTIN.....	83
	ANNEXE 5 : PRÉOCCUPATIONS PAR CATÉGORIE D'INTERVENANTS POUR LE PROJET DE SAINT-VALENTIN.....	85
	ANNEXE 6 : CARTE DE LOCALISATION DU PROJET ÉOLIEN MONTÉRÉGIE.....	89
	ANNEXE 7 : CARTE DE LOCALISATION DU PROJET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE	91
	ANNEXE 8 : CARTE DE LOCALISATION DU PROJET COMMUNAUTAIRE INITIAL.....	93
	ANNEXE 9 : FICHES SYNTHÈSES DES GROUPES D'ACTEURS CONCERNÉS.....	95
	ANNEXE 10 : CALENDRIER PRÉLIMINAIRE DE RÉALISATION DU PROJET	101

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 2.1 Identification des rôles joués par AET et KEDC en date de 2011.....	7
Tableau 4.1 Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale.....	23
Tableau 4.2 Comparaison des projets éoliens récents abandonnés.....	37
Tableau 5.1 Portrait comparatif des projets éoliens de KSE et de KÉMONT	39
Tableau 5.2 Faits saillants de la démarche de développement du projet à Saint-Cyprien-de-Napierville	41
Figure 2.1 Structure corporative de KSE	6
Figure 3.1 Carte des communautés Mohawk au Canada et aux États-Unis.	11
Figure 3.2 Carte du territoire de Kahnawà:ke	12
Figure 3.3 Carte du territoire de Kanehsatake.....	13
Figure 3.4 Carte du territoire d'Akwesasne.....	15
Figure 6.1 Carte de la MRC des Jardins-de-Napierville	50
Figure 6.2 Carte de la MRC du Haut-Richelieu.....	53

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AET	Air Énergie TCI inc.
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CREM	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
CRÉ	Conférence régionale des élu(e)s
dBA	Décibel pondéré A
EDO	Executive Director's Office
Ha	Hectare
KEDC	Kahnawà:ke Economic Development Commission
KÉMONT	Kruger Énergie Montérégie
KGC	Kahnawà:ke Gaming Commission
Km	Kilomètre
KSE	Kahnawà:ke Sustainable Energies
KT1	Kahnawà:ke Terminal One
KTA	Kahnawà:ke Tobacco Association
kV	Kilovolt
kWh	Kilowatt par heure
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCK	Mohawk Council of Kahnawà:ke
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MIT	Mohawk Internet Technologies
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MW	Mégawatt
OCC	Office of the Council of Chiefs
OPA	Ontario Power Authority
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
RDDA	Regroupement pour le développement durable des Appalaches

Profil social pour le Projet d'énergie éolienne à Saint-Cyprien-De-Napierville – Version finale

RQGE Réseau québécois des groupes écologistes

TCIR TCI Renewables Limited

UQAM Université du Québec à Montréal

1. CONTEXTE, MANDAT ET MÉTHODOLOGIE

Le développement de la filière énergétique éolienne au Québec connaît actuellement des défis d'acceptabilité sociale, et ce, notamment dans la région de la Montérégie. Dans ce contexte, Kahnawà:ke Sustainable Energies (ci-après KSE) a octroyé un mandat de conseil stratégique en communication et en intégration sociale à *Transfert Environnement* pour le développement de son projet d'énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Le rôle de *Transfert Environnement* est donc d'outiller KSE afin que cette dernière puisse développer son modèle d'affaires en concordance avec ses principes et ses valeurs intrinsèques. Le but final de la stratégie d'intégration sociale est de favoriser l'acceptabilité sociale du projet. Le mandat confié se traduit par trois activités principales :

1. Veille stratégique de la première et deuxième partie des audiences publiques du projet de parc éolien de Saint-Valentin;
2. Élaboration d'un profil social;
3. Élaboration d'une stratégie sociale.

Afin de déterminer les activités à mettre en œuvre, il est nécessaire d'établir et de comprendre les questions et les défis spécifiques au projet. Cette compréhension se bâtit à travers la réalisation de la veille stratégique des audiences publiques sur un projet similaire à proximité et l'élaboration d'un profil social. Le profil social présenté dans ce rapport dresse un portrait complet de la dimension sociale et un diagnostic de la situation pour le projet d'énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville.

La méthodologie pour établir le diagnostic de la situation a été la suivante :

- Recherche d'information et veille d'audiences publiques;
- Analyse et interprétation de l'information recueillie;
- Identification des constats et des enjeux;
- Élaboration du diagnostic de sensibilité sociale.

L'information recueillie provient de multiples sources dont les principales sont :

- Rencontres et discussions avec des représentants de KSE et de Air Énergie TCI;
- Soumission de KSE en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec;
- Sondage socioéconomique réalisé par KSE en 2005;
- Deux rapports de veille stratégiques de l'audience publique sur le projet de Saint-Valentin;
- Rapports du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur d'autres projets d'énergie éolienne;
- Schémas d'aménagement des MRC concernées;

Projet d'énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville – Profil social

- Revue de presse;
- Plusieurs informations documentaires ou en provenance d'internet ont complété les sources.

Le présent document rend compte de ces travaux de recherche et d'analyse. Il comprend une présentation de KSE et de la communauté mohawk, une analyse de la filière éolienne et du projet éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville, un portrait du milieu d'accueil ainsi qu'une identification des acteurs concernés et des médias pertinents. Ce document constitue donc l'étude sociale qui sert de cadre de référence pour élaborer une stratégie adaptée.

Tout au long du document, des constats spécifiques sont exposés dans des encadrés grisés. Ces constats représentent des perceptions émises à partir des informations disponibles et d'une vue partielle de la situation. Ils ne sont donc pas nécessairement représentatifs d'un état de fait dans l'absolu. Néanmoins, ils permettent d'identifier des éléments à prendre en considération quant aux principaux enjeux qui touchent KSE et son projet d'énergie éolienne.

2. KAHNAWÀ:KE SUSTAINABLE ENERGIES

2.1 HISTORIQUE ET COMPOSITION

KSE est une coentreprise fondée en juillet 2010. Elle est constituée de *Tewatohnhi'saktha* ou Kahnawà:ke Economic Development Commission (ci-après KEDC) et Air Énergie TCI inc. (ci-après AET).

Tewatohnhi'saktha (KEDC)

KEDC a été créée en 1999 par le Mohawk Council of Kahnawà:ke (ci-après MCK). Elle est une entité indépendante dotée d'un conseil d'administration de sept membres votants qui doit faire le bilan annuel de ses activités au MCK. KEDC est une coopérative dont la mission consiste à créer de la richesse et des emplois pour les Mohawks dans la perspective de l'atteinte de l'objectif d'autosuffisance économique de la communauté. Son personnel totalise trente employés répartis dans quatre divisions :

- **Services aux petites entreprises** : visent à appuyer le développement économique et l'auto suffisance de *Kahnawa'kehró:non* (ou Mohawk de Kahnawà:ke) en améliorant les services et les programmes offerts aux petites entreprises, ainsi qu'en favorisant l'entrepreneurship et en facilitant l'accès au financement.
- **Services d'emploi et de formation** : visent à développer les ressources humaines de Kahnawà:ke en offrant des services intégrés aux individus, aux groupes et aux entreprises en ce qui concerne le marché de l'emploi.
- **Services aux organisations** : visent à appuyer KEDC au niveau de la planification stratégique et l'élaboration de priorités d'intervention.
- **Division de la création de revenus** : vise à générer des revenus pour la communauté de Kahnawà:ke en investissant et en analysant les opportunités d'affaires.

À ce jour la division « Création de revenus » a investi dans l'hébergement de données internet via Continent 8 Technologies qui offre des services de gestion de réseaux, de systèmes, de bases de données, de surveillance et de sauvegarde et a acquis une réputation de premier plan dans le domaine de l'hébergement de site de casino en ligne. Établie depuis 1999, l'entreprise possède des centres de données à l'Île de Man, à l'Île de Malte, à Singapour et à Kahnawà:ke, où elle prend la forme de Mohawk Internet Technologies (MIT). Bien que cette initiative prévoit générer des revenus intéressants pour les citoyens de Kahnawà:ke, les résultats ne semblent pas faire l'unanimité au sein de la communauté. En effet, la journaliste Jessica Deer de *The Eastern Door* évoque dans son article de février 2011 des craintes au sein de la communauté que « le projet de plusieurs millions de dollars sera comme d'autres projets qui tombent à plat ou 'abusent' de Kahnawà:ke. » Elle cite en exemple, les membres de la communauté qui « croient que Kanhawà:ke ne reçoit pas autant d'argent qu'elle devrait de MIT ».

Constat 1 : Bien que les projets de développement de la division de « Création des revenus » de KEDC génèrent des revenus intéressants, ils ne font pas l'unanimité puisque des membres de la communauté de Kahnawà:ke considèrent que les résultats ne répondent pas à leurs attentes.

Plus récemment, la division « Création de revenus » de KEDC s'implique dans la réalisation de projets de production d'énergie verte et a créé KSE à cette fin. Cette implication est cohérente avec les principes énoncés dans la politique d'investissement de KEDC qui consiste à investir dans des projets et des entreprises qui :

- Sont respectueux de l'environnement et appliquent le concept de développement soutenable;
- Ne remettent pas en cause l'harmonie économique et sociale de Kahnawà:ke;
- Sont appuyés par un solide plan d'affaires;
- Reçoivent une évaluation du risque faible ou moyenne;
- N'exigent pas plus de 5 millions \$ en capital d'investissement de la part de Tawatohnni'saktha;
- Permettent à Tawatohnni'saktha de maintenir un intérêt prépondérant lorsqu'il est question d'une corporation avec des actionnaires, un partenariat ou une coentreprise localisée à Kahnawà:ke. De plus, les partenaires potentiels doivent fournir du capital;
- Sont respectueux de toutes les cultures, spécifiquement de la culture mohawk.

Constat 2 : Le projet d'énergie éolienne est en ligne avec les visées de développement durable formulées par KEDC et KSE.

Air Énergie TCI (AET)

AET est une division de la compagnie TCI Renewables Limited (TCIR), dont le siège social est situé à Oxford en Grande-Bretagne. AET a été créée en 2006 pour le développement de projets éoliens en Amérique du Nord. Son siège social est à Montréal.

TCIR est une entreprise spécialisée dans l'étude de sites pour le développement de projets d'énergie renouvelable, et plus particulièrement, l'installation de parcs éoliens. Elle travaille à la préparation de projets éoliens au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada et aux États-Unis. L'entreprise se spécialise dans l'identification de sites potentiels et la construction et l'exploitation des installations d'énergie renouvelable.

Constat 3 : KSE peut s'appuyer sur AET, un partenaire expérimenté quant au développement de projets éoliens.

2.2 MISSION ET OBJECTIFS DE KSE

La mission et les objectifs de KSE s'inscrivent dans la mission de KEDC qui consiste à générer des revenus afin de fournir des services à la communauté de Kahnawà:ke en investissant dans des opportunités d'affaires. Les revenus générés par le projet éolien serviront à financer les programmes sociaux dans la communauté tels que le soutien aux aînés, le développement des programmes jeunesse, sports et loisirs, langue et culture.

Le *Plan stratégique 2009-2012* énonce huit valeurs de base de KEDC dont deux d'entre elles sont pertinentes au projet d'énergie éolienne. La deuxième valeur de base, la « responsabilité », souligne l'engagement de KEDC d'être redevable pour les actions promises afin de travailler envers l'atteinte de leurs buts. Elle implique aussi le suivi, la mesure et la publication des résultats aux parties prenantes. Cette imputabilité est considérée vitale pour établir la crédibilité, obtenir des appuis et bâtir la confiance pour les projets et initiatives à venir.

La huitième valeur de base est « l'ouverture et l'honnêteté » soulignant l'engagement de KEDC de partager l'information clé avec la communauté et les parties prenantes au sujet de ses projets, ses initiatives et ses activités dans le but de bâtir des relations durables. Cette ouverture implique plusieurs principes comme celui de communiquer avec les parties prenantes l'information exacte et en temps opportun. S'assurer que le public comprend les messages transmis et prendre le temps d'obtenir l'information lorsque nécessaire font aussi partie de ces principes.

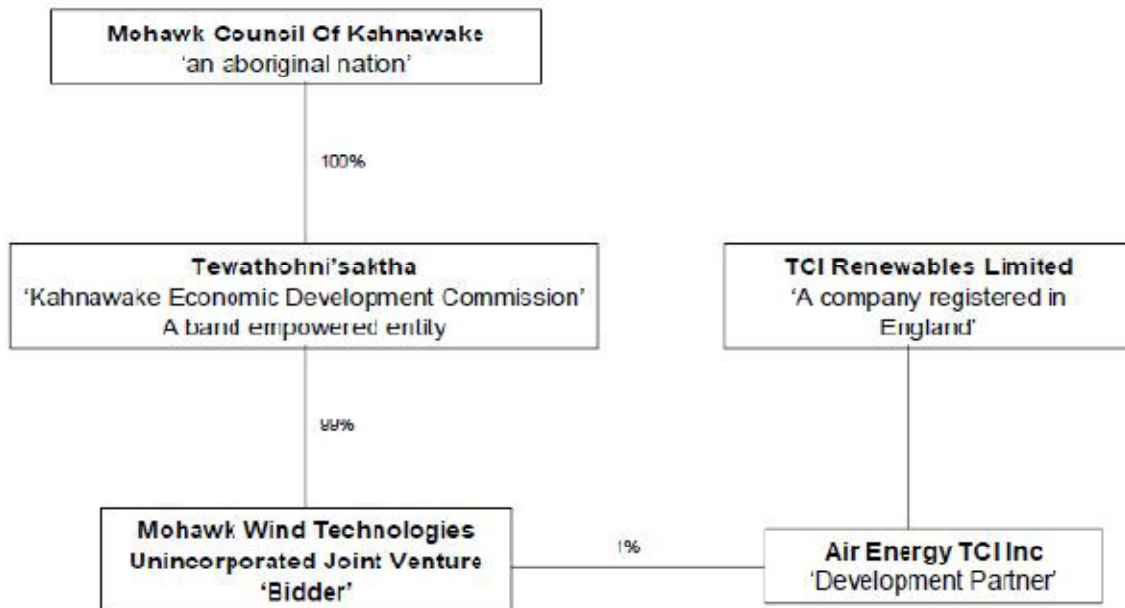
La diffusion et l'intégration explicite de ces valeurs au développement du projet d'énergie éolienne sont appuyées par les objectifs émis dans le *Plan stratégique 2009-2012* visant l'amélioration de la connaissance des programmes, services et activités de KEDC par les parties prenantes externes et l'amélioration de la satisfaction des parties prenantes internes par rapport à la communication interne.

<p>Constat 4 : Bien que les valeurs et objectifs de développement durable soient hautement pertinents pour le développement du projet d'énergie éolienne, ils ne sont pas officiellement accolés à KSE, mais bien à KEDC, et ne transpirent pas à ce jour dans les communications publiques sur le projet.</p>
--

2.3 STRUCTURE CORPORATIVE DE KSE

KEDC possède 100 % du contrôle du projet. Selon l'entente entre AET et KEDC, lors de la mise en œuvre du projet, cette dernière détiendra 99 % de la capitalisation et AET ne détiendra que 1 %. La structure corporative de KSE est présentée à la figure 2.1.

Figure 2.1 Structure corporative de KSE



Toutes les activités de développement entreprises en date du dépôt de la soumission à Hydro-Québec (6 juillet 2010) ont été effectuées par AET. Toutefois, à compter de la date de ce dépôt, l'ensemble des opérations relatives au développement du projet doivent normalement être entreprises par KSE et ses fournisseurs.

Le rôle d'AET touche aux activités de développement telles que :

- Conception préliminaire du plan d'implantation;
- Négociation et la supervision des contrats avec les propriétaires terriens;
- Gestion des consultants requis pour les études préliminaires;
- Étude d'impact et autres études;
- Gestion des activités d'information et de liaison avec les différentes parties prenantes (citoyens, municipalités, syndicats et autres groupes, etc.);
- Négociation et l'exécution de l'entente d'approvisionnement;
- Obtention des autorisations et permis.

Dans les faits, depuis 2011, KSE a partiellement pris en charge les rôles de gestion des activités d'information et de liaison avec les différentes parties prenantes ainsi que la gestion des consultations, des questions de réglementation et des ententes municipales. Du côté de KEDC, son rôle est d'appuyer AET durant la phase de développement, d'assurer la recherche du financement et d'assurer la gestion de la construction, la gestion des opérations et de l'entretien ainsi que la gestion du démantèlement du parc éolien.

Le tableau 2.1 identifie les différents rôles joués par AET et KEDC dans le projet d'énergie éolienne en date de 2011, dont certains sont partagés par les deux entités et soulignés en gris. Ce partage des responsabilités est confondant pour des acteurs extérieurs qui tentent de comprendre la structure corporative et les responsabilités respectives dans le projet.

Tableau 2.1 Identification des rôles joués par AET et KEDC en date de 2011

Rôles joués par AET en date de 2011	Rôles joués par KEDC en date de 2011
Conception préliminaire du plan d'implantation;	Appui à AET durant la phase de développement;
Collecte des données de vent en continu;	Recherche du financement;
Négociation et supervision des contrats avec les propriétaires terriens;	
Gestion des consultants requis pour les études préliminaires, l'étude d'impact et autres études;	Gestion des consultants requis pour les études préliminaires, l'étude d'impact et autres études;
Gestion et réalisation des activités d'information et de liaison avec les différentes parties prenantes (citoyens, municipalités, syndicats et autres groupes, etc.);	Gestion et réalisation des activités d'information et de liaison avec les différentes parties prenantes (citoyens, municipalités, syndicats et autres groupes, etc.);
Négociation et exécution de l'entente d'approvisionnement;	
Obtention des autorisations et permis;	
Gestion des aspects légaux autour de la réglementation municipale.	Gestion des aspects légaux autour de la réglementation municipale.

Les variations dans les rôles d'AET dans le développement du projet ainsi que les questions de divulgation des données ont eu pour résultat la formation d'une perception floue et ambiguë de la gestion du projet, plus particulièrement face à la firme AET. Cette perception est aussi reflétée dans de multiples documents déposés au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet de parc éolien de Saint-Valentin, pour lequel AET est aussi le prédéveloppeur.

Constat 5 : Dans le milieu d'accueil, la perception du rôle de la firme AET dans le projet est confuse et ambiguë.

2.4 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET

La structure organisationnelle du projet implique des représentants et des employés de KEDC, AET, Enercon et de multiples spécialistes et consultants à différents moments de la planification, de la construction et de l'exploitation du projet. L'entreprise Enercon est le fournisseur de produits et de services éoliens et joue un rôle clé puisqu'il se chargera de la fabrication, la livraison, l'installation et la mise en service des éoliennes et fournira les services d'opération et maintenance pour les 15 premières années. La structure de projet demeure complexe et est présentée dans les détails à l'annexe 1.

Constat 6 : La structure organisationnelle du projet est complexe.

2.5 ÉQUIPE DE PROJET

L'équipe de projet est constituée de quatre représentants d'AET, quatre représentants de KEDC et trois représentants d'Enercon. La figure détaillée des membres de l'équipe et des liens entre eux est présentée à l'annexe 2. L'équipe est essentiellement unilingue anglophone, alors que la communauté d'accueil est majoritairement francophone.

Constat 7 : L'équipe de projet peut difficilement communiquer avec la communauté d'accueil.

2.6 EXPERTISE

AET

La compagnie mère d'AET, TCIR, possède des bureaux à Oxford, Belfast et Montréal et a développé une expérience étendue dans le développement éolien. AET a constitué une équipe de gestion avec une expérience étendue dans le développement, le financement et la construction de projets éoliens.

TCIR est impliquée dans des projets d'envergure diverse sur plusieurs marchés. Le mode de fonctionnement de l'entreprise consiste à élaborer des projets dans un premier temps, incluant l'obtention des permis et des autorisations administratives pour la réalisation de ces projets, ainsi que la signature de contrats avec les acheteurs d'énergie comme Hydro-Québec. Par la suite, elle crée des partenariats avec des entreprises intéressées à investir dans les projets et les réaliser.

Suivant ce modèle d'affaires, AET a créé KSE par un partenariat avec KEDC. Elle a également formé Venterre en partenariat avec TransAlta et Canadian Hydro Developers, afin de développer le projet de parc éolien de 50 MW à St-Valentin et de 66 MW à New Richmond, deux autres projets retenus par Hydro-Québec.

AET est également impliquée dans le développement de projets éoliens en Ontario dans le cadre du programme de la Ontario Power Authority (OPA), la Ontario Power Authority's Feed in

Tariff, le parc éolien Adelaide (60 MW) et le parc éolien Nanticoke (Summerhaven) (125 MW). AET est également impliquée dans le développement du projet de parc éolien de Churchill (100 MW); projet qui a été vendu à Électricité de France.

KEDC

KEDC a réalisé deux projets de construction majeurs au cours des six dernières années. Le Kahnawà:ke Business Complex est un édifice à bureau de 30 000 pieds carrés dont le projet a une valeur de 5,8 millions \$. Complété en 2004, il représente le premier projet majeur de construction de KEDC. En raison d'une demande accrue pour des espaces à bureaux et commerciaux à Kahnawá:ke, KEDC s'est engagé, en 2006, dans la construction d'un autre édifice à bureaux à l'avant-garde de la technologie, le Kahnawà:ke Office Complex (42 000 pieds carrés).

L'équipe de projets de KSE est professionnelle, qualifiée, expérimentée et engagée. KSE est une nouvelle entité qui a été créée pour le développement du projet d'énergie éolienne. À la suite de l'analyse de diverses opportunités d'affaires, l'équipe a choisi le développement éolien pour atteindre ses objectifs. Après l'abandon de deux projets éoliens potentiels dans la région montérégienne à Saint-Philippe et à Saint-Rémi, l'équipe de projets mise sur le projet d'énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville et a investi beaucoup d'énergie dans les démarches préliminaires. Les diverses actions de communication par KEDC avec la population de Kahnawà:ke ont aussi créé des espoirs au sein de la communauté.

Constat 8 : Le développement du projet éolien est vu comme une opportunité à ne pas manquer pour l'entreprise comme pour la communauté. L'équipe de projets de KSE possède une bonne expérience de gestion, mais les projets déjà réalisés (sous le nom de KEDC) n'ont pas été soumis à la procédure d'évaluation environnementale du Québec et donc n'ont pas été évalués par le BAPE. KSE reste un jeune organisme qui n'a pas de réalisations majeures, du domaine énergétique ou autre, à son actif. Il dépend d'AET pour la connaissance de la filière éolienne.

ENERCON

ENERCON est une société allemande spécialisée dans la fabrication et l'entretien d'éoliennes. Elle a été fondée en 1984, emploie plus de 22 000 personnes (2010) et possède un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros (2007). ENERCON possède 40 % des brevets dans le domaine de l'éolien. Sa part du marché mondial en fonction de la puissance installée s'élevait à 7,2 % en 2010.

2.7 CAPACITÉ FINANCIÈRE ET SOURCES DE FINANCEMENT

2.7.1 Capacité financière

La santé financière de KEDC est excellente. Le rapport annuel 2010 indique des revenus en progression importante depuis 2007, passant de 160 918 \$ pour la période 2007-08 à 2 140 403 \$ en 2008-09, puis à 4 168 005 \$ en 2009-10. De plus, la progression des revenus excède largement les prévisions. Les surplus accumulés en date du 31 mars 2010 s'élevaient à 30 374 767 \$.

La capacité financière, soit la solidité financière du fournisseur et le plan de financement, a été jugée satisfaisante lors de l'évaluation des projets par Hydro-Québec.

Constat 9 : En fonction de l'évaluation d'Hydro-Québec, KSE dispose des ressources financières nécessaires pour soutenir le développement du projet.

2.7.2 Sources de financement

Les sources de revenus de KEDC sont variées :

- 1) Intérêts découlant des prêts d'affaires accordés aux entreprises par KEDC;
- 2) Location de locaux dans le Kahnawà:ke Business Complex;
- 3) Mohawk Internet Technologies;
- 4) Revenus de consultation;
- 5) Location de terrain.

Malgré cette diversité de sources de revenus, ce sont principalement les services de colocation de MIT offerts à des entreprises de jeu en ligne qui constituent le capital d'investissement pour le projet d'énergie éolienne. Les activités des entreprises de jeu en ligne seraient jugées illégales par Loto-Québec, selon la couverture médiatique fournie. Ce lien entre KEDC et les opérateurs de jeu en ligne a fait l'objet d'une critique médiatique importante en 2010.

Constat 10 : Il existe une perception publique négative des sources de financement du projet qui sont liées à des activités de jeu jugées illégales et gérées par des compagnies « off-shore » puisque les citoyens ne font pas la différence entre l'hébergement et l'exploitation des jeux en ligne.

3. COMMUNAUTÉS MOHAWKS

Il existe un manque d'information au sein de la population allochtone sur les différentes communautés autochtones au Québec. Cette lacune est toute aussi valable pour les populations autochtones plus communément connues sous le nom de Mohawks. Malgré un long voisinage, une confusion subsiste au sein des Québécois non autochtones sur la localisation et tout ce qui caractérise les trois territoires mohawks au Québec. Cette section vise à offrir une description de base comme matériel constitutif pour la stratégie d'insertion sociale.

Les Mohawks, font partie de la confédération des six nations (ou *Haudenosaunee*). Le Canada compte près de 35 000 Mohawks inscrits (recensement 1996), dont plus de 3 000 parlent leur langue maternelle, le mohawk. Au Québec, les Mohawks se sont installés à trois principaux endroits identifiés sur la carte ci-dessous, soit à Kahnawà:ke, Kanehsetake et Akwesasne.

Figure 3.1 Carte des communautés Mohawk au Canada et aux États-Unis.



Source : Iroquois Indian Museum au www.iroquoismuseum.org

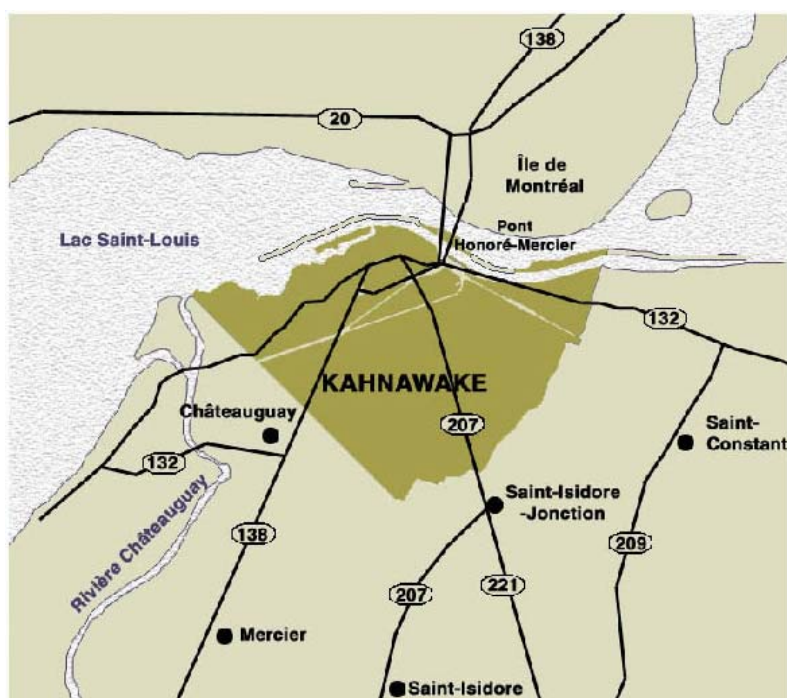
Constat 11 : En général, les non autochtones ne font pas de différence entre les trois communautés mohawks du Québec.

3.1 TERRITOIRES

3.1.1 Kahnawà:ke

La communauté de Kahnawà:ke est située à 10 kilomètres au sud-ouest de Montréal, sur la Rive-Sud du lac Saint-Louis. Kahnawà:ke compte 7 556 personnes résidant dans la communauté et 2 231 personnes résidant à l'extérieur du territoire, pour un total de 9 287 personnes (Registre des Indiens, AINC, décembre 2009). Le nombre de logements s'élève à 2 075 (2008-2009). Le territoire de 4 811 hectares est traversé par 35,4 kilomètres de routes de gravier et 54 kilomètres de routes en asphalte procurant un accès facile au territoire.

Figure 3.2 Carte du territoire de Kahnawà:ke



Source : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/qc/aqc/prof/Kahnawà:ke-fra.asp>

Kahnawà:ke est doté de tous les services communautaires et des infrastructures régulières en milieu urbain tels que les services de protection des incendies, les services de police, un hôpital, le traitement des matières résiduelles (cueillette et site d'enfouissement), un aqueduc (traitement des eaux de surface), un système d'égouts (traitement physico-chimique) et des infrastructures communautaires (centre éducatif, centre culturel, centre jeunesse, aréna, piscines, gymnase, musée, bibliothèque). Le territoire compte également six écoles de bande, du niveau pré-maternelle à la 6^e année et du niveau secondaire 1 au niveau secondaire 5.

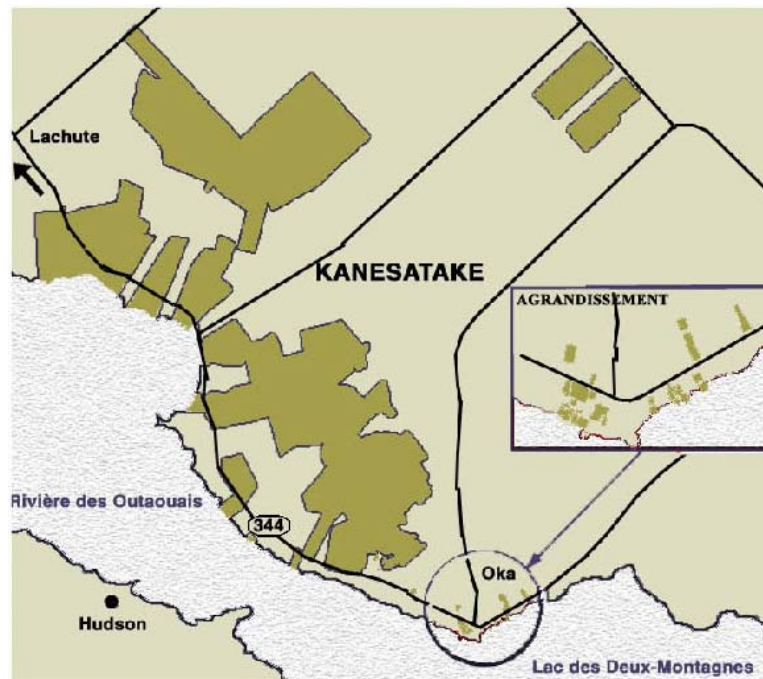
La communauté compte la plupart des services à la consommation (alimentation, essence, pharmacie, quincaillerie, cordonnerie, matériaux de construction, etc.) ainsi que plusieurs entreprises (entrepreneur général, excavation, cimenterie, maçonnerie, produits pétroliers, revêtement routier, transport, foresterie, élevage de bétail, carrière, etc.).

Constat 12 : Kahnawà:ke est une communauté qui a développé une gamme complète de services et d'infrastructures au service des citoyens sur son territoire.

3.1.2 Kanehsetake

La communauté de Kanehsetake est située sur la rive nord du Lac des Deux-Montagnes, à la jonction de la rivière des Outaouais, à 53 kilomètres à l'ouest de Montréal. Kanehsetake compte 1 349 personnes résidant dans la communauté et 696 personnes résidant à l'extérieur du territoire pour un total de 2 045 personnes. Le réseau routier consiste en 1,2 kilomètre de routes en gravier et de 8,1 kilomètre de routes en asphalte.

Figure 3.3 Carte du territoire de Kanehsetake



Source : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/qc/aqc/prof/Kanesatake-fra.asp>

Le territoire de Kanehsetake est doté d'un centre de santé géré par le Conseil de bande ainsi que divers équipements collectifs (gymnase, église, patinoire extérieure, terrain de crosse, terrain de balle, centre communautaire, radio communautaire, centre éducatif et culturel, etc.). La protection des incendies et le traitement des matières résiduelles sont assurés par la municipalité voisine d'Oka, alors que le service de police est assuré par la Sûreté du Québec.

Toutefois, Kanehsatake compte trois écoles, deux du niveau pré-maternelle à la 6^e année et une du niveau secondaire 1 au niveau secondaire 5.

On compte une vingtaine d'entreprises sur le territoire : dépanneurs, commerces spécialisés dans la vente et la location de matériel de pêche, d'équipement de bureau, stations de service, commerces de réparation de petits moteurs, ébénisteries, services ambulanciers, entrepreneurs généraux, campings. On retrouve aussi des entreprises agricoles, d'art et d'artisanat, de construction et de transport. Les activités économiques sont principalement liées au secteur des services. Le Conseil de bande travaille actuellement avec la communauté à la rédaction d'un plan de développement économique sur cinq ans.

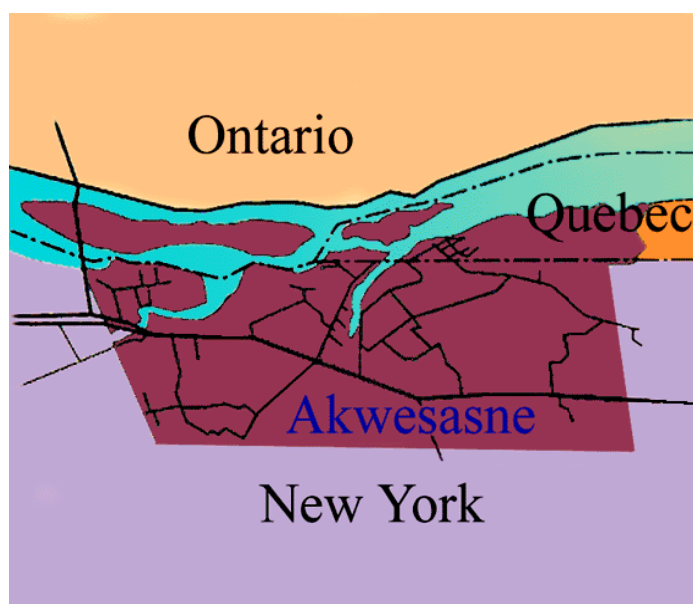
Constat 13 : Kanehsatake est une communauté en développement qui bénéficie de la collaboration des autres communautés qui l'entourent.

3.1.3 Akwesasne

Le territoire d'Akwesasne est situé à cheval sur la région administrative de la Montérégie au Québec, l'Ontario et l'État de New York et le territoire est sur la Rive-Sud du fleuve Saint-Laurent et a une superficie de 11,49 kilomètres carrés. La population qui habite en Montérégie est de 3 133 habitants. Le Conseil mohawk d'Akwesasne administre plusieurs services dans les domaines de l'éducation, de la sécurité publique (police), de l'économie, de l'environnement, de la santé, du logement, de la justice, etc.

Les secteurs économiques de la réserve sont l'agriculture, l'art et l'artisanat, le commerce et les services, surtout dans les domaines de la construction, du transport et du développement immobilier.

Figure 3.4 Carte du territoire d'Akwesasne



Source : Wikipédia au <http://fr.wikipedia.org/wiki/Akwesasne>

3.2 ORGANISATION POLITIQUE DE KAHNAWÀ:KE

Il est pertinent de décrire et d'analyser l'organisation politique des communautés mohawks afin de comprendre les enjeux sociaux et politiques qui influencent le développement du projet d'énergie éolienne de KSE à Saint-Cyprien-de-Napierville.

3.2.1 Instances décisionnelles

Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK)

Kahnawà:ke est dirigé par le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) qui est composé du Grand Chef et de onze chefs élus à la pluralité des votes dans le cadre d'élections qui se tiennent tous les deux ans. Le Conseil a la responsabilité de l'administration et de la gestion financière de la communauté.

MCK jouit d'un bon leadership et, comme mentionné sur son site web (www.kahnawake.com/council/), s'efforce de desservir la communauté en général et non seulement les individus considérés comme le « public électeur ». Cependant, sur ce même site, MCK reconnaît qu'un nombre considérable de *Kahnawa'kehró:non* (toute personne inscrite au registre mohawk ou au registre fédéral, ou encore qui participe aux pratiques traditionnelles) ne considèrent pas le Conseil comme leur instance dirigeante. Le Conseil continue de travailler à la création d'un gouvernement traditionnel qui représenterait tous les *Kahnawa'kehró:non*. Cette intention a été réaffirmée en 1999 avec la *Declaration to Return to Traditional Government*.

Constat 14 : La Mohawk Council of Kahnawà:ke opère dans une structure de gouvernance qui ne fait pas l'unanimité dans la communauté de Kahnawà:ke. Deux styles de gestion semblent se confronter : traditionaliste et moderne.

Office of the Council of Chiefs

L'Office of the Council of Chiefs (OCC) appuie le Conseil dans son travail sur le plan politique et celui de la gouvernance depuis 1999. Le personnel de l'OCC compte 25 employés et est constitué de techniciens et de négociateurs pour la réalisation des projets comme celui du développement de la Seigneurie de Sault-St-Louis et dans le dossier des relations entre le Québec et Kahnawà:ke. La réalisation la plus importante de l'OCC est l'ouverture de canaux de communication avec les ministères du gouvernement canadien. Dorénavant, le Conseil a étendu sa sphère de communication au-delà du département des Affaires indiennes et du développement nordique et son équivalent québécois.

Executive Director's Office

La Executive Director's Office (EDO) joue le rôle de liaison entre la délivrance de services et la direction politique de l'OCC. L'EDO étant au centre de l'organisation, il assure l'utilisation optimale des ressources et le respect des normes qualité en matière d'opération. L'EDO travaille étroitement avec l'OCC et le bureau du Grand Chef afin d'assurer que les décisions politiques sont appliquées et administrées de façon efficace.

Constat 15 : La communauté de Kahnawà:ke est dotée d'une organisation politique structurée qui offre les moyens pour une bonne gouvernance des projets de développement.

Kahnawá:ke Gaming Commission

La Kahnawá:ke Gaming Commission (KGC) a été créée en juin 1996 et a pour mission de réguler et de contrôler le jeu et les activités reliées à l'intérieur du territoire mohawk de Kahnawà:ke. Elle est composée de trois membres élus par le Mohawk Council of Kahnawà:ke. En 1999 la KGC s'est dotée d'un cadre légal complet afin de mener ses activités, soit les *Regulations Concerning Interactive Gaming*. La Commission applique les normes et les règlements décrits dans les 404 sections des *Regulations Concerning Interactive Gaming* dans le traitement de toute demande de certification et dans le suivi des dossiers des opérateurs certifiés. En 2007, l'autorité de la KGC a été reconnue par la Cour supérieure du Québec.

Constat 16 : La Kahnawà:ke Gaming Commission encadre et contrôle les activités de jeu sur son territoire au moyen d'une réglementation complète et son autorité a été reconnue par la Cour supérieure du Québec en 2007.

Bureau de protection de l'environnement de Kahnawà:ke

Le Bureau de protection de l'environnement de Kahnawà:ke est mandaté par MCK pour protéger la santé des membres de la communauté et celle de la terre et de la faune de Kahnawà:ke et de Tioweró:ton, un territoire de chasse de 18 375 acres près de Ste-Lucie, Québec.

Processus décisionnel de la communauté

Le processus décisionnel de la communauté est constitué de trois phases distinctes. La première phase est la diffusion de l'information et comprend les activités de consultation de la communauté et des porteurs d'enjeux, d'audiences auprès de la communauté et de sessions législatives. La deuxième phase de planification, de développement et de délibération est constituée de sessions législatives de lecture. Enfin la troisième phase comprend la promulgation et la session législative.

Un des projets majeurs qui a fait l'objet d'un processus de consultation communautaire est le développement des terres du bras de mer du Saint-Laurent. Le mode de développement commercial de ces 130 acres de terres a été décidé suite à une série d'activités d'information et de consultation incluant l'établissement d'objectifs et de la mission par un comité de travail, un sondage communautaire, la validation des objectifs auprès de la communauté et l'établissement d'un protocole d'entente entre Hydro-Québec, Tewatohnhi'saktha et la MCK. La communauté a aussi été impliquée dans la validation du plan directeur de développement et divers processus décisionnels durant la planification des travaux.

Constat 17 : La communauté de Kahnawà:ke détient un historique de consultation communautaire dans les processus décisionnels sur le développement du territoire.

Malgré les valeurs axées sur la communauté et les processus participatifs, KEDC reconnaît dans son *Plan stratégique 2009-2012* que la « communauté n'absorbe pas l'information au sujet de MCK, Tewatohnhi'saktha, MIT et Continent 8 », ce qui « pourrait avoir un effet négatif sur les projets futurs si l'appui public est requis ». Ce constat suggère que les canaux de communication pourraient être améliorés entre KEDC et la communauté de Kahnawà:ke.

Il arrive que certains groupes et individus émettent des critiques au sujet des méthodes de consultation et de participation communautaire aux décisions. Un exemple démonstratif est un courrier de lecteur intitulé « Mohawk Council Decision-Making Process? » dans l'édition du 13 mai 2011 du journal *The Eastern Door*, par Brian Delorimier, qui est administrateur de la Kahnawà:ke Tobacco Association (KTA). M. Delorimier fait état de sa tentative de participer au processus décisionnel communautaire récent sur la loi de contrôle sanitaire et conclut sa lettre en exprimant qu'il a été déçu par rapport à ses attentes vis-à-vis de la nature participative du processus.

Constat 18 : Kahnawà:ke est doté d'une organisation politique, économique et sociale s'appuyant sur des institutions et des dispositifs de prise de décision bien établis. De ce fait, les attentes de la communauté sur les processus décisionnels communautaires sont élevées.

3.3 VITALITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'économie de Kahnawà:ke est en expansion et se diversifie chaque année. Les entreprises à Kahnawà:ke œuvrent principalement dans les domaines du tabac, de la construction, du jeu et du commerce électronique et de la ferronnerie. Il y a aussi une grande diversité de petites entreprises.

Selon une enquête sur le marché du travail publiée par KEDC en 2005, le nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel à Kahnawà:ke s'élève à un total de 2 927. La répartition par type d'employeur place en tête de liste les emplois reliés à l'entreprise privée, c'est-à-dire 815 emplois répartis entre 263 entreprises. Les emplois reliés à l'industrie du tabac, incluant le commerce au détail, le secteur manufacturier et les grossistes s'élèvent à 793. Mais c'est dans le domaine institutionnel que Kahnawà:ke compte le plus d'emplois, c'est-à-dire 904.

Constat 19 : Malgré la diversité des activités économiques, la perception qu'entretient la population non autochtone est que la communauté bénéficie de revenus provenant d'activités « illégales » notamment en provenance de la vente de cigarettes et des casinos en ligne.

Sur un total estimé de 2 927 employés à Kahnawà:ke, 2 274 d'entre eux sont d'origine Kahnawà:ke et 536 sont non Kahnawà:ke, soit environ 18 % d'employés québécois non autochtones. La communauté de Kahnawà:ke crée et maintient donc des emplois pour les travailleurs de la région de la Montérégie en dehors de son territoire immédiat.

Par ailleurs, une série de documents publiés par KEDC en 2005 sur le phénomène de « fuite économique » dont un intitulé *Kahnawà:ke's Economy* qui décrit la répartition géographique des dépenses faites par la communauté. Il affirme qu'en 2005, les dépenses de la communauté mohawk sur la Rive-Sud de Montréal s'élèvent à 46 millions \$.

Constat 20 : Les activités économiques à Kahnawà:ke comportent des retombées économiques positives sous la forme d'emplois pour les citoyens de municipalités limitrophes et de dépenses dans les municipalités de la région. KEDC demeure un promoteur local dont les retombées peuvent bénéficier à la collectivité régionale.

3.3.1 Projets développés par la communauté

Pont Mercier

Le projet de remplacement du tablier du pont Mercier a été divisé en deux contrats distincts (A et B). Le Contrat A porte sur la portion fédérale du pont située sur le territoire mohawk de Kahnawà:ke aux approches sud du pont. Les travaux réalisés ont consisté à renforcer la structure d'acier du pont et remplacer les tabliers en béton armé des trois rampes d'accès se trouvant sur le territoire mohawk de Kahnawà:ke. Le contrat B concerne la portion fédérale du pont située entre les rampes d'accès sud visées par le contrat A et l'arc métallique enjambant le fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'une importante partie de la portion provinciale du pont au nord de l'arc métallique.

Un regroupement d'entrepreneurs mohawk a été formé pour participer au projet de remplacement du pont. Les membres de la Mohawk Bridge Consortium sont : Rice Mohawk Industries, Mohawk Painting Registered, M.D.M. Construction, Mohawk Paving et Mohawk-Genivar. Afin de regrouper toute l'expertise nécessaire pour entreprendre avec succès ce projet d'envergure, le consortium s'est adjoint l'expertise de trois firmes québécoises, soit Schokbeton, SNC-Lavalin et Génivar. Le consortium a réalisé le contrat A et s'apprête à soumissionner pour obtenir le contrat B.

Des événements récents sèment le doute au sein de la population québécoise sur le respect des normes provinciales de construction par le consortium. À la fin de 2009, le Conseil provincial des métiers de la construction a présenté une requête en mandamus à la Cour supérieure pour obliger la Commission de la construction à appliquer la loi au chantier du pont Mercier et à remplir son mandat de vérification des certificats des travailleurs. En réponse à la problématique, en mai 2011 le gouvernement du Québec rendait publique une entente avec les Mohawks de Kahnawà:ke concernant la reconnaissance des compétences des travailleurs mohawks par la Commission de la construction du Québec (CCQ) et l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Malgré cette entente, les doutes demeurent présents dans l'esprit de la population.

Constat 21 : Kahnawà:ke comporte sur son territoire plusieurs entreprises possédant une expertise dans le domaine de la planification et de la réalisation d'ouvrages de grande envergure comme des ponts et des édifices à vocation commerciale.

Constat 22 : Les démêlés récents entre la Mohawk Bridge Consortium et des entités syndicales et gouvernementales ajoutent à la perception de la population québécoise non autochtone que la communauté de Kahnawà:ke ne respecte pas les normes gouvernementales québécoises lors de l'implantation d'un projet.

Projets en développement

Un projet de transport intermodal intitulé Kahnawà:ke Terminal One (KT1) se développe en collaboration avec CP Rail afin de répondre à des besoins spécifiques d'infrastructures de transport dans la région de Montréal. Le projet de terminal de transport projeté dans la zone Nord-Est du territoire pourrait desservir le transport commercial en train ou en camion et pourrait créer entre 50 et 60 emplois pour la communauté.

De plus, un projet de gazéification des déchets est à l'étude en collaboration avec l'entreprise montréalaise Pyrogenesis, une entreprise de développement de technologies de gestion des matières résiduelles.

Constat 23 : Les projets de développement économique en cours font état du développement de partenariats avec des acteurs à l'extérieur de Kahnawà:ke.

3.4 ORGANISATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Kahnawà:ke est dotée d'un réseau complet d'organismes à vocation sociale et communautaire :

- Services d'éducation;
- Services d'incendie;
- Organismes communautaires et de jeunesse;
- Organismes culturels et linguistiques;
- Services hospitaliers;
- Organismes liés à la famille et aux enfants;
- Organismes d'emploi et de développement économique.

On y retrouve aussi les groupes et entités suivants :

- Bibliothèque;
- Maison commune;
- Compagnie de théâtre;
- Conseil de contrôle de l'alcool;
- Club des aînés;
- Appui aux personnes atteintes du cancer et du diabète;
- Église catholique et pentecôtiste;
- Autorité du pont du Saint-Laurent;
- Bureau d'Hydro-Québec;
- Bureau du Pow-Wow;
- Bureau de la vie indépendante;
- Marina;
- Centre d'apprentissage;
- Knights of Columbus et la légion canadienne;
- Etc.

KEDC joue un rôle important dans le développement et le maintien de cet important réseau de services sociaux et communautaires par la formation professionnelle, la création d'emploi, l'appui aux petites entreprises et l'augmentation de la richesse dans la communauté.

Constat 24 : Le projet d'énergie éolienne de KSE peut générer des revenus qui viendront appuyer le maintien du réseau social et communautaire important à Kahnawà:ke.

3.5 PERCEPTION EXTÉRIEURE DES COMMUNAUTÉS MOHAWKS

L'historique des relations entre les Québécois non autochtones et les communautés mohawks est complexe et ponctué de conflits interculturels. Trois événements ont marqué l'histoire récente de ces relations : la dite crise d'Oka, la crise à la direction du Conseil de bande de Kanehsatà:ke et l'incendie de la maison du Grand Chef Gabriel. Bien que ces événements ne concernent pas directement Kahnawà:ke, la perception des Québécois non autochtones lie ces événements à tous les Mohawks puisque la très grande majorité de la population ne distingue pas les trois communautés.

André Jacob, coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations et professeur spécialisé en racisme et discrimination par rapport aux droits humains à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), offre un portrait de la situation dans son article « Kanehsatà:ke, vingt ans après la crise dite d'Oka » publié à l'automne 2010. Selon le chercheur :

« Il ne suffit pas d'une longue enquête pour saisir l'état d'esprit de nombre de personnes à l'égard des Mohawks. En général, on énumère les stéréotypes les plus négatifs en faisant d'abord référence à la représentation militaro-folklorique des Warriors. Ou encore, on les voit comme des revendicateurs de territoires qui ne leur appartiendraient pas nécessairement de droit, car ils se baseraient sur des traités datant de quelques siècles qui n'auraient plus vraiment force de loi au XXI^e siècle. On les dépeint aussi comme des dépendants sociaux, des trafiquants, des violents, etc. En somme, les généralisations simplistes se traduisent par des stéréotypes et des préjugés qu'on accole à toute une communauté. En d'autres termes, nos contemporains ne semblent pas vouloir chercher à comprendre le lourd héritage du passé colonialiste à l'égard des Mohawks, eux qui ont résisté comme ils ont pu à la violence et aux envahissements de leur territoire par les commerçants et les missionnaires. »

Les relations difficiles entre Mohawks et non autochtones se sont déjà manifestées dans le développement du projet d'énergie éolienne de Saint-Cyprien-de-Napierville lors de réunions d'information et dans le cadre de la couverture médiatique à ce jour. Elles demeurent un obstacle majeur dans l'acceptabilité sociale du projet en question.

Constat 25 : Les perceptions discriminatoires et les événements passés entre Mohawks et non autochtones constituent un obstacle majeur à l'acceptabilité sociale du projet éolien.

4. DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE

4.1 HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

4.1.1 Stratégie énergétique du Québec 2006-2015

Le gouvernement a élaboré en septembre 2005 la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 : L'énergie pour construire le Québec de demain* fixant six objectifs qui accordent une place importante à la production énergétique éolienne :

- 1) Renforcer la sécurité de nos approvisionnements en énergie;
- 2) Utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique;
- 3) Accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones dans le développement énergétique;
- 4) Consommer plus efficacement l'énergie;
- 5) Devenir un leader du développement durable;
- 6) Déterminer un prix de l'électricité conforme à nos intérêts et à une bonne gestion de la ressource.

Pour réaliser le deuxième objectif, le gouvernement accorde la priorité à l'énergie éolienne et évalue qu'à l'horizon 2015 le potentiel d'énergie éolienne économiquement intégrable au réseau d'Hydro-Québec sera de 4 000 mégawatts (MW), soit environ 10 % de la demande de pointe en électricité.

Pour répondre à ces objectifs, la politique québécoise en matière d'énergie éolienne se base principalement sur l'exploitation de la ressource par des appels d'offres compétitifs au moindre coût. À la suite du lancement des deux premiers appels d'offres, respectivement de 1 000 et 2 000 MW, le gouvernement a poursuivi le développement de la filière éolienne avec un appel d'offres supplémentaire de 500 MW réservé aux régions dont 250 MW seront attribués aux nations autochtones et 250 MW aux communautés non autochtones. Également, le gouvernement a demandé à Hydro-Québec d'ajouter un bloc d'énergie à raison de 100 MW d'énergie éolienne par 1 000 MW d'énergie hydraulique.

Afin d'atteindre l'objectif de développement d'une industrie éolienne au Québec, le deuxième et le troisième appel d'offres exigent 60 % de contenu québécois dans les projets, avec une préoccupation particulière pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane. Enfin, dans l'esprit d'assurer l'encadrement du processus, le gouvernement inclut dans ses priorités d'action l'imposition des conditions portant sur le démantèlement des installations éoliennes suivant l'arrêt de l'exploitation du parc éolien (maximum deux ans) et l'obtention de garanties financières de la part de l'exploitant sous la forme de dépôt en fiducie pour financer l'opération de démantèlement.

Bien que la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* ait été adoptée il y a près de six ans, la population québécoise ne s'est pas appropriée les objectifs émis au départ. Malgré la réalisation d'un processus consultatif afin de développer la stratégie, le produit final est fortement critiqué par différentes entités, notamment des partis politiques, un mouvement organisé de groupes citoyens des groupes de recherche spécialisés, et des groupes environnementaux régionaux et locaux.

Constat 26 : Le projet éolien de KSE cadre parfaitement dans la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, mais la population québécoise ne s'en est pas appropriée.

4.2 ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS ÉOLIENS

4.2.1 Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale

L'analyse de l'acceptabilité sociale doit aller au-delà de la contradiction apparente entre l'appui public et populaire au développement des énergies renouvelables et l'opposition des populations locales à l'implantation de projets spécifiques. Le phénomène connu sous le nom de « Pas dans ma cour » a d'abord été évoqué pour expliquer cette situation, mais ensuite rejeté comme explication générale à l'opposition des communautés locales. Aujourd'hui, plusieurs recherches et cas pratiques tendent à démontrer que les causes des oppositions sont plus complexes que cette analyse ne le laisse croire. Elles seraient attribuables à plusieurs facteurs reliés à l'implantation de la filière éolienne, aux caractéristiques des projets spécifiques, aux caractéristiques du processus décisionnel ou aux caractéristiques du milieu social (voir le tableau 4.1).

Tableau 4.1 Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale

DIMENSIONS	FACTEURS CONSTITUTIFS
Filière	Attitude initiale
	Cadre institutionnel
Caractéristiques du projet	Impacts
	Retombées
	Origine et contrôle local
Processus décisionnel	Légitimité du processus
	Équité de la décision
Caractéristiques du milieu social	Construction d'un capital institutionnel

Source : Saucier et al 2009

Filière

Le développement de la filière éolienne touche au cadre institutionnel de la filière éolienne, à l'envergure des projets et à l'appréhension initiale des populations quant à l'ampleur des impacts sur les milieux physique et humain.

Caractéristiques du projet

Les caractéristiques des projets traitent de l'envergure des projets (nombre de turbines, puissance, concentration sur le territoire) et des caractéristiques du site d'implantation (proximité des secteurs habités, valorisation du site) et les divers impacts du projet. Les retombées économiques et sociales pour la communauté et le contrôle local du projet (intégration locale du promoteur, propriété privée ou collective) sont aussi en jeu.

Processus décisionnel

Ce facteur se réfère aux questions de la participation des acteurs sociaux au processus décisionnel, ainsi que la perception de la transparence, la diffusion et la vulgarisation de l'information, les moyens employés pour permettre la participation, l'équité du processus et la prise en compte des parties prenantes dans la prise de décision.

Caractéristiques du milieu social

Chaque milieu social a ses spécificités, qu'elles soient actuelles ou historiques, sur le plan socioéconomique, politique et culturel qui affectent la réceptivité et l'état de l'acceptabilité sociale pour chaque projet. La mobilisation, l'organisation, le réseautage et la coopération du milieu interviennent aussi dans cette dimension.

Constat 27 : L'acceptabilité sociale, notamment des projets éoliens, est multifactorielle.

4.2.2 Acceptabilité sociale des projets éoliens au Québec

Une étude réalisée en 2008 à partir d'un échantillon de six cas d'implantation de parcs éoliens projetés ou réalisés dans différentes collectivités et présentant des profils socioéconomiques distinctifs apporte un éclairage intéressant sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens au Québec¹.

¹ Saucier et al. 2009. « Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets dans une perspective de développement territorial durable. » Rapport de recherche. Rimouski. Université du Québec à Rimouski, 216 pp. www.uqar.qc.ca/crdt

Cadre institutionnel

L'étude démontre que la stratégie de développement de la filière adoptée au Québec ne fait pas l'unanimité. Bien qu'il existe un appui public pour le développement de la filière éolienne comme source d'approvisionnement d'énergie électrique, on critique le coût d'achat élevé et le mode de développement par l'entreprise privée et par l'usage exclusif du système des appels d'offres. Un autre enjeu majeur est la maîtrise de l'exploitation des ressources naturelles à l'échelle locale amenant certains acteurs à préconiser un système d'achat à tarif fixe pour les plus petits projets et la microproduction.

Au début de 2011, la controverse sur la stratégie d'implantation bat son plein et tout indique que le débat n'est pas clos. Les principales objections à souligner sont le rejet des choix gouvernementaux au sujet de la filière, l'origine et le contrôle des projets ainsi que la répartition des bénéfices.

Un autre facteur dans l'état de l'acceptabilité sociale de la filière éolienne est l'absence relative d'encadrement réglementaire pour l'implantation de projet, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme. Plusieurs entités gouvernementales locales et régionales se sont vues obligées de prendre des décisions en matière d'aménagement du territoire sans ressources ou encadrement de la part des instances provinciales, soit avant la publication en 2007 du *Guide d'intégration des éoliennes au territoire; vers de nouveaux paysages* par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Le résultat dans plusieurs localités a été la réalisation de modifications réglementaires en faveur de l'implantation de la filière éolienne sans la participation informée des élus municipaux et régionaux, de leurs comités consultatifs et des citoyens.

À ces facteurs s'ajoute certaines lacunes en matière d'information et de communication publique autour de l'implantation de la filière éolienne. Le résultat se manifeste actuellement sous la forme d'un important mouvement de contestation citoyenne de la part des parties prenantes qui n'ont pas bénéficié de l'information et de la consultation attendue sur cet enjeu environnemental d'importance qu'est la stratégie énergétique.

Constat 28 : Les oppositions aux projets d'énergie éolienne découlent en partie de certaines lacunes de la stratégie d'implantation de la filière, du cadre institutionnel et réglementaire et des communications publiques sur la stratégie énergétique.

La pratique courante de constituer des réserves foncières privées par la voie d'ententes confidentielles préalablement à la soumission des projets a eu une influence importante sur les modifications réglementaires municipales et a laissé une impression à plusieurs élus et citoyens d'avoir été mis devant le fait accompli.

Constat 29 : Plusieurs projets passés ont été réalisés sans une participation informée des élus des localités touchées, des entités consultatives et des citoyens, ce qui a conditionné l'impression que la filière éolienne s'implante d'abord et met ensuite les parties intéressées devant le fait accompli.

Caractéristiques du projet

Une préoccupation majeure évoquée par plusieurs parties prenantes est l'impact des projets sur le paysage, traduite par un questionnement de l'envergure des projets (nombre et puissance des machines), le choix du site (proximité des zones habitées) et la configuration spatiale des équipements.

Les retombées économiques et sociales des projets pour les collectivités locales constituent aussi un enjeu important. Les préoccupations portent sur le montant des redevances versées par les promoteurs aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC), ainsi qu'aux propriétaires fonciers. Elles portent également sur la répartition des bénéfices des projets au sein des collectivités locales et entre les collectivités dans la région. La notion d'équité a été évoquée par certains répondants qui comparent les profits des promoteurs aux retombées pour les collectivités locales.

Les impacts sur la santé des résidents à proximité des éoliennes en lien avec le bruit, l'exposition aux champs électriques et magnétiques, ainsi que l'effet stroboscopique découlant de la rotation de pales constituent des préoccupations soulevées dans l'étude. S'ajoutent à cela les nuisances engendrées par la présence des éoliennes et leur impact sur la qualité de vie et la santé des résidents.

L'impact sur la faune, et plus particulièrement l'impact sur l'avifaune, a été évoqué. L'augmentation de la mortalité des oiseaux découlant des collisions avec les installations de parcs éoliens et la détérioration des habitats à cause, notamment, du déboisement, ont été mentionnées.

Quant à l'agriculture, certains intervenants craignent que l'implantation des parcs ait pour effet de morceler le territoire, et partant, en rendre l'accès difficile. D'autres s'inquiètent de l'aménagement de chemins d'accès et de ses effets sur la fréquentation du territoire. À l'étape de la construction, d'autres appréhendent que le va-et-vient des véhicules lourds détériore les infrastructures existantes : routes, drains agricoles, etc.

Enfin, l'origine et le contrôle des projets sont des préoccupations omniprésentes exprimées par la dénonciation de l'exploitation des ressources naturelles par des sociétés considérées étrangères et par un réquisitoire pour la prise en main par les collectivités locales de leur développement.

Constat 30 : Les préoccupations générales face au développement de la filière éolienne sont bien circonscrites. En ce qui a trait aux caractéristiques du projet, l'origine et le contrôle local pourraient être des préoccupations majeures dans le cadre du projet de KSE, puisque cette dernière risque d'être perçue comme une société « étrangère ».

Processus décisionnel

L'étude met en lumière des insatisfactions parmi les répondants au sujet du processus qui a mené à l'adoption de la stratégie gouvernementale de développement de la filière éolienne. Certains répondants reprochent aux autorités d'avoir agi trop rapidement dans le développement de la filière éolienne considérant que les impacts de la stratégie adoptée ont été sous-estimés ou tout simplement non considérés. Ces répondants considèrent que le gouvernement n'a pas été suffisamment attentif aux expériences étrangères dans l'analyse des différents modèles de développement de la filière et que les Québécois n'ont pas été suffisamment consultés sur la stratégie adoptée.

Constat 31 : La stratégie gouvernementale de développement de la filière éolienne ne fait pas consensus au sein de la société québécoise, particulièrement au niveau du développement de projets en milieu habité.

En ce qui concerne l'évaluation des impacts des projets spécifiques, les opinions exprimées par les répondants concernant la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en général et sur l'audience publique du BAPE sont partagées. Certains considèrent que les analyses réalisées dans le cadre de l'étude d'impact sont superflues et que l'audience du BAPE n'a d'utilité que de servir de porte-voix aux opposants. D'autres considèrent plutôt que le BAPE a su identifier les enjeux des projets et faire des recommandations pertinentes pour en atténuer les impacts.

D'autres répondants ont l'impression de ne pas pouvoir exercer une influence significative sur la détermination des composantes d'un projet telles que le choix du site d'implantation et la configuration du parc, ces éléments étant déjà décidés au moment de l'audience du BAPE. On déplore que les autorités gouvernementales n'aient pas tenu compte des recommandations du BAPE sur des projets éoliens spécifiques.

Constat 32 : Plusieurs parties prenantes déplorent que les autorités gouvernementales n'aient pas tenu compte des recommandations du BAPE sur des projets éoliens spécifiques. Elles revendiquent aussi une plus grande influence sur le choix de localisation des projets et la configuration des parcs éoliens, souvent des éléments « réglés » au moment de la consultation.

Milieu social

L'étude souligne que les projets éoliens interviennent au sein des collectivités locales qui ont été marquées par des conflits existants ou passés pouvant avoir une influence importante sur le processus décisionnel sur un projet spécifique.

Constat 33 : Les projets actuels et passés, qu'ils soient du domaine éolien ou d'une autre nature, ont une influence importante sur la perception sociale et le degré de sensibilité des parties touchées par un nouveau projet et son promoteur.

4.2.3 Particularités de l'appel d'offres pour un bloc d'énergie issu de projets autochtones

L'appel d'offres pour la fourniture d'un bloc d'énergie d'origine éolienne réservé aux nations autochtones a été lancé le 30 avril 2009. Ce bloc vaut pour 250 MW des 500 MW prévus au 3^e appel d'offres d'Hydro-Québec (voir section 4.1.1). Alors que l'appel d'offres pour les projets communautaires exige la reconnaissance officielle de la municipalité où le projet est projeté, celui réservé aux nations autochtones requiert plutôt la reconnaissance officielle du conseil de bande. Cette distinction porte plusieurs parties prenantes, et plus particulièrement des membres du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville, à s'indigner du fait que le projet pourrait être implanté sans égard pour la position de la municipalité.

Constat 34 : La particularité de l'appel d'offres autochtone qui ne requiert pas la reconnaissance de la municipalité favorise l'impression que le promoteur fait fi de la position des autorités municipales.

Le prix plafond de la fourniture d'électricité pour cette catégorie de projet a été fixé par décret gouvernemental à 12,5 cents du kilowatt par heure (¢/kWh). Ce prix plafond est significativement plus élevé que celui payé dans le cadre des appels d'offres précédents pour l'achat des blocs d'énergie de 1 000 MW (2003) et de 2 000 MW (2005) qui étaient respectivement de 6,7 ¢/kWh et de 8,7 ¢/kWh.

Constat 35 : Le prix plafond de fourniture de l'électricité fixé dans le cadre de l'appel d'offres autochtone est significativement plus élevé que dans les appels d'offres précédentes.

La grille d'évaluation des propositions fournie à l'annexe 3 couvre plusieurs aspects des projets, dont le développement durable. Sur le plan de l'application des principes du développement durable, la grille de sélection des soumissions pour les projets autochtones accorde un pointage supplémentaire pour les éléments suivants :

- Participation des nations autochtones, de leurs communautés ou de leurs institutions à la capitalisation du projet additionnelle à l'exigence minimale de 30 %;
- Participation de plus d'une nation autochtone dans la propriété du projet;
- Participation des nations autochtones, de leurs communautés ou de leurs institutions au contrôle du projet additionnelle à l'exigence minimale de plus de 50 %;
- Paiements fermes versés aux municipalités, MRC et communautés autochtones (excluant les bénéficiaires estimés en cas de prise de participation dans le parc éolien);
- Application du cadre de référence d'Hydro-Québec;
- Paiements versés aux propriétaires privés.

Constat 36 : La grille de sélection exclut les aspects du développement durable qui touchent aux processus d'information et de consultation, à l'évaluation participative des impacts ou à l'acceptabilité sociale des projets.

4.3 ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS ÉOLIENS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Deux projets de parc éolien sont proposés dans les secteurs limitrophes au projet d'énergie éolienne de Saint-Cyprien-de-Napierville : le projet de parc éolien de Saint-Valentin de la firme Venterre NRG inc. et le projet éolien Montérégie de la firme Kruger Énergie Montérégie S.E.C. L'évolution de ces deux projets a une incidence importante sur l'acceptabilité sociale du projet de KSE. Il importe donc d'analyser brièvement les enjeux soulevés dans le cadre des audiences publiques tenues par le BAPE sur ces projets. Pour le projet de parc éolien de Saint-Valentin, ce rapport puisera dans les résultats de la veille stratégique des audiences du BAPE réalisée par *Transfert Environnement* pour KSE.

4.3.1 Projet de parc éolien de Venterre à Saint-Valentin

Description sommaire du projet

Le projet de parc éolien St-Valentin a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour la production d'un bloc d'énergie de 2 000 MW d'origine éolienne. Le promoteur, Venterre NRG inc. (ci-après Venterre), prévoit l'installation et l'exploitation d'un parc de 24 éoliennes d'une puissance installée de 51,8 MW, dont 19 éoliennes de 2,0 MW et 6 éoliennes de 2,3 MW. Le coût du projet s'élève à environ 150 millions \$.

Le contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans et sa mise en service commerciale est prévue pour le 1^{er} décembre 2012. L'avis de projet a été déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en avril 2008 par AET et l'étude d'impact a été déposée en janvier 2010 par Venterre, le promoteur.

À l'origine, Venterre était une entreprise formée par Canadian Hydro Developers Inc. et Air Energy TCI inc., une filiale de TCI Renewables Limited. En novembre 2009, TransAlta a acquis l'entreprise Canadian Hydro Developers inc. et est ainsi devenu propriétaire des projets de Venterre, soit le projet du parc éolien de New Richmond (en Gaspésie) et de Saint-Valentin.

L'ensemble des installations est entièrement localisé sur des terres privées agricoles et occuperait une aire approximative de 19 hectares dans les MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville (voir la carte de localisation à l'annexe 4). Selon l'étude d'impact, dans la municipalité de Saint-Valentin, le projet prévoit une possibilité de 20 éoliennes, des chemins d'accès à ces éoliennes, un réseau électrique collecteur souterrain et un poste de raccordement. À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, une possibilité de 4 éoliennes et des chemins d'accès ainsi qu'un réseau électrique collecteur souterrain seraient prévus. En plus de l'emplacement des éoliennes précisé dans l'étude d'impact, le promoteur a aussi prévu trois sites de réserve à Saint-Valentin.

Enfin, à Saint-Cyprien-de-Napierville, on prévoit la construction d'une section de chemin d'accès aux éoliennes, d'une longueur approximative de 1 kilomètre. Dans ses versions originales, le projet de Saint-Valentin prévoyait également l'implantation de dix (10) éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, mais le promoteur modifia son projet à la suite d'une résolution municipale défavorable à l'installation d'éoliennes.

De plus, Hydro-Québec construira une ligne de transmission à haute tension de 120 kV d'une longueur approximative de 7 kilomètres sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville. Cependant, puisque la construction de la ligne de 21 pylônes est la responsabilité d'Hydro-Québec, cet élément ne faisait pas partie du projet soumis par le promoteur et traités par l'étude d'impact. L'annonce de la construction de cette ligne de transmission s'est donc faite de façon indépendante lors de sessions d'Information indépendantes en 2010. L'annonce tardive de l'imposition de la ligne de transmission par Hydro-Québec sur les terres agricoles de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville sans bénéfices directs a causé des insatisfactions importantes auprès des agriculteurs et des représentants municipaux, motivant la municipalité à exprimer publiquement son refus du projet pour une deuxième fois.

Constat 37 : L'empiètement du projet de Saint-Valentin sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville a conditionné de façon négative le contexte social et politique à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Processus d'information et de consultation

L'octroi du projet de Saint-Valentin par Hydro-Québec Distribution a été reçu à l'été 2008. Le document « processus d'information et de consultation publique : parc éolien de Saint-Valentin » déposé à la demande du BAPE détaille les actions prises par Venterre pour informer et consulter les parties prenantes du projet. En somme, le promoteur a mené les actions suivantes, de 2006 à 2010 :

- Organisation de 5 visites de parcs éoliens avec les propriétaires terriens;
- Ouverture d'un bureau de projet et ligne téléphonique sans frais (novembre 2010);
- Tenue de trois événements « portes ouvertes » (mai 2007, juin 2008 et décembre 2010);
- Création d'une section du site web dédiée au projet;
- Diffusion de 3 bulletins d'information;
- Tenue de plus de 60 rencontres individuelles;
- Tenue de plus de 40 rencontres de groupe avec différentes parties prenantes.

La rétroaction de la communauté sur le processus d'information et de consultation était majoritairement négative et se résume par « trop peu d'actions publiques trop tard ». Les critiques ont souligné l'ouverture tardive du bureau de projet, seulement à la suite de contestations importantes, et dans les édifices de la municipalité ce qui a été perçu comme du copinage. De plus, les critiques ont considéré que les activités « portes ouvertes » ont été peu nombreuses et mal diffusées auprès de la population, ce qui a donné comme résultat une faible participation de la population. Enfin, de nombreux participants aux audiences publiques du BAPE ont reproché au promoteur l'utilisation de techniques de contrôle et de non-divulgence de l'information durant le processus de développement du projet.

Constat 38 : Malgré la réalisation de nombreuses rencontres privées (individuelles et de groupe), le processus d'information et de consultation mené par Venterre a été considéré comme faible, peu transparent et trop tardif, notamment en ce qui a trait aux activités publiques.

Thèmes soulevés à l'audience publique du BAPE

Les deux thèmes les plus importants qui se dégagent de l'analyse des interventions réalisées lors de la deuxième partie de l'audience du BAPE sont :

- Études et processus de consultation;
- Utilisation et valeur du territoire.

Pour le thème des études et du processus de consultation, les préoccupations ont principalement été exprimées par des citoyens (49 %), suivi des représentants de municipalités (22 %). De fait, deux des préoccupations les plus importantes sur le projet sont l'insuffisance des actions d'information et de consultation des citoyens par le promoteur et le manque de consultation des entités locales et d'intégration du projet dans les orientations locales de développement. La remise en question de plusieurs aspects de l'étude d'impact est également notable.

Sous le thème de l'utilisation et de la valeur du territoire, les préoccupations ont été exprimées principalement par les citoyens (33 %), par les agriculteurs (31 %) et par les municipalités (15 %). C'est la perte de superficie agricole dans une des meilleures zones agricoles au Québec qui préoccupe le plus les intervenants. Les préoccupations sur les impacts des éoliennes sur les terres et les activités agricoles sont aussi notables. De plus, une préoccupation importante concerne les impacts sur les activités agrotouristiques et de tourisme historique dans la région.

Sous le thème environnemental, ce sont les impacts sur la faune aviaire qui ont le plus souvent été questionnés. Du côté positif, on note la nécessité de développer des formes d'énergie renouvelable et non polluante ayant moins d'impacts environnementaux que d'autres alternatives énergétiques.

Pour le thème de la santé physique et psychosociale et de la sécurité, les préoccupations visaient avant tout les impacts potentiels sur la santé physique, tels que le « syndrome éolien », les acouphènes et la sensibilité électroacoustique. Ces préoccupations sont liées à des inquiétudes sur les distances séparatrices minimales. Le déchirement social dans la communauté et les mesures sociales à prendre pour un retour à l'harmonie étaient aussi des inquiétudes importantes.

Pour le thème de la justification du projet, les préoccupations concernaient le choix de localisation du projet en milieu habité. Au sujet de la filière éolienne, les opinions concernent le coût élevé de la production de l'énergie éolienne, le mode de développement éolien préconisé par Hydro-Québec ainsi que l'irresponsabilité et le processus décisionnel antidémocratique du gouvernement sur la filière éolienne.

Pour le thème des nuisances sonores et visuelles, la préoccupation majeure a été l'impact visuel des tours éoliennes. Suivent les impacts sur la qualité de vie ainsi que la pollution sonore.

Le thème des retombées économiques a été dominé par des préoccupations sur la diminution de la valeur immobilière dans la région. De plus, on note une inquiétude sur l'iniquité des bénéfices économiques pour les différentes parties prenantes du projet (promoteur, citoyens, agriculteurs détenant une entente avec le promoteur ou non, agriculteurs obligés d'accepter une ligne de transport à Saint-Cyprien-de-Napierville, municipalités, entreprises, etc.). Plusieurs questionnements et opinions ont aussi été émis sur les retombées économiques à prévoir pour les différentes entreprises locales.

Pour le thème des aspects techniques, les principales préoccupations concernent les lignes de transmission et le démantèlement du parc éolien. La question des distances séparatrices a aussi été soulevée par plusieurs intervenants.

Le thème de l'acceptabilité sociale a été dominé par l'inquiétude sur le manque d'acceptabilité sociale pour une majorité des citoyens à Saint-Valentin et dans les municipalités environnantes. Il est à noter que les interventions portant sur le manque de consultation de la communauté étaient souvent accompagnées d'un commentaire sur le manque d'acceptabilité sociale. En effet, plusieurs interventions traitant d'autres thèmes tels que l'utilisation du territoire et la santé et sécurité comportaient des remarques et commentaires sur le manque d'acceptabilité sociale. Ainsi, malgré le faible nombre de mentions portant directement sur l'acceptabilité sociale, il s'agit d'un thème d'importance majeure pour ce projet.

Sous le thème des ententes avec les municipalités et les propriétaires, ce sont les apparences de conflits d'intérêts de la part des représentants de municipalités qui ont dominé, ainsi que les inquiétudes que les contrats d'octroi d'option limitent le développement agricole.

Au sujet du promoteur du projet, les préoccupations concernent la perception d'enrichir une grande entreprise étrangère.

Constat 39 : Les préoccupations soulevées dans le cadre du projet de parc éolien de Saint-Valentin sont nombreuses et indiquent un niveau d'acceptabilité sociale très bas. Plusieurs des éléments soulevés pourraient s'appliquer au projet de KSE.

Constat 40 : La confusion des citoyens au sujet de la structure corporative et des responsabilités respectives est une source d'insécurité. L'architecture corporative complexe de KSE pourrait aussi favoriser des perceptions de méfiance au sein de la population quant à la responsabilité corporative pour le projet.

L'analyse détaillée des préoccupations exprimées à l'audience du BAPE sur le projet de parc éolien de Saint-Valentin permet d'identifier les principales préoccupations pour les grandes catégories d'intervenants et figure dans le tableau synthèse à l'annexe 5.

Avis du BAPE

L'audience publique s'étant terminée le 7 avril, la commission d'enquête doit déposer son rapport au MDDEP au plus tard le 20 juin 2011. Par la suite, le ministre devra rendre le rapport public dans un délai maximal de 60 jours suivant son dépôt par la commission.

Constat 41 : Le rapport du BAPE sur le projet de Saint-Valentin pourrait s'avérer critique et sera rendu public au plus tard le 20 août, pouvant ainsi coïncider ainsi avec le déploiement de la stratégie de communication de KSE, le cas échéant.

4.3.2 Projet éolien Montérégie de Kruger Énergie

Description sommaire du projet

Le projet de parc éolien Montérégie de Kruger Énergie Montérégie (KÉMONT) a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec de 2 000 MW. Il prévoit l'installation et l'exploitation d'un parc de 44 éoliennes de 2,3 MW chacune pour une puissance totale installée de 100 MW.

Le coût du projet s'élève à environ 300 millions \$. Les installations sont localisées sur des terres privées agricoles dans les municipalités de Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, et de Saint-Mathieu dans la MRC de Roussillon et dans les municipalités de Saint-Rémi et Saint-Michel, dans la MRC des Jardins-de-Napierville (voir la fiche détaillée à l'annexe 6).

Le projet prévoit la construction d'un poste de raccordement élévateur de tension de 120 kV et de deux tours météorologiques ainsi que 35 km de chemins d'accès requis et un réseau électrique collecteur souterrain.

KÉMONT est une société en commandite affiliée à Kruger Énergie inc., une entreprise privée canadienne spécialisée dans le développement et la gestion de centrales d'énergie verte et renouvelable.

Processus d'information et de consultation

KÉMONT a mené un processus d'information et de consultation complet à la suite de l'octroi du projet par Hydro-Québec Distribution le 5 mai 2008. Les faits saillants de ce processus sont :

- Tenue de réunions avec les instances municipales – préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville, maires de Saint-Rémi, Saint-Mathieu et Saint-Michel, directeur général et aménagiste de la MRC de Roussillon – pour une démonstration préliminaire du projet;
- Tenue de rencontres avec des propriétaires fonciers dans les municipalités où le projet a été présenté;
- Mise en place d'une ligne téléphonique d'information (automne 2008);
- Création d'une section du site web dédiée au projet;
- Diffusion de nouvelles et communiqués sur le site web;
- Tenue de 18 rencontres publiques au total, soit 6 séances publiques d'information à l'automne 2008, 6 présentations publiques à l'été 2009 et 6 rencontres publiques à l'été 2010.

Une comparaison sommaire des processus d'information et de consultation menés par KÉMONT et par Venterre révèle que le projet éolien Montérégie a déployé un plus grand nombre d'activités à caractère public plus tôt dans la démarche globale de développement du projet.

Thèmes soulevés à l'audience publique du BAPE

Le projet d'aménagement du parc éolien Montérégie n'a pas fait l'objet d'opposition majeure de la part des parties prenantes. En effet, l'implication des populations en amont du processus de consultation par le promoteur a permis de bâtir un climat de confiance et une acceptabilité sociale.

De manière générale, le projet est perçu très positivement grâce à son caractère « renouvelable », « propre » et s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Son apport pour la vitalité économique des municipalités et des producteurs agricoles et ses effets sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens sont aussi des arguments favorables envers le projet.

Il faut souligner que le projet de KÉMONT a été développé dans un contexte social et politique plus clame et moins polarisé.

Constat 42 : KÉMONT a réussi à mieux véhiculer ses messages auprès des parties prenantes et des citoyens que Venterre grâce à des activités d'information et de consultation plus nombreuses et plus accessibles tenues plus tôt dans la démarche globale du projet.

Certains participants au processus de consultation ont toutefois soulevé des lacunes par rapport au contenu de l'étude d'impact. En effet, certains aspects doivent être documentés comme le bruit généré, la localisation exacte des infrastructures sur le territoire, la prise en compte des effets cumulatifs et la réglementation relative à la distance entre les éoliennes et les habitations.

Les recommandations les plus pertinentes ont été une implication plus importante d'Hydro-Québec dans la filière éolienne, une plus grande flexibilité des municipalités dans l'élaboration de la réglementation, la formation de comités de suivi et l'identification des différents membres, la mise en place d'un plan de suivi du bruit durant la phase d'exploitation en collaboration avec la Direction de santé publique, l'élaboration de mesures de compensation aux interférences et une meilleure harmonisation avec les usages du territoire.

Avis du BAPE

Le rapport d'enquête du BAPE a été déposé en mars 2011 et considère que KÉMONT propose un projet acceptable d'un point de vue social, environnemental et économique. Les raisons qui expliquent cet avis favorable sont :

- Les efforts du promoteur pour « ...favoriser une participation et un engagement continus des municipalités, des propriétaires et des citoyens dans un esprit d'ouverture et de transparence »;
- Les choix de la technologie et de la localisation des éoliennes et des infrastructures connexes;

- L'état des connaissances favorables à la préservation de la biodiversité et à la protection de l'environnement;
- Les redevances aux municipalités et aux propriétaires qui semblent satisfaire tant les communautés que les producteurs.

L'avis favorable est toutefois accompagné de conditions à la réalisation du projet qui le bonifieraient, autant pour le promoteur que d'autres entités concernées. Ces recommandations, pour le promoteur, sont :

- Aviser tous les propriétaires concernés par la perte de leur droit de construire;
- Enregistrer et documenter les plaintes pour des expositions au bruit supérieures à 30 décibels (dBA).
- Compenser la perte de milieux humides et boisés par la création de milieux de qualité égale ou supérieure;
- Assurer le suivi de mortalité de la faune pour la durée entière du projet, en favorisant la pratique d'une gestion adaptative et en impliquant les employés du promoteur et les citoyens vivant près des éoliennes dans un suivi participatif;
- Rendre publics les rapports de suivis et déposer un rapport annuel des activités des comités de suivi et de concertation au MDDEP.

Les recommandations liées aux autres entités concernées par le projet sont :

- Une réflexion sur une politique de compensation en superficies productives de toute perte nette de terre ou d'usage agricole par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- Une étude sur la nuisance chez les gens vivant à proximité des éoliennes par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Un programme de compensation des pertes de milieux humides et boisés défini conjointement par les ministères concernés et les MRC, à la satisfaction des producteurs agricoles;
- Des bilans réguliers des rapports de suivi et des activités des comités de suivi par le MDDEP.

Approbation du Conseil des ministres

Le gouvernement du Québec a annoncé l'approbation du projet éolien Montérégie le 12 juillet 2011. Les projet a été annoncé comme une composante importante du développement économique des régions et du positionnement du Québec comme un leader des énergies vertes et renouvelables, en plus de souligner les importants efforts d'engagement des parties prenantes, tels que les 18 rencontres publiques réalisées afin de connaître les préoccupations des citoyens et ajuster le projet au fur et à mesure du processus.

Constat 43 : Le BAPE a émis un avis favorable avec conditions et le projet a été approuvé par le gouvernement du Québec notamment en raison des efforts du promoteur pour favoriser la participation et l'engagement des parties prenantes dans un esprit d'ouverture et de transparence.

4.3.3 Projets éoliens relocalisés ou abandonnés

Il est pertinent de soulever des cas de projets éoliens qui pour diverses raisons n'ont pas pu voir le jour. Ces projets ont réalisé des démarches de développement et obtenu l'approbation d'Hydro-Québec, pour ensuite se voir contraints à vendre ou à transférer leur projet ou leur contrat d'approvisionnement. Bien que les promoteurs respectaient les lois et règlements municipaux et régionaux, les conflits importants avec les municipalités ou les communautés d'accueil les ont empêchés d'arriver à des ententes avec les parties prenantes locales, les obligeant à abandonner ou à transférer leur projet. Le tableau offre des détails sur les divers projets récents qui font cas de figure.

Tableau 4.2 Comparaison des projets éoliens récents abandonnés

Promoteur du projet éolien	Site visé pour le projet	Changements apportés	Raisons que le projet n'a pas vu le jour au site visé
Saint-Laurent Énergies	Aguanish	Relocalisation : transfert du contrat de production à une autre MRC	Difficulté d'entente entre la municipalité et le promoteur sur le type de projet (communautaire ou autre), le nombre d'éoliennes et les distances séparatrices.
Kruger Énergie	Sainte-Luce-sur-Mer et Sainte-Flavie	Abandon : annulation du projet et paiement d'une pénalité de 10 000 \$ par MW, soit 680 000 \$	Difficulté d'entente entre la municipalité et le promoteur sur la localisation des éoliennes et sur les distances séparatrices.
Cartier Énergies	Les Méchins	Abandon : annulation du projet et paiement de pénalités	Difficulté d'entente avec les propriétaires terriens sur la question de la durée des baux.
SkyPower	Rivière-du-Loup	Abandon : annulation du projet	Difficulté d'entente avec la population sur la taille et localisation des éoliennes.

Constat 44 : Des projets éoliens ont échoué à la suite de conflits avec les municipalités d'accueil, et ce, même s'ils respectaient les lois et les règlements régionaux et municipaux.

5. PARC ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

5.1 DESCRIPTION

5.1.1 Envergure

Le projet du KSE consiste en l'érection de huit (8) éoliennes Enercon E-101, d'une puissance de 3 MW chacune, implantées en terre privée sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. La carte de localisation figure à l'annexe 7.

La taille des éoliennes serait de 98 mètres et chacune des trois pales mesure 48,5 mètres. Le projet utiliserait les chemins agricoles lorsque possible et construirait de nouvelles routes d'accès aux éoliennes. On prévoit l'installation d'un réseau collecteur électrique souterrain de 34,5 kV qui relierait les éoliennes au système de distribution de l'électricité d'Hydro-Québec.

5.1.2 Caractéristiques du site d'implantation

Le site proposé pour le projet se situe approximativement à 6,5 kilomètres au sud du périmètre urbain de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville et à environ 2,5 kilomètres au nord de Saint-Bernard-de-Lacolle. Les sites proposés pour l'infrastructure du parc éolien, les voies d'accès et le système de collecteur électrique seront conformes au règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro URB-141 de la MRC des Jardins-de-Napierville. Ce règlement stipule qu'une distance de plus de 750 mètres doit séparer les turbines de la résidence la plus proche. En moyenne, les sites proposés pour accueillir les turbines du projet Saint-Cyprien-de-Napierville se situent au-delà de 1 km de la résidence la plus proche. La zone du projet est située dans un quadrilatère formé par les limites des municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Bernard au sud-ouest, de Saint-Cyprien-de-Napierville et Lacolle à l'est et de la Montée du Rang double au nord. C'est une aire de 3 kilomètres d'est en ouest et de 1,6 kilomètre du nord au sud.

5.1.3 Portrait comparatif du projet au niveau technique et des impacts

Le tableau 5.1 dresse un portrait sommaire comparatif des projets éoliens de KÉMONT et de KSE.

Tableau 5.1 Portrait comparatif des projets éoliens de KSE et de KÉMONT

Caractéristique du projet	Projet à Saint-Cyprien-de-Napierville de KSE	Projet éolien Montérégie de Kruger
Nombre d'éoliennes	8	44
Longueur des pales de chaque éolienne	48,5 mètres	82 mètres
Puissance totale installée	24 MW	100 MW
Puissance de chacune des éoliennes	3 MW	2,3 MW
Réseau collecteur	Souterrain, 34,5 kilovolts	Souterrain, 34,5 kilovolts
Nombre de municipalités couvertes	1	6
Distance moyenne des résidences les plus proches	1 kilomètre	1 kilomètre
Distance de routes d'accès prévus	7 kilomètres	35 kilomètres

Constat 46 : Le projet de KSE est à plus petite échelle et comporte moins d'impacts que celui de KÉMONT en Montérégie.

5.1.4 Bénéfices du projet à l'échelle locale

Selon KSE, la communauté locale bénéficierait de diverses retombées économiques grâce à la création de ce parc éolien.

La municipalité d'accueil recevrait des contributions volontaires annuelles de 4 000 \$ par MW indexé à l'indice des prix à la consommation (IPC), soit environ 96 000 \$ pour la première année, pour un montant total d'environ 3 millions \$ sur les 20 ans du projet. Ces redevances se traduiraient par une augmentation significative du budget municipal, ce qui pourrait permettre des investissements dans des projets communautaires, tels qu'un centre communautaire, une bibliothèque, une piste cyclable ou tout autre projet souhaité par la municipalité.

Constat 47 : Malgré les redevances proposées, la municipalité continue de manifester son opposition au projet.

Les propriétaires qui accueilleront des éoliennes sur leur terre recevront 3 000 \$ par MW installé par année, indexé à l'IPC à partir de la date de la signature de l'option. Pour la première année du projet, ce montant pourra représenter environ 72 000 \$. De plus, tous les propriétaires ayant signé une option avec AET concernant le projet à Saint-Cyprien, recevront 1 % du revenu brut provenant de la vente d'électricité du parc éolien, sous la forme d'un paiement collectif (tel que proposé au Cadre de Référence). Pour la première année du projet, ce montant pourra représenter environ 88 000 \$. Les paiements associés aux pertes agricoles, utilisation de servitudes, etc., seront également consentis aux propriétaires selon les mécanismes prévus au Cadre de Référence proposé par Hydro-Québec. Au moment de la soumission, il y avait 1 543 ha signés pour le projet, représentant dix (10) propriétaires impliqués dans le projet. De ceux-ci, six (6) propriétaires accueilleront des éoliennes ou des infrastructures.

5.2 HISTORIQUE DU PROJET DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

5.2.1 Démarches préliminaires d'AET

En janvier 2006, AET recrutait un agent de liaison pour réaliser les démarches préliminaires en vue de présenter des projets éoliens dans la région montréalaise. Son mandat a été de constituer une réserve foncière afin de répondre au critère de participation aux appels d'offres d'Hydro-Québec, exigeant que le promoteur détienne des droits d'utilisation sur 60 % du territoire prévu pour le projet. Afin de négocier les ententes d'octroi d'option requises, des rencontres individuelles et de groupe ont eu lieu avec des propriétaires fonciers dans plusieurs municipalités, notamment à Saint-Cyprien-de-Napierville, à Saint-Valentin et à Saint-Blaise-sur-Richelieu. Un élément marquant de cette phase du développement du projet constitue les clauses de confidentialité incluses dans les ententes d'octroi d'option. Bien qu'elles constituent une pratique courante dans le domaine éolien, elles ont eu un impact négatif sur l'acceptabilité sociale puisqu'elles privent les autres acteurs du milieu de l'information sur le projet dans les phases initiales du projet.

Constat 48 : Les clauses de confidentialité incluses dans les ententes d'octroi d'option signées avec les propriétaires terriens affectent de façon négative le niveau de l'acceptabilité sociale.

Entre 2006 et 2010, AET et KSE ont tenu de nombreuses rencontres avec les instances régionales et municipales afin d'assurer la conformité du projet à la réglementation des MRC en matière d'aménagement et d'urbanisme et, par la suite, afin d'obtenir l'appui des conseils municipaux.

Durant l'audience publique sur le projet de Saint-Valentin, il a été souligné que les démarches avec les instances régionales ont eu lieu en 2006 avant que le MAPAQ ne diffuse de l'information et des outils d'encadrement de la filière éolienne à l'intention des élus locaux. Ce décalage a laissé plusieurs élus insatisfaits, les menant éventuellement (en 2010) à former la Coalition des sept maires contre les projets éoliens.

Par ailleurs, le peu d'implication des citoyens durant cette période a contribué au sentiment que la population avait été mise à l'écart durant les phases de développement du projet. En particulier, des membres du comité consultatif en urbanisme (CCU) de Saint-Valentin sont sortis du processus de modification réglementaire avec une impression d'avoir été gardés dans l'ignorance, de ne pas avoir été considérés et d'avoir été mis devant le fait accompli. L'insatisfaction de ces individus a conduit à la formation tardive (en 2010) de deux comités citoyens d'opposition au projet, soit le comité Don Quichotte et le comité Le vent tourne.

Constat 49 : Le manque d'information, d'outils et d'implication des citoyens et des élus locaux durant les démarches préliminaires des projets éoliens de la région montérégienne a causé des insatisfactions qui ont motivé la formation de groupes d'opposition.

5.2.2 Appel d'offres communautaire et autochtone : projet à Saint-Bernard-de-Lacolle et à Saint-Cyprien-de-Napierville

Parallèlement aux démarches pour le dépôt du projet de St-Valentin en 2008, AET a poursuivi ses démarches pour répondre à l'appel d'offres pour des projets éoliens communautaires et autochtones. Au départ, AET envisageait l'érection de 27 éoliennes sur un territoire chevauchant les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Bernard-de-Lacolle (voir la carte de localisation à l'annexe 8). Voici les faits saillants de ces démarches :

Tableau 5.2 Faits saillants de la démarche de développement du projet à Saint-Cyprien-de-Napierville

Date	Activité
Mai 2009	AET rencontre le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle pour proposer un projet éolien communautaire.
Juillet 2009	AET rencontre la MRC des Jardins-de-Napierville pour proposer un projet éolien communautaire.
Août 2009	Le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise l'installation d'un mât météo sur son territoire.
Début 2010	AET rencontre KEDC pour discuter d'un projet éolien autochtone.
Mars 2010	Rédaction d'un <i>projet d'accord</i> sur un projet communautaire entre AET et le conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville, qui accorderait à la municipalité 30 % de la propriété du projet sans exiger d'investissement de capital ainsi que des redevances.
Avril 2010	AET et KEDC organisent une rencontre d'information publique à Saint-Bernard-de-Lacolle pour présenter le projet.
Juin 2010	Lettre d'intention sur un projet communautaire entre AET et deux propriétaires terriens, dont l'ex-maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.
Juillet 2010	Rejet du projet par le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Parallèlement à ses démarches, AET avait entamé des discussions avec KEDC comme partenaire dans la présentation d'un projet autochtone. La rencontre d'information publique tenue par AET et KSE en avril 2010 à Saint-Bernard-de-Lacolle a été un point tournant dans l'évolution des projets. Le manque d'information et la disposition inappropriée de la salle ont donné lieu à des discussions houleuses qui ont souligné les tensions interculturelles ainsi que les préoccupations des résidents de Saint-Bernard-de-Lacolle sur l'impact combiné de deux projets totalisant 50 MW. Après la rencontre, le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle a retiré son appui au projet. À partir de ce moment, AET a opté pour ne présenter qu'un seul projet autochtone de plus petite envergure, soit de seulement huit éoliennes, à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Constat 50 : L'élaboration du projet de Saint-Cyprien-de-Napierville s'inscrit dans un historique complexe mettant en cause plusieurs intervenants avant l'arrivée de KSE comme promoteur d'un parc éolien dans la région.

Constat 51 : Après une rencontre publique infructueuse à Saint-Bernard-de-Lacolle, le promoteur a choisi de présenter un seul projet autochtone de plus petite envergure.

5.2.3 Appel d'offres autochtone : le projet éolien de KSE à Saint-Cyprien-de-Napierville

La sélection du projet de KSE à Saint-Cyprien-de-Napierville par Hydro-Québec en 2010 a provoqué des réactions de consternation au sein de la municipalité et des groupes citoyens. Même si le conseil municipal avait rejeté la proposition du promoteur d'un projet communautaire, le conseil a dénoncé publiquement le fait que le projet de KSE ait pu être présenté et retenu sans obtenir la reconnaissance de la municipalité. Cette impression de se faire contourner a ajouté à la relation déjà difficile avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Constat 52 : Le fait qu'Hydro-Québec ait retenu le projet d'énergie éolienne de KSE sans la reconnaissance de la municipalité a aggravé la relation déjà difficile avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Du côté de la communauté de Kahnawà:ke, l'acceptation du projet est difficile à mesurer à l'heure actuelle. Bien qu'il existe un appui populaire, les deux rencontres d'information tenues à Kahnawà:ke par AET et KEDC ont connu une faible assistance et la revue de presse comprend plusieurs lettres ouvertes exprimant des préoccupations sur l'acceptabilité sociale du projet et l'impact que cela peut avoir sur l'image de leur communauté.

Constat 53 : Certains membres de la communauté de Kahnawà:ke sont ouvertement préoccupés par le projet et l'image que ce dernier projette.

5.2.4 Les parties prenantes du milieu d'accueil

Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

La relation entre AET et KEDC et les représentants de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a été hautement variable depuis la première rencontre entre AET et le conseil municipal en mars 2007. Malgré de multiples rencontres et des présentations par AET lors de réunions publiques municipales, les élus de Saint-Cyprien-de-Napierville soutiennent qu'ils ne trouvent pas de vraies réponses à leurs questions au sujet du projet. Certains membres du conseil municipal ont démontré une ouverture à un projet éolien à certains moments, notamment en 2010 pour un projet communautaire, comme il a été mentionné ci-haut. Cependant, les actions officielles et les positions publiques de la municipalité expriment un refus d'un projet d'énergie éolienne sur son territoire. Avant l'arrivée de KSE dans le dossier, le conseil municipal avait déjà rejeté deux formes de projet éolien sur leur territoire. Des rencontres tenues entre KSE et le maire de Saint-Cyprien-de-Napierville en 2010 n'ont pas donné les résultats escomptés, malgré la proposition de mesures de collaboration telles que la construction d'un centre communautaire. Faits à l'appui, le maire a fortement encouragé l'annulation d'une rencontre d'information publique prévue par le promoteur en octobre 2010. Enfin, des actions de communication récentes visant la communauté de Kahnawà:ke indiquent un alignement des positions du conseil municipal avec les comités d'opposants.

Constat 54 : Malgré de multiples rencontres, les élus de Saint-Cyprien-de-Napierville soutiennent qu'ils ne trouvent pas de vraies réponses à leurs questions au sujet du projet et expriment un refus du projet de KSE.

Constat 55 : Les mesures de collaboration proposées (p. ex. un centre communautaire) par KSE ne semblent pas répondre aux attentes ou des besoins de développement de la communauté de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il va sans dire que l'accueil du projet éolien de KSE à Saint-Cyprien-de-Napierville est teinté par le climat houleux entourant l'implantation d'autres parcs éoliens dans la région. Les interventions réalisées par les nombreux citoyens participant à l'audience publique du BAPE sur le projet de Saint-Valentin ont souligné une importante perte de confiance envers les autorités gouvernementales, les autorités locales et les promoteurs.

Constat 56 : La communauté de Saint-Cyprien-de-Napierville avait déjà rejeté le projet de développement éolien deux fois avant l'arrivée de KSE à titre de promoteur.

Groupes citoyens

Le mouvement d'opposition au projet, mené les comités Don Quichotte et Le vent tourne, est apparu tardivement soit à l'été de 2010. Des fiches détaillées sont fournies à l'annexe 9.

Ces groupes s'appuient sur d'autres groupes citoyens impliqués dans le mouvement d'opposition aux projets éoliens en milieu habité tel que le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA), aussi décrits à l'annexe 9. Malgré la diversité des méthodes de communication et la stratégie émotive employée par les deux comités citoyens locaux, aucune donnée ne permet de confirmer la représentativité des comités Don Quichotte et Le vent tourne au sein de la communauté. Il faut toutefois mentionner une bonne participation aux réunions d'information organisées par ces groupes ainsi que la pétition circulée par le comité Don Quichotte rassemblant la signature de 225 personnes sur une possibilité d'environ 388 personnes habiles à voter (58 %). L'importante participation citoyenne à l'audience publique sur le projet de Saint-Valentin indique aussi une bonne capacité de mobilisation, mais ce fut aussi l'occasion d'entendre des critiques d'un mouvement d'opposition qui « va trop loin dans ses propos » et « utilise des moyens manipulateurs ».

Constat 57 : Les actions des comités d'opposants indiquent qu'ils sont prêts à utiliser tous les moyens pour empêcher le projet. Toutefois, aucune donnée ne permet d'affirmer que leur position « figée » est partagée par toute la population.

Au-delà des multiples préoccupations exprimées par les groupes citoyens, ils soulignent leur désaccord avec l'exception spéciale accordée aux projets autochtones qui n'exige pas l'approbation de la municipalité. Ils expriment aussi un manque de confiance en la volonté du promoteur autochtone d'appliquer les lois et règlements qui encadrent la filière éolienne. S'ajoutent à cela des critiques du fait que le financement pour le projet provienne des activités de MIT qui sont perçues comme illégales.

Constat 58 : L'adoption du projet éolien par un promoteur autochtone à l'extérieur de son territoire ajoute des défis interculturels aux enjeux d'acceptabilité sociale déjà manifestés au sein de la communauté.

Un autre groupe citoyen dans le mouvement d'opposition est le comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle, dont la fiche synthèse se trouve à l'annexe 9. Ce groupe joue un rôle important puisqu'il est dirigé par M. Robert Patenaude, un membre influent du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle. Pour le comité, le projet éolien ne cadre pas dans les axes de développement durable que s'est donné la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle. Il est à prévoir que le comité ait une influence sur le débat social autour du projet éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville lorsqu'on considère que le site du parc éolien prévu est à 2,5 kilomètres du centre de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Constat 59 : La position du comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle, qui exclut les éoliennes de leur vision du développement durable du territoire, a une influence sur l'opinion des représentants de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et des citoyens dans la région.

La Société d'histoire des XI est un autre groupe citoyen qui s'est joint au mouvement d'opposition dans le but de préserver le patrimoine historique de la région. Cette jeune société, dont la fiche synthèse se trouve à l'annexe 9, compte un bon nombre de membres et a été très active durant l'audience publique sur le projet de Saint-Valentin. La présence notable de ce groupe dans le débat démontre l'importance accordée au patrimoine bâti et historique, autant pour sa valeur intrinsèque que pour son apport au tourisme, un axe de développement prioritaire dans la région.

Constat 60 : La présence active de la Société d'histoire des XI souligne l'importance locale du patrimoine historique, autant pour sa valeur intrinsèque que pour son apport au tourisme.

Coalition des maires de sept municipalités

Comme il a été décrit dans la section 5.2.1, la Coalition des maires des sept municipalités a pris ses racines dans le processus de modification réglementaire et a pris de l'ampleur dans le contexte de l'opposition citoyenne aux projets éoliens. Décrite en détail à l'annexe 9, la Coalition exprime la position des élus contre le développement des projets éoliens dans la région en raison de leur volonté d'exercer un contrôle local sur le développement du territoire et d'aligner les projets avec les priorités de développement établies. Ils expriment aussi un désir de mettre en œuvre des projets novateurs et créateurs de richesse pour leurs communautés.

Constat 61 : À l'heure actuelle, les élus de la région se sont mobilisés contre le développement de la filière éolienne, exprimant le désir d'exercer un contrôle sur le développement du territoire, de mettre en œuvre des projets novateurs et de créer de la richesse pour leurs communautés.

UPA : Syndicat de base de Napierville

Le syndicat de base de Napierville est décrit de façon détaillée dans la fiche synthèse à l'annexe 9. L'entité a adopté une position variable durant le développement du projet de KSE. Bien que plusieurs agriculteurs appuient les projets éoliens dans la région, d'autres producteurs rejettent le projet de Saint-Valentin qui aurait pour effet d'imposer des lignes de transport électrique sur leurs terres agricoles. Cette situation crée des tensions entre deux classes d'agriculteurs, soit ceux qui sont payés pour accueillir des éoliennes et ceux à qui l'on impose la réception de lignes de transmission. La perte du territoire agricole et les divers impacts des éoliennes sur les terres complètent l'argumentaire. Cette position reflète celle adoptée par l'entité régionale, la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield, dans le cadre du projet de

Saint-Valentin, à la différence de leur position pour le projet éolien Montérégie mené par KÉMONT. Toutefois, ces entités ont exprimé une ouverture à discuter de programmes de compensation des pertes agricoles à l'échelle locale et régionale.

Constat 62 : L'UPA module sa position sur l'énergie éolienne en fonction des projets et est ouverte aux discussions en ce qui a trait aux compensations.

Groupes environnementaux

Sur le sujet de l'énergie éolienne, on assiste à une scission de la position des groupes environnementaux entre les groupes locaux d'une part et les groupes régionaux, provinciaux et nationaux d'une autre part. Le tableau synthèse figurant à l'annexe 9 décrit les différents groupes et argumentaires. La présentation d'un mémoire conjoint par Équiterre, la Fondation Suzuki et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) en faveur du projet éolien de Saint-Valentin exemplifie la position d'appui des groupes environnementaux au niveau régional, provincial et national. De plus, de manière générale, les groupes environnementaux appuient les intérêts des communautés autochtones.

À l'échelle locale, les quelques groupes qui existent se sont prononcés contre (le comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle) ou ont choisi de ne pas se prononcer (Mouvement écologique du Haut-Richelieu). Le Réseau des groupes écologistes du Québec (RQGE) reste dans cette tendance en adoptant une position neutre puisqu'il représente un grand nombre de petits groupes locaux à travers le Québec.

Constat 63 : Les projets bénéficient d'un appui important des groupes environnementaux régionaux, provinciaux et nationaux au contraire des groupes locaux qui s'y opposent.

Acteurs politiques provinciaux

Le député provincial de Huntingdon a participé à plusieurs activités d'opposition aux projets éoliens dans la région. De plus, Québec Solidaire a pris position contre le projet lors d'une manifestation citoyenne contre le projet de Saint-Valentin tenue en mars 2011. Les nouveaux élus fédéraux dans la région sont tous du Nouveau parti démocratique (NPD), qui prend position pour le développement de l'énergie éolienne dans sa plateforme d'élection.

5.2.5 Élaboration du règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC des Jardins-de-Napierville

En janvier 2006, la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté un RCI pour encadrer la réalisation des projets éoliens sur son territoire. Par la suite, Saint-Cyprien-de-Napierville a adopté un premier règlement d'application en septembre 2006 qui avait pour effet d'interdire le projet, mais la MRC ne l'a pas entériné puisque jugé trop sévère.

Il importe de rappeler que les normes contenues dans le RCI et leurs règlements d'application à l'échelle locale ne peuvent pas avoir pour effet d'interdire une activité considérée légale. Toutefois, la MRC peut accepter l'application de normes plus sévères sur certaines parties de son territoire selon les particularités de la zone concernée.

Après le rejet du premier règlement, le conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville en a proposé un deuxième qui pourrait avoir un effet contraignant sur l'implantation de futurs projets éoliens sur son territoire. Toutefois, l'application de la nouvelle réglementation pourrait ne pas s'appliquer à la zone A-126 où se situe le site du projet de KSE selon que les résultats du référendum soient en faveur ou non de la modification du zonage. Si la modification est adoptée, le nouveau règlement aurait pour effet de rendre impossible la réalisation du projet compte tenu que le promoteur n'a pas « cristallisé » ses droits avant l'adoption de la résolution par le RCI.

Constat 64 : Les tentatives de modifications règlementaires par la municipalité confirment leur rejet du projet et un désir d'exercer une maîtrise du développement du territoire.

5.3 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

L'avis de projet a été déposé au MDDEP au début du mois de mai 2011 par AET. KSE est en attente de la réception de la directive d'étude d'impact. Bien que plusieurs inventaires aient été réalisés ou sont en cours de réalisation, l'étude d'impact n'est pas amorcée.

La date la plus hâtive de livraison du projet évoquée par KSE est 2015. Cette échéance a été mise à jour à la suite du dépôt de la soumission qui indiquait la date de 2013. Il faut donc en tenir compte en consultant l'échéancier de réalisation sommaire à l'annexe 10, qui doit être mis à jour.

5.4 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE CONSULTATION

Plusieurs activités de communication ont déjà été réalisées par l'équipe de KSE et par Cardinal Communications, un consultant en communications qui se spécialise en relation avec les médias et affiche une expertise avec les Premières Nations. Parmi les outils de communications développés, on compte un site web (www.ksenergies.ca), des vidéos promotionnelles, une page Facebook, des interventions électroniques (blogue), des annonces dans les journaux régionaux, des entrevues avec les médias et un document de questions et réponses, entre autres.

De façon générale, les outils développés sont axés sur la promotion du projet plutôt que la prise en compte des préoccupations exprimées par le milieu. Le document de questions et réponses en est un bon exemple, parce que les réponses se concentrent sur la vente du projet plutôt que la prise en considération des préoccupations du milieu.

Constat 65 : L'information diffusée sur le site internet de KSE est axée sur la promotion du projet plutôt que la prise en compte des préoccupations exprimées par le milieu.

Malgré les efforts de communication déployés, la couverture de presse depuis le début de 2010 transmet plutôt une image négative du projet.

Constat 66 : Les actions de relations publiques commanditées par KSE à ce jour semblent avoir eu un impact inverse que celui souhaité.

6. PORTRAIT DU TERRITOIRE D'ACCUEIL

6.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

6.1.1 Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Afin de connaître les grandes orientations d'aménagement émises pour la région, cette section décrit les axes de développement émis par la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Les cinq axes de développement énoncés dans le *Plan stratégique 2009-2014* en lien avec le secteur agricole et agroalimentaire sont les suivants :

- Améliorer la mise en marché des produits de la région en développant des circuits courts de distribution et en facilitant l'accès au marché canadien et aux marchés d'exportation;
- Augmenter la valeur ajoutée des produits agricoles par la transformation alimentaire régionale;
- Améliorer le potentiel d'attraction, de rétention et de formation de la main-d'œuvre locale et étrangère;
- Concilier les usages du territoire avec le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire;
- Améliorer la qualité de l'environnement, dans une perspective de développement durable du secteur agricole et agroalimentaire.

Il importe de souligner le quatrième axe concernant la conciliation des usages du territoire avec le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire. On y fait état des pressions exercées par d'autres secteurs d'activités sur l'agriculture, telles que la spéculation foncière, l'implantation d'usages autres qu'agricoles, l'élaboration de documents de planification régionale prévoyant l'exclusion de superficies agricoles, de même que l'application de RCI contraignants pour l'agriculture.

Cette situation est jugée comme très préoccupante étant donné que la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent compte parmi les meilleurs sols au Québec. Le défi consiste alors à concilier les usages agricoles et non agricoles du territoire, de façon à conserver l'homogénéité et la pérennité de la zone agricole, tout en permettant le développement de projets dans d'autres secteurs de l'économie.

Il est suggéré dans le plan stratégique de former un comité régional dont la mission est de faire reconnaître le territoire agricole comme un élément important du patrimoine régional, afin d'assurer un meilleur équilibre entre les activités agricoles et les autres usages du territoire, dans le respect du cadre de développement durable.

Constat 67 : La planification stratégique pour la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent reconnaît la nécessité de protéger les usages agricoles contre les pressions des autres usages du territoire, et cela, dans une perspective de développement durable.

6.1.2 MRC des Jardins-de-Napierville

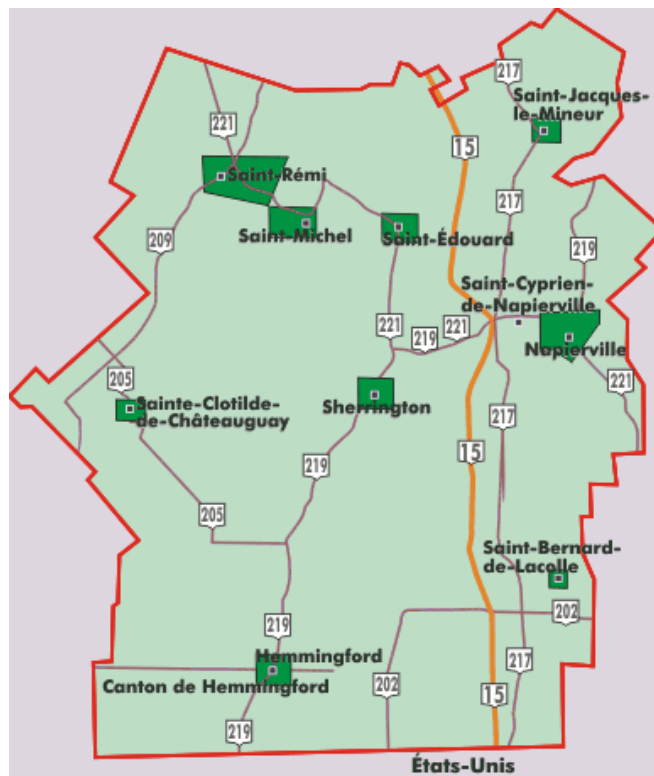
Il est pertinent de brosser un portrait de la MRC des Jardins-de-Napierville où se situe la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville afin de saisir les enjeux d'aménagement du territoire.

Description générale

La MRC des Jardins-de-Napierville est située dans l'axe sud de la région de Montréal et fait partie de la région administrative de la Montérégie. Elle s'étend sur une superficie de 797 kilomètres carrés et comptait 24 135 personnes au recensement de 2006.

Les trois centres urbains de la MRC sont Saint-Rémi, Napierville / Saint-Cyprien-de-Napierville et Hemmingford. Les centres ruraux sont Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay et Saint-Patrice-de-Sherrington. Le secteur de la frontière avec les États-Unis est situé de part et d'autre de l'autoroute 15, à l'extrémité sud de la MRC dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Figure 6.1 Carte de la MRC des Jardins-de-Napierville



Activités économiques

Agriculture

L'agriculture constitue de loin l'activité économique la plus importante de la MRC, occupant le territoire à 97,7 %. En 2001, la MRC comptait 629 exploitants agricoles. Près de la moitié de cette superficie est consacrée à la production légumière.

D'importants bassins de sols organiques et des conditions climatiques favorables à l'agriculture lui confèrent la solide réputation de « jardin horticole du Québec ». De fait, 73 % du territoire de la MRC présente une bonne qualité de sol organique pour la culture, notamment sur le territoire des municipalités de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, de Saint-Cyprien-de-Napierville, de Sherrington, de Saint-Michel et de Saint-Rémi.

Les perspectives de développement du secteur agricole sont bonnes en raison d'une combinaison de facteurs : la présence de nombreux boisés agricoles pour le développement de l'agriculture, la proximité des marchés majeurs des États-Unis et de la région métropolitaine de Montréal et les caractéristiques du sol favorables à l'implantation d'une grande variété de cultures.

Par contre, la portion sud de la MRC (constituée par le canton et le village de Hemmingford et les municipalités de Saint-Bernard-de-Lacolle) est moins favorable à l'agriculture en raison d'une moins bonne qualité des sols et de la présence de nombreux boisés non aménagés. Il y a de nombreux vergers, mais peu d'érablières.

Les objectifs du schéma d'aménagement de la MRC reflètent l'importance accordée à l'agriculture, dont les principaux sont :

- 1) Favoriser le maintien de la politique de protection du territoire agricole;
- 2) Favoriser et mettre en valeur l'agriculture comme assise du développement régional;
- 3) Développer des politiques s'appliquant aux zones agricoles exprimant la position régionale quant à l'aménagement du territoire;
- 4) Inciter l'élaboration d'une politique visant une protection contre l'érosion des bassins de terre noire.

Constat 68 : L'enjeu de la protection du territoire agricole est présent dans le développement de la MRC au même titre que dans les axes stratégiques de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Récréotourisme

Une autre activité économique importante sur le territoire de la MRC est le récréotourisme. On y trouve plusieurs équipements d'envergure comme le Parc Safari de Hemmingford / Saint-Bernard-de-Lacolle, des parcours de golf et le Parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle. La présence d'équipements récréotouristiques dans le secteur en fait un territoire voué au renforcement de cette vocation à l'échelle régionale.

De plus, le « Circuit du paysan » est un produit d'appel touristique qui présente le mode de vie rural de la partie sud de la Montérégie. Il vise à positionner l'image et la réputation de la Montérégie comme région gourmande par excellence auprès de la population québécoise ainsi que des touristes friands de nouveautés du terroir. Le Circuit du paysan permet de visiter plusieurs entreprises (artisans, vignerons, maîtres cidriculteurs, agriculteurs, éleveurs, chefs cuisiniers et aubergistes). Il propose de découvrir les particularités, le charme, les attraits de la région et d'apprécier les nombreuses facettes de l'agriculture et du mode de vie rural.

Enfin, la MRC intègre une importante ressource environnementale régionale, soit une nappe d'eau souterraine qui s'étend sur le territoire des municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur (centre d'intérêt hydrogéologique).

Les objectifs du schéma d'aménagement de la MRC liés au récréotourisme sont les suivantes :

- 1) Favoriser la promotion du territoire de la MRC et de sa vocation agricole;
- 2) Identifier les secteurs présentant un intérêt d'ordre historique, esthétique et écologique;
- 3) Favoriser et consolider les activités touristiques et récréatives dans le sud de la MRC.

Constat 69 : Les secteurs de la MRC présentant un intérêt d'ordre historique, esthétique et écologique ont un potentiel pour le développement de produits de récréotourisme. Ces secteurs ont donc une vocation qui leur est associée en raison des orientations de l'autorité régionale.

6.1.3 MRC du Haut-Richelieu

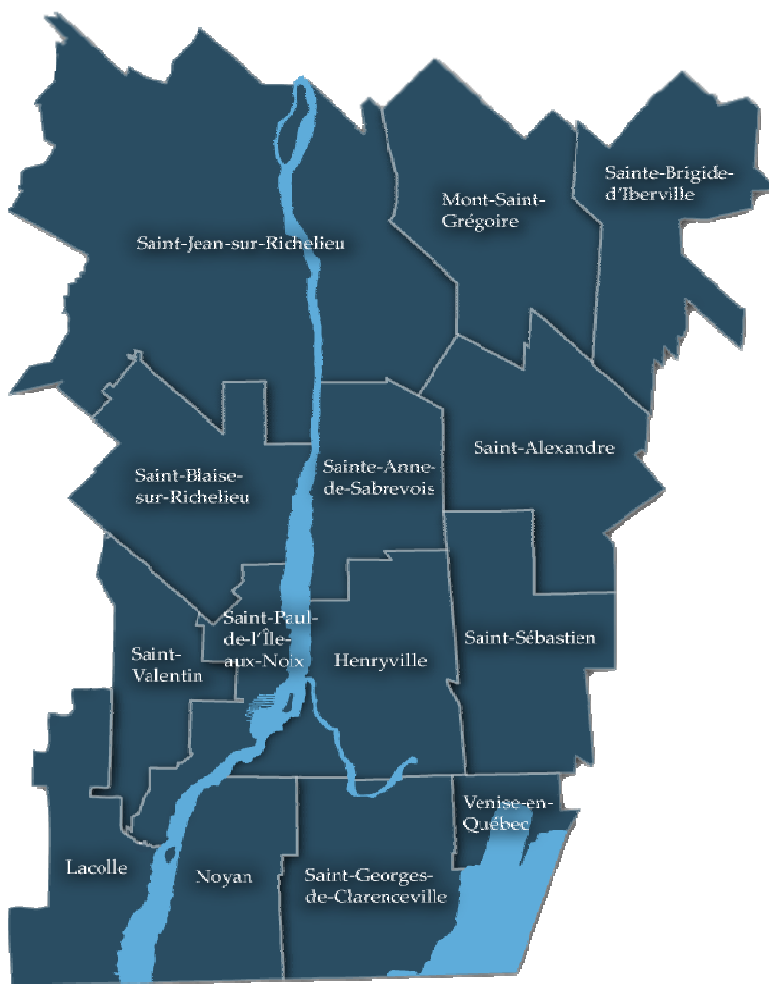
La MRC du Haut-Richelieu occupe une place importante dans la dimension sociopolitique du projet éolien de KSE puisqu'elle regroupe plusieurs municipalités concernées et mobilisées par les projets éoliens. La MRC a aussi un poids important dans la région étant donné sa centralité en Montérégie, l'importance de sa population et de son activité économique. Le pôle socioéconomique de la MRC est la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Description générale

La MRC du Haut-Richelieu est située dans l'axe sud de la région de Montréal et fait partie de la région administrative de la Montérégie. Elle s'étend de part et d'autre de la rivière Richelieu sur une superficie de 932 kilomètres carrés. Au recensement de 2010, elle comptait une population de 114 137 habitants. Elle regroupe 14 municipalités, notamment les municipalités à proximité

du projet éolien de KSE, soit les municipalités de Saint-Valentin, Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu.

Figure 6.2 Carte de la MRC du Haut-Richelieu



Activités économiques

Agriculture

L'agriculture constitue une activité économique importante, occupant 90,5 % de la superficie totale du territoire de la MRC du Haut-Richelieu. On y pratique la culture du maïs, du soya, et de plusieurs céréales ainsi que l'élevage de bœufs et de porcs. En 2008, la MRC comptait 665 exploitants générant des revenus s'élevant à 123 millions \$. En 2004, 3 % du total des revenus agricole provenait de Saint-Valentin. Cette proportion s'élevait à 4 % en ce qui concerne Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

La MRC du Haut-Richelieu se classe au deuxième rang pour le sud-ouest de la région métropolitaine au niveau des recettes agricoles générées dans l'économie régionale. Bien que l'agriculture n'occupe qu'une faible proportion de travailleurs dans l'économie du Haut-Richelieu, son impact sur les économies régionale et provinciale est considérable en raison de ses nombreux liens avec les autres industries de transformation alimentaire.

Étant l'une des meilleures régions agricoles du Québec, la vigueur et la performance du domaine agricole sont cruciales pour les industries de la transformation des aliments, aussi bien que pour l'ensemble du système agroalimentaire. En 2006, environ 2 300 personnes, soit 3,9 % de la population active totale de 15 ans et plus, travaillaient dans l'industrie de l'agriculture. Cependant, cette industrie représente près de 13 % de la population active du périurbain. Sur le territoire du Haut- Richelieu, il y a environ 1 117 personnes qui travaillent dans la fabrication et la transformation alimentaire, ce qui représente des investissements de 19 874 000 \$.

Les objectifs du schéma d'aménagement révisé en lien avec l'agriculture sont :

- 1) Privilégier une démarche consensuelle avec les acteurs concernés par l'aménagement et le développement du territoire agricole afin de trouver des solutions adaptées aux particularités du milieu et, de ce fait :
 - a) Assurer la pérennité du territoire agricole afin d'y garantir la priorité aux activités agricoles tout en privilégiant la consolidation des territoires urbanisés existants;
- 2) Assurer une cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles en zone agricole et à l'interface de la zone agricole et des secteurs bâtis et de ce fait :
 - a) Consolider les îlots déstructurés se caractérisant par la concentration d'usages non agricoles de manière à éviter toute extension de ceux-ci;
 - b) Établir des paramètres pour la détermination des distances séparatrices en regard des inconvénients causés par les odeurs inhérentes à certaines activités agricoles;
- 3) Favoriser le développement durable de l'agriculture axée sur la conservation des ressources eaux et sols du territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

Constat 70 : La MRC du Haut-Richelieu vise la pérennité du territoire, l'harmonisation des activités agricoles avec les territoires urbanisés et la conservation des ressources eaux et sols du territoire.

Tourisme

Les produits d'appel touristique de la MRC de Haut-Richelieu sont : l'agrotourisme, le nautisme, la zone urbaine et la route verte. À l'instar de la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC du Haut-Richelieu met en valeur les activités relatives à l'agriculture et la transformation des produits agricoles comme produit d'appel touristique. L'Office du tourisme souligne la présence sur le territoire de vignobles, de fromageries et de producteurs de pommes, de prunes et de divers fruits.

La rivière Richelieu exerce un pouvoir d'attraction important pour le nautisme, et cela d'autant plus que celle-ci est le lien fluvial entre le lac Champlain aux États-Unis et le fleuve St-Laurent au Québec. Enfin, la MRC comporte un réseau de pistes cyclables faisant partie de la Route Verte.

Il importe de souligner une activité estivale d'envergure, l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu qui a lieu annuellement depuis 150 ans et a attiré 411 478 visiteurs en 2010. L'activité, qui dure un peu plus d'une semaine, comporte de nombreuses activités, spectacles, expositions et l'envol de montgolfières.

Constat 71 : La MRC du Haut-Richelieu mise sur diverses formes de tourisme, notamment lié au secteur agricole et de la transformation alimentaire. Il s'agit d'une source significative d'activité économique.

6.1.4 Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Caractéristiques générales

La municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville est située à l'ouest de Napierville et son territoire est délimité par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu via l'arrondissement de l'Acadie ainsi que par les municipalités de Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin, Sherrington et Saint-Bernard-de-Lacolle. Il est possible de s'y rendre par l'autoroute 15 qui traverse le territoire de la localité. Le territoire est d'une superficie de 97,62 kilomètres carrés dont environ 94 kilomètres carrés sont occupés par la zone agricole permanente, soit plus de 95 % de la superficie. La population est de 1 793 personnes selon le site web de la municipalité.

Activités économiques

Agriculture

L'agriculture occupe une place prépondérante dans la municipalité puisque 97 % de son territoire est situé en zone agricole permanente. Les cultures fourragères, céréalières, maraîchères ainsi que la culture en serre de plantes, fleurs et légumes y sont pratiquées au même titre que l'élevage qui y occupe également une place importante.

Agrotourisme

L'agrotourisme y est aussi développé, notamment grâce à la présence de deux vignobles, Le Morou et le Royer Saint-Pierre, d'un musée agricole et d'un centre équestre réputé. Saint-Cyprien-de-Napierville se trouve sur le parcours du Circuit du Paysan.

La zone agricole comprend plusieurs résidences unifamiliales isolées généralement rattachées à une ferme et c'est là que l'on retrouve les plus anciennes résidences de Saint-Cyprien-de-Napierville, dont certaines sont centenaires et procurent un cachet au paysage rural de la municipalité.

Secteur résidentiel

Saint-Cyprien-de-Napierville possède un secteur résidentiel situé en bordure de son terrain de golf de même que deux parcs de maisons modulaires. Subdivisé en terrains vastes dont la superficie moyenne est de 1 400 mètres carrés, le parc est constitué de maisons unifamiliales de type bungalow ou cottage qui sont desservies par les services d'aqueduc et d'égout.

6.2 CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU SOCIAL

Comme un des facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale est les caractéristiques du milieu social, il importe d'évaluer celui relié au projet de KSE.

Le climat de conflit ou de collaboration qui règne au sein de la collectivité peut avoir une incidence sur l'efficacité des dispositifs et des mesures prises pour favoriser la mise en débat des questions auxquelles cette collectivité est confrontée. Certains répondants à l'enquête sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens (Saucier et al., 2009) ont évoqué les divisions laissées au sein des collectivités locales par des controverses passées, pour expliquer les difficultés rencontrées pour la réalisation des projets éoliens. Il arrive qu'on retrouve dans les mouvements d'opposition aux projets éoliens les mêmes groupes ou individus qui s'étaient opposés à l'occasion d'autres projets controversés.

6.2.1 Litige entre les deux maires

L'élection du maire actuel a été suivie de litiges avec le maire sortant. Cette situation a un impact direct puisque l'ancien maire fait partie des propriétaires signataires d'ententes avec AET en prévision de l'implantation d'éoliennes sur ses terres agricoles. Cette situation conflictuelle ajoute à la sensibilité de la relation entre le promoteur et le maire actuel de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Constat 72 : Le conflit litigieux entre le maire actuel de Saint-Cyprien-de-Napierville et l'ex-maire, signataire d'ententes d'octroi d'option pour le projet éolien, s'ajoute aux facteurs sensibles dans la relation entre la municipalité et le promoteur.

6.2.2 Implantation de mégaporcheres à Saint-Cyprien-de-Napierville

L'implantation de mégaporcheres a soulevé des controverses dans plusieurs régions du Québec au cours des dernières années. La municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a été le théâtre d'une controverse importante concernant un projet porcin. En octobre 2005, une manifestation réunissant 400 personnes a été organisée par le comité de citoyens de Saint-

Cyprien-de-Napierville et de Napierville pour s'opposer à la levée du moratoire sur l'implantation de nouvelles mégaporcheres après le dépôt du rapport du BAPE sur le développement de la filière porcine. Cette manifestation intervenait alors que les promoteurs avaient en main les autorisations gouvernementales pour réaliser leurs projets.

Des membres de la communauté de Kahnawà:ke ont pris position contre les projets de mégaporcheres dans la région et ont participé à cette même manifestation. Bien que ce fût une occasion de solidarité entre les deux communautés, les liens n'ont pas été maintenus au-delà de cet événement.

Constat 73 : La communauté de Kahnawà:ke a déjà tissé des liens avec la communauté non autochtone pour se soulever contre des projets de développement de mégaporcheres. Ce lien est cependant très ponctuel.

L'implantation d'un projet porcin a été l'enjeu principal de l'élection à la mairie en novembre 2006. Le maire actuel était alors président du Comité de citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville qui s'opposait à l'implantation de mégaporcheres, et a été élu sur cette plateforme.

Constat 74 : Le maire actuel a gagné les élections sur la base d'une plateforme « antidéveloppement industriel », ce qui détermine son positionnement politique actuel.

6.2.3 Litige au sujet de décisions municipales en matière d'aménagement

En 2005, la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a refusé la demande de permis de construction d'un promoteur pour le projet de mégaporcherie mentionné ci-haut. En réponse à cette décision, le promoteur du projet a entamé une poursuite contre la municipalité pour mauvaise foi dans le dossier. Le promoteur ayant eu gain de cause, la municipalité a porté en appel la décision de la Cour supérieure du Québec, dont le résultat est à venir.

Constat 75 : Le maire actuel de Saint-Cyprien-de-Napierville croit au droit municipal d'exercer un pouvoir discrétionnaire sur l'aménagement du territoire.

6.2.4 Parachèvement de l'autoroute 30

Le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la MRC de Roussillon, à Candiac et à Saint-Philippe, est un autre projet qui a soulevé la controverse dans la région. Ce tronçon était le dernier visé par le parachèvement de l'autoroute 30 dans la continuité de celui qui avait été autorisé en 2004 entre Sainte-Catherine et l'autoroute 15, au sud des villes de Saint-Constant, Delson et Candiac (tracé sud).

Deux cent cinquante-deux mémoires ont été déposés à l'occasion de l'enquête et de l'audience publique du BAPE à l'automne 2005, dont une part significative par l'Union des producteurs agricoles et ses constituantes locales, par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ainsi que par plusieurs producteurs. Le tracé proposé traversait un territoire zoné agricole et les représentants du secteur considéraient que le tronçon projeté aurait pour effet d'enclaver des terres et d'exercer une pression sur celles-ci à des fins de développement.

De plus, certains soutenaient ne pas avoir pu s'exprimer au moment de l'audience publique du BAPE portant sur le tracé sud en 2002, puisque ce dernier n'incluait pas l'échangeur Jean-Leman. On demandait alors de réévaluer l'ensemble du tracé sud.

Constat 76 : Les projets de mégaporcheries et de parachèvement de l'autoroute 30 ont créé des précédents qui mettent les acteurs locaux en garde contre les projets industriels.
--

7. ACTEURS CONCERNÉS

Les acteurs concernés par le projet de KSE sont listés dans plusieurs tableaux au fil du présent chapitre. La dernière colonne des tableaux indique si le groupe fait l'objet d'une fiche détaillée ou est inclus dans un tableau synthèse présenté à l'annexe 9.

7.1 COMITÉS LOCAUX ET RURAUX

Comité	Personne-ressource ou porte-parole	Fiche détaillée
Le vent tourne	Joane McDermott, porte-parole http://le-vent-tourne.blogspot.com/	✓
Comité Don Quichotte	Astrid Ammerlaan, porte-parole	✓
Coalition des maires	Gérard Dutil, maire de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et fondateur de la coalition	✓
Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle	Robert Patenaude, président	✓
Regroupement du développement durable des Appalaches (RDDA)	Pierre Séguin, porte-parole	✓
Terre citoyenne	Laurent Lamarre, porte-parole http://terrecitoyenne.qc.ca/	

7.2 ACTEURS AGRICOLES

Groupe	Personne-ressource ou porte-parole	Fiche détaillée
Groupes régionaux		
Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Saint-Jean-Valleyfield	Bernard Vincent, président http://www.upasjv.qc.ca/	
Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC des Jardins-de-Napierville	Michel Lavoie, préfet	

Groupes locaux		
Syndicat de base de l'UPA de Napierville	Jérémie Letellier, président	✓
Syndicat de base de l'UPA de Lacolle	Jaclin Bisailon, président	
Comité consultatif de Saint-Cyprien-de-Napierville « Environnement et agriculture »	Jean-François Boire, conseiller municipal Gérard Dumesnil, conseiller municipal	

7.3 PROTECTEURS DU PATRIMOINE

Organisme	Personne-ressource ou porte-parole	Fiche détaillée
Société d'histoire des XI	Florent Coache, président http://www.histoirequebec.qc.ca/membres/montere/SochistXI.htm	✓
Société d'histoire de Lacolle	Donald Robinson, responsable	

7.4 ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Organisme	Personne-ressource ou porte-parole	Fiche détaillée
Centre local de développement (CLD) Les Jardins-de-Napierville	Michel Charbonneau, directeur général Jacques Bouvier, responsable du Circuit du paysan	
Chambre de commerce régions St-Rémi et Hemmingford	François de Lorimier-Vallières, président	
Technocentre éolien	Martin Couture, président	
Éole Québec	Michel Thibault, président	
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)	Jean-François Samray, président-directeur général	
Association canadienne de	Robert Hornung, président	

l'énergie éolienne (CanWEA)		
Institut de l'énergie éolienne du Canada	Richard Hassard, président	
UrWind inc. Entreprise de développement de technologies éoliennes résidentielles localisé à Saint-Louis-de-Gonzague	Jean-Christophe Mortreux, président	

7.5 ACTEURS POLITIQUES

7.5.1 PALIER LOCAL

Chef / représentant	Communauté
Michael Ahrírhon Delisle Jr.	Kahnawà:ke
Sohenrise Paul Nicholas	Kanehsatake
Mike Mitchell	Akwesasne
Maires / préfets	Municipalités
MRC Les Jardins-de-Napierville	
André Tremblay	Saint-Cyprien-de-Napierville
Alain Fredette	Napierville
Robert Duteau	Saint-Bernard-de-Lacolle
Clément Lemieux	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay
Roger Lussier	Saint-Édouard
Lise Trottier	Saint-Jacques-le-Mineur
Pierre Raymond Cloutier	Saint-Michel
André Giroux	Saint-Patrice-de-Sherrington
Paul Viau	Hemmingford (Canton)
Drew Somerville	Hemmingford (Village)
Michel Lavoie, préfet	Saint-Rémi
MRC du Haut-Richelieu	
Lafrance, Serges	Henryville
Duteau, Yves	Lacolle
Boulais, Suzanne	Mont-Saint-Grégoire

Projet d'énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville – Profil social

Ryan, Réal	Noyan
Bergeron, André	Saint-Alexandre
Desmarais, Jacques	Saint-Blaise-sur-Richelieu
Hak, Louis	Saint-Georges-de-Clarenceville
Dolbec, Gilles, Préfet	Saint-Jean-sur-Richelieu
Dutil, Gérard	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Surprenant, Michel	Saint-Sébastien
Chamberland, Pierre	Saint-Valentin
Couture, Clément	Sainte-Anne-de-Sabrevois
Bonvouloir, Patrick	Sainte-Brigide-d'Iberville
Landry, Jacques	Venise-en-Québec

7.5.2 PALIER PROVINCIAL

Député	Circonscription
Stéphane Billette (PL)	Huntingdon

7.5.3 PALIER FÉDÉRAL

Député	Circonscription
Pierre Jacob (NPD)	Brome-Missisquoi
Anne Minh-Thu Quach (NPD)	Beauharnois-Salaberry
Tarik Brahmi (NPD)	Saint-Jean

7.6 GROUPES AUTOCHTONES

Groupe	Personne-ressource ou porte-parole	Tableau synthèse
Groupes provinciaux		
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	Diane McGregor, coordonnatrice	
Confédération iroquoise	Sid Hill, grand chef	

Conseil traditionnel Mohawk	Stuart Miyow, porte-parole Ellen Gabriel, porte-parole	
Femmes autochtones du Québec	Ellen Gabriel, présidente	
Regroupement de solidarité avec les Autochtones	Michèle Benoît, porte-parole	
Regroupement des centres d'Amitié autochtones	Josée Goulet, directrice générale	

7.7 GROUPES ENVIRONNEMENTAUX

Groupe	Personne-ressource ou porte-parole	Tableau synthèse (annexe 9)
Groupes provinciaux		
Équiterre	Steven Guilbeault, Cofondateur et coordonnateur général adjoint	✓
Fondation David Suzuki	Karel Mayrand, directeur général du bureau du Québec	✓
Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME)	Jean Zigby, président et Éric Notebaert, administrateur	✓
AQLPA	André Bélisle, président	✓
Greenpeace	Éric Darier, Responsable de la campagne Climat-Énergie	✓
Nature Québec	Christian Simard, directeur général	✓
Groupes régionaux et locaux		
Conseil régional en environnement de la Montérégie (CREM)	Richard Marois, président http://www.crem.qc.ca/	✓
Mouvement écologique du Haut-Richelieu	André Delage, président www.meh-r.org/	✓

La Société de conservation et d'aménagement de la rivière Châteauguay (SCABRIC)	Félix Blackburn, directeur	
Comité d'environnement de Hemmingford	Benoit Bleau, directeur	

7.8 PROMOTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Groupe	Personne-ressource ou porte-parole	Fiche détaillée
Niveau local		
Comité de citoyens de Hemmingford pour un développement durable (CCHDD)	Ginette Bars, présidente cdcchdd@look.ca	
Bureau de protection de l'environnement de Kahnawake	Lynn Jacobs	
Niveau provincial		
Institut de développement durable de l'Association des premières nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)	Andréanne Vézina, coordonnatrice	
Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)	Véronique Jampierre, directrice générale	

7.9 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Organisme	Personne-ressource ou porte-parole	Fiche détaillée
Niveau régional		
Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Vallée du Haut-Saint-Laurent	Jacques Laberge, directeur général	

Organisme	Personne-ressource ou porte-parole	Fiche détaillée
Niveau provincial		
Commission pour la protection du territoire agricole (CPTAQ)	Lévis Yockell, directeur des services professionnels de l'Ouest	
Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles	Farid Harouni, conseiller en recherche et politique	
Institut national de santé publique du Québec	Isabelle Tardif, membre du comité éolienne	
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Pierre Paquin, directeur régional	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Daniel Deschênes, directeur de la production d'électricité	
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Roger Cyr, directeur des services aux entreprises pour Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) –Montérégie	Yvan Gendron, président-directeur général	
Niveau fédéral		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	Dossiers environnementaux pris en charge par Ressources naturelles Canada	
Développement économique Canada – Bureau d'affaires Montérégie	Charles Lambert, directeur	
Ressources naturelles Canada	Antoine Lacroix, ingénieur en énergie éolienne	

7.10 ÉDUCATION ET RECHERCHE

Organisme	Personne-ressource ou porte-parole	Fiche détaillée
Niveau régional		
CÉGEP de Saint-Jean-sur-Richelieu	Chantal Denis, directrice générale	
Collège de Valleyfield	Guy Laperrière, directeur général	
Niveau provincial		
Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke	Jean-Pierre Pelletier, chargé de cours	
Chaire de recherche socio-économique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)	Gabriel Ste-Marie, économiste	
Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM	Jean-Pierre Desjardins, chargé de cours	
Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne Laboratoire de recherche en énergie éolienne à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Carol Saucier, chercheure Gilles Côté, chercheur	
Niveau international		
International Institute of Noise Control Engineering (I-INCE) – Wind Turbine Noise Conference 2011 http://www.windturbinoise2011.org/	Jean Tourret, France, président INCE/Europe Mark Bastasch, ingénieur du son, Oregon, États-Unis Pat Davies, présidente, INCE/É.-U.	

8. COMMUNICATION – MÉDIA

Média	Personne-ressource
Médias régionaux	
INFOSuroit.com	Jean-Pierre Major, directeur et journaliste
Journal Le coup d'œil	Jacques Larochelle, journaliste environnement et attiré au dossier éolien
Journal Le Soleil de Châteauguay (Le Soleil du mercredi et Le Soleil du samedi)	Michel Thibault, rédacteur en chef
Journal Le Canada Français	Gilles Bérubé, rédacteur en chef
Journal Le Richelieu	Richard Hamel, rédacteur en chef
Journal Saint-François	Denis Bourbonnais, rédacteur en chef
Journal The Eastern Door	Steve Bonspiel, éditeur en chef
Kahnawakenews.com	Greg Horn, éditeur en chef
The Gleaner – La Source	Patrice Laflamme, journaliste
Radio Boom FM 104,1 (Saint-Jean)	Amélie Paré, chef des nouvelles
Radio CJMS 1040 AM (Saint-Constant)	Pascal Poudrier, directeur
Radio CKOD FM 103 (Salaberry-de-Valleyfield)	Marc-André Carignan, animateur et producteur
Radio communautaire Choc FM (Saint-Rémi)	Richard Vigneault, directeur
Radio K103.7 (Kahnawà:ke)	
TVCOGECO Salaberry-de-Valleyfield Câble 13	Geneviève Boileau, journaliste
TVHR9 La Télévision du Haut-Richelieu	www.tvhr9.com
CTGC Corporation de télédiffusion du Grand Châteauguay Câble 9	Jean-Philippe Dionne, journaliste
Médias nationaux	
La Presse	François Cardinal, chroniqueur environnement Jean Lemire, chroniqueur environnement Charles Côté, journaliste environnement
Journal de Montréal	Hubert Reeves, éditorialiste

	Raphaël Gendron-Martin, journaliste
Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur, journaliste environnement Lisa-Marie Gervais, journaliste environnement Brian Myles, journaliste
Rue Frontenac	Charles Poulin, journaliste
La Presse canadienne (en continu)	Mario Simard, chef des nouvelles
Les Affaires (hebdomadaire)	Stéphane Labrèche, rédacteur en chef
Radio Canada télévision	Jean-Hughes Roy, reporter au téléjournal
Médias spécialisés	
Cultural Foundation Native Expressions	Margaret Wertwyn, coprésidente
Franc Vert (Nature Québec)	Eric Duchemin, rédacteur en chef
Gaïa Presse	Chantal Gailloux, journaliste
Indigenous Peoples Issues and Resources	Peter N. Jones, rédacteur en chef
Journal Agri-Vallée	Marie-Josée Bétournay, rédactrice en chef
L'après-midi porte conseil (Radio-Canada radio)	Philippe Santerre, journaliste Louis-Gilles Francoeur, journaliste
La semaine verte (Radio-Canada radio et télé, hebdomadaire)	Pierre Sormany, rédacteur en chef télévision
La vie en vert (Télé Québec, hebdomadaire)	Claude Fafard, réalisateur-coordonnateur
Le journal d'affaires du Sud-Ouest	Éric Corbeil, journaliste
Mediaterre	www.mediaterre.org/canada-quebec/
Novae (bulletin Web)	Mickaël Carlier, fondateur
La Terre de chez nous	Céline Normandin, journaliste environnement
Synapse (Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil, UQAC)	Josée Vermette, coordonnatrice
VECTEUR environnement	Véronique Philibert, coordonnatrice à la production, rédaction
Vert Tendre (Canal Vox, hebdomadaire)	Maxime Martin, animateur
Vision durable (Les affaires)	Ulysse Bergeron, journaliste

9. SYNTHÈSE DES CONSTATS

Ce chapitre rassemble les divers constats émis dans les chapitres précédents en un seul tableau synthèse. Ces constats sont la base pour la détermination des enjeux et l'élaboration de la stratégie sociale.

KAHNAWÀ:KE SUSTAINABLE ENERGIES
Constat 1 : Bien que les projets de développement de la division de « Création des revenus » de KEDC génèrent des revenus intéressants, ils ne font pas l'unanimité puisque des membres de la communauté de Kahnawà:ke considèrent que les résultats ne répondent pas à leurs attentes.
Constat 2 : Le projet d'énergie éolienne est en ligne avec les visées de développement durable formulées par KEDC et KSE.
Constat 3 : KSE peut s'appuyer sur AET, un partenaire expérimenté quant au développement de projets éoliens.
Constat 4 : Bien que les valeurs et objectifs de développement durable soient hautement pertinents pour le développement du projet d'énergie éolienne, ils ne sont pas officiellement accolés à KSE, mais bien à KEDC, et ne transpirent pas à ce jour dans les communications publiques sur le projet.
Constat 5 : Dans le milieu d'accueil, la perception du rôle de la firme AET dans le projet est confuse et ambiguë.
Constat 6 : La structure organisationnelle du projet est complexe.
Constat 7 : L'équipe de projet peut difficilement communiquer avec la communauté d'accueil.
Constat 8 : Le développement du projet éolien est vu comme une opportunité à ne pas manquer pour l'entreprise comme pour la communauté. L'équipe de projets de KSE possède une bonne expérience de gestion, mais les projets déjà réalisés (sous le nom de KEDC) n'ont pas été soumis à la procédure d'évaluation environnementale du Québec et donc n'ont pas été évalués par le BAPE. KSE reste un jeune organisme qui n'a pas de réalisations majeures, du domaine énergétique ou autre, à son actif. Il dépend d'AET pour la connaissance de la filière éolienne.
Constat 9 : En fonction de l'évaluation d'Hydro-Québec, KSE dispose des ressources financières nécessaires pour soutenir le développement du projet.
Constat 10 : Il existe une perception publique négative des sources de financement du projet qui sont liées à des activités de jeu jugées illégales et gérées par des compagnies « off-shore » puisque les citoyens ne font pas la différence entre l'hébergement et l'exploitation des jeux en ligne.

COMMUNAUTÉS MOHAWKS

Constat 11 : En général, les non autochtones ne font pas de différence entre les trois communautés mohawks du Québec.

Constat 12 : Kahnawà:ke est une communauté qui a développé une gamme complète de services et d'infrastructures au service des citoyens sur son territoire.

Constat 13 : Kanehsatake est une communauté en développement qui bénéficie de la collaboration des autres communautés qui l'entourent.

Constat 14 : La Mohawk Council of Kahnawà:ke opère dans une structure de gouvernance qui ne fait pas l'unanimité dans la communauté de Kahnawà:ke. Deux styles de gestion semblent se confronter : traditionaliste et moderne.

Constat 15 : La communauté de Kahnawà:ke est dotée d'une organisation politique structurée qui offre les moyens pour une bonne gouvernance des projets de développement.

Constat 16 : La Kahnawà:ke Gaming Commission encadre et contrôle les activités de jeu sur son territoire au moyen d'une réglementation complète et son autorité a été reconnue par la Cour supérieure du Québec en 2007.

Constat 17 : La communauté de Kahnawà:ke détient un historique de consultation communautaire dans les processus décisionnels sur le développement du territoire.

Constat 18 : Kahnawà:ke est doté d'une organisation politique, économique et sociale s'appuyant sur des institutions et des dispositifs de prise de décision bien établis. De ce fait, les attentes de la communauté sur les processus décisionnels communautaires sont élevées.

Constat 19 : Malgré la diversité des activités économiques, la perception qu'entretient la population non autochtone est que la communauté bénéficie de revenus provenant d'activités « illégales » notamment en provenance de la vente de cigarettes et des casinos en ligne.

Constat 20 : Les activités économiques à Kahnawà:ke comportent des retombées économiques positives sous la forme d'emplois pour les citoyens de municipalités limitrophes et de dépenses dans les municipalités de la région. KEDC demeure un promoteur local dont les retombées pourront bénéficier à la collectivité régionale.

Constat 21 : Kahnawà:ke comporte sur son territoire plusieurs entreprises possédant une expertise dans le domaine de la planification et de la réalisation d'ouvrages de grande envergure comme des ponts et des édifices à vocation commerciale.

Constat 22 : Les démêlés récents entre la Mohawk Bridge Consortium et des entités syndicales et gouvernementales ajoutent à la perception de la population québécoise non autochtone que la communauté de Kahnawà:ke ne respecte pas les normes gouvernementales québécoises lors de l'implantation d'un projet.

Constat 23 : Les projets de développement économique en cours font état du développement de partenariats avec des acteurs à l'extérieur de Kahnawà:ke.

Constat 24 : Le projet d'énergie éolienne de KSE peut générer des revenus qui viendront appuyer le maintien du réseau social et communautaire important à Kahnawà:ke.

Constat 25 : Les perceptions discriminatoires et les événements passés entre Mohawks et non autochtones constituent un obstacle majeur à l'acceptabilité sociale du projet éolien.

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Constat 26 : Le projet éolien de KSE cadre parfaitement dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, mais la population québécoise ne s'en est pas appropriée.

Constat 27 : L'acceptabilité sociale, notamment des projets éoliens, est multifactorielle.

Constat 28 : Les oppositions aux projets d'énergie éolienne découlent en partie de certaines lacunes de la stratégie d'implantation de la filière, du cadre institutionnel et réglementaire et des communications publiques sur la stratégie énergétique.

Constat 29 : Plusieurs projets passés ont été réalisés sans une participation informée des élus des localités touchées, des entités consultatives et des citoyens, ce qui a conditionné l'impression que la filière éolienne s'implante d'abord et met ensuite les parties intéressées devant le fait accompli.

Constat 30 : Les préoccupations générales face au développement de la filière éolienne sont bien circonscrites. En ce qui a trait aux caractéristiques du projet, l'origine et le contrôle local pourraient être des préoccupations majeures dans le cadre du projet de KSE, puisque cette dernière risque d'être perçue comme une société « étrangère ».

Constat 31 : La stratégie gouvernementale de développement de la filière éolienne ne fait pas consensus au sein de la société québécoise, particulièrement au niveau du développement de projets en milieu habité.

Constat 32 : Plusieurs parties prenantes déplorent que les autorités gouvernementales n'aient pas tenu compte des recommandations du BAPE sur des projets éoliens spécifiques. Elles revendiquent aussi une plus grande influence sur le choix de localisation des projets et la configuration des parcs éoliens, souvent des éléments « réglés » au moment de la consultation.

Constat 33 : Les projets actuels et passés, qu'ils soient du domaine éolien ou d'une autre nature, ont une influence importante sur la perception sociale et le degré de sensibilité des parties touchées par un nouveau projet et son promoteur.

Constat 34 : La particularité de l'appel d'offres autochtone qui ne requiert pas la reconnaissance de la municipalité favorise l'impression que le promoteur fait fi de la position des autorités municipales.

<p>Constat 35 : Le prix plafond de fourniture de l'électricité fixé dans le cadre de l'appel d'offres autochtone est significativement plus élevé que dans les appels d'offres précédentes.</p>
<p>Constat 36 : La grille de sélection exclut les aspects du développement durable qui touchent aux processus d'information et de consultation, à l'évaluation participative des impacts ou à l'acceptabilité sociale des projets.</p>
<p>Constat 37 : L'empiètement du projet de Saint-Valentin sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville a conditionné de façon négative le contexte social et politique à Saint-Cyprien-de-Napierville.</p>
<p>Constat 38 : Malgré la réalisation de nombreuses rencontres privées (individuelles et de groupe), le processus d'information et de consultation mené par Venterre a été considéré comme faible, peu transparent et trop tardif, notamment en ce qui a trait aux activités publiques.</p>
<p>Constat 39 : Les préoccupations soulevées dans le cadre du projet de parc éolien de Saint-Valentin sont nombreuses et indiquent un niveau d'acceptabilité sociale très bas. Plusieurs des éléments soulevés pourraient s'appliquer au projet de KSE.</p>
<p>Constat 40 : La confusion des citoyens au sujet de la structure corporative et des responsabilités respectives est une source d'insécurité. L'architecture corporative complexe de KSE pourrait aussi favoriser des perceptions de méfiance au sein de la population quant à la responsabilité corporative pour le projet.</p>
<p>Constat 41 : Le rapport du BAPE sur le projet de Saint-Valentin pourrait s'avérer critique et sera rendu public au plus tard le 20 août, pouvant ainsi coïncider ainsi avec le déploiement de la stratégie de communication de KSE, le cas échéant.</p>
<p>Constat 42 : KÉMONT a réussi à mieux véhiculer ses messages auprès des parties prenantes et des citoyens que Venterre grâce à des activités d'information et de consultation plus nombreuses et plus accessibles tenues plus tôt dans la démarche globale du projet.</p>
<p>Constat 43 : Le BAPE a émis un avis favorable avec conditions et le projet a été approuvé par le gouvernement du Québec notamment en raison des efforts du promoteur pour favoriser la participation et l'engagement des parties prenantes dans un esprit d'ouverture et de transparence.</p>
<p>Constat 44 : Des projets éoliens ont échoué à la suite de conflits avec les municipalités d'accueil, et ce, même s'ils respectaient les lois et les règlements régionaux et municipaux.</p>

PARC ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

Constat 46 : Le projet de KSE est à plus petite échelle et comporte moins d'impacts que celui de KÉMONT en Montérégie.

Constat 47 : Malgré les redevances proposées, la municipalité continue de manifester son opposition au projet.

Constat 48 : Les clauses de confidentialité incluses dans les ententes d'octroi d'option signées avec les propriétaires terriens affectent de façon négative le niveau de l'acceptabilité sociale.

Constat 49 : Le manque d'information, d'outils et d'implication des citoyens et des élus locaux durant les démarches préliminaires des projets éoliens de la région montérégienne a causé des insatisfactions qui ont motivé la formation de groupes d'opposition.

Constat 50 : L'élaboration du projet de Saint-Cyprien-de-Napierville s'inscrit dans un historique complexe mettant en cause plusieurs intervenants avant l'arrivée de KSE comme promoteur d'un parc éolien dans la région.

Constat 51 : Après une rencontre publique infructueuse à Saint-Bernard-de-Lacolle, le promoteur a choisi de présenter un seul projet autochtone de plus petite envergure.

Constat 52 : Le fait qu'Hydro-Québec ait retenu le projet d'énergie éolienne de KSE sans la reconnaissance de la municipalité a aggravé la relation déjà difficile avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Constat 53 : Certains membres de la communauté de Kahnawà:ke sont ouvertement préoccupés par le projet et l'image que ce dernier projette.

Constat 54 : Malgré de multiples rencontres, les élus de Saint-Cyprien-de-Napierville soutiennent qu'ils ne trouvent pas de vraies réponses à leurs questions au sujet du projet et expriment un refus du projet de KSE.

Constat 55 : Les mesures de collaboration proposées (p. ex. un centre communautaire) par KSE ne semblent pas répondre aux attentes ou des besoins de développement de la communauté de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Constat 56 : La communauté de Saint-Cyprien-de-Napierville avait déjà rejeté le projet de développement éolien deux fois avant l'arrivée de KSE à titre de promoteur.

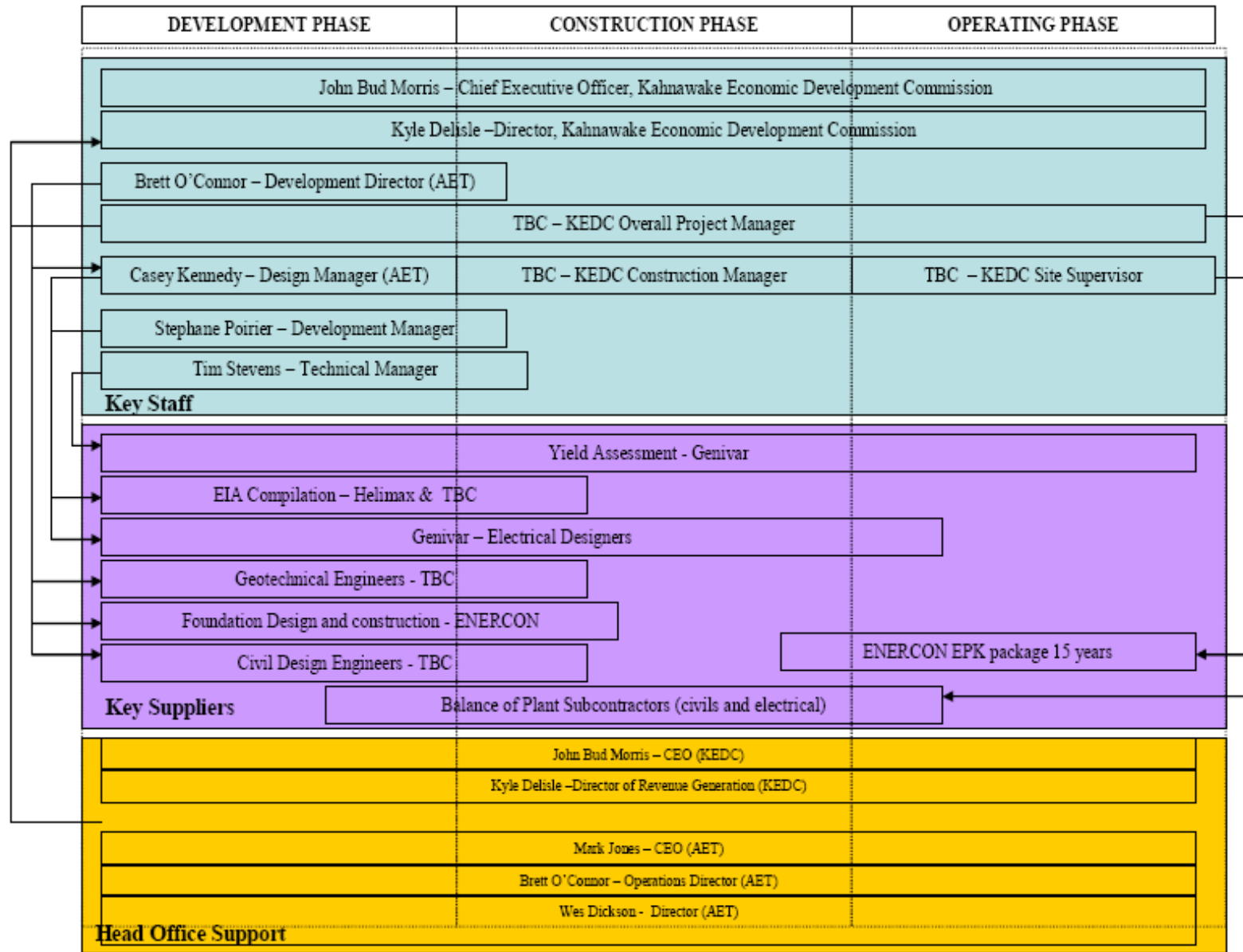
Constat 57 : Les actions des comités d'opposants indiquent qu'ils sont prêts à utiliser tous les moyens pour empêcher le projet. Toutefois, aucune donnée ne permet d'affirmer que leur position « figée » est partagée par toute la population.

<p>Constat 58 : L'adoption du projet éolien par un promoteur autochtone à l'extérieur de son territoire ajoute des défis interculturels aux enjeux d'acceptabilité sociale déjà manifestés au sein de la communauté.</p>
<p>Constat 59 : La position du comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle, qui exclut les éoliennes de leur vision du développement durable du territoire, a une influence sur l'opinion des représentants de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et des citoyens dans la région.</p>
<p>Constat 60 : La présence active de la Société d'histoire des XI souligne l'importance locale du patrimoine historique, autant pour sa valeur intrinsèque que pour son apport au tourisme.</p>
<p>Constat 61 : À l'heure actuelle, les élus de la région se sont mobilisés contre le développement de la filière éolienne, exprimant le désir d'exercer un contrôle sur le développement du territoire, de mettre en œuvre des projets novateurs et de créer de la richesse pour leurs communautés.</p>
<p>Constat 62 : L'UPA module sa position sur l'énergie éolienne en fonction des projets et est ouverte aux discussions en ce qui a trait aux compensations.</p>
<p>Constat 63 : Les projets bénéficient d'un appui important des groupes environnementaux régionaux, provinciaux et nationaux au contraire des groupes locaux qui s'y opposent.</p>
<p>Constat 64 : Les tentatives de modifications réglementaires par la municipalité confirment leur rejet du projet et un désir d'exercer une maîtrise du développement du territoire.</p>
<p>Constat 65 : L'information diffusée sur le site internet de KSE est axée sur la promotion du projet plutôt que la prise en compte des préoccupations exprimées par le milieu.</p>
<p>Constat 66 : Les actions de relations publiques commanditées par KSE à ce jour semblent avoir eu un impact inverse que celui souhaité.</p>
<p>PORTRAIT DU TERRITOIRE D'ACCUEIL</p>
<p>Constat 67 : La planification stratégique pour la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent reconnaît la nécessité de protéger les usages agricoles contre les pressions des autres usages du territoire, et cela, dans une perspective de développement durable.</p>
<p>Constat 68 : L'enjeu de la protection du territoire agricole est présent dans le développement de la MRC au même titre que dans les axes stratégiques de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.</p>
<p>Constat 69 : Les secteurs de la MRC présentant un intérêt d'ordre historique, esthétique et écologique ont un potentiel pour le développement de produits de récréotourisme. Ces secteurs ont donc une vocation qui leur est associée en raison des orientations de l'autorité régionale.</p>

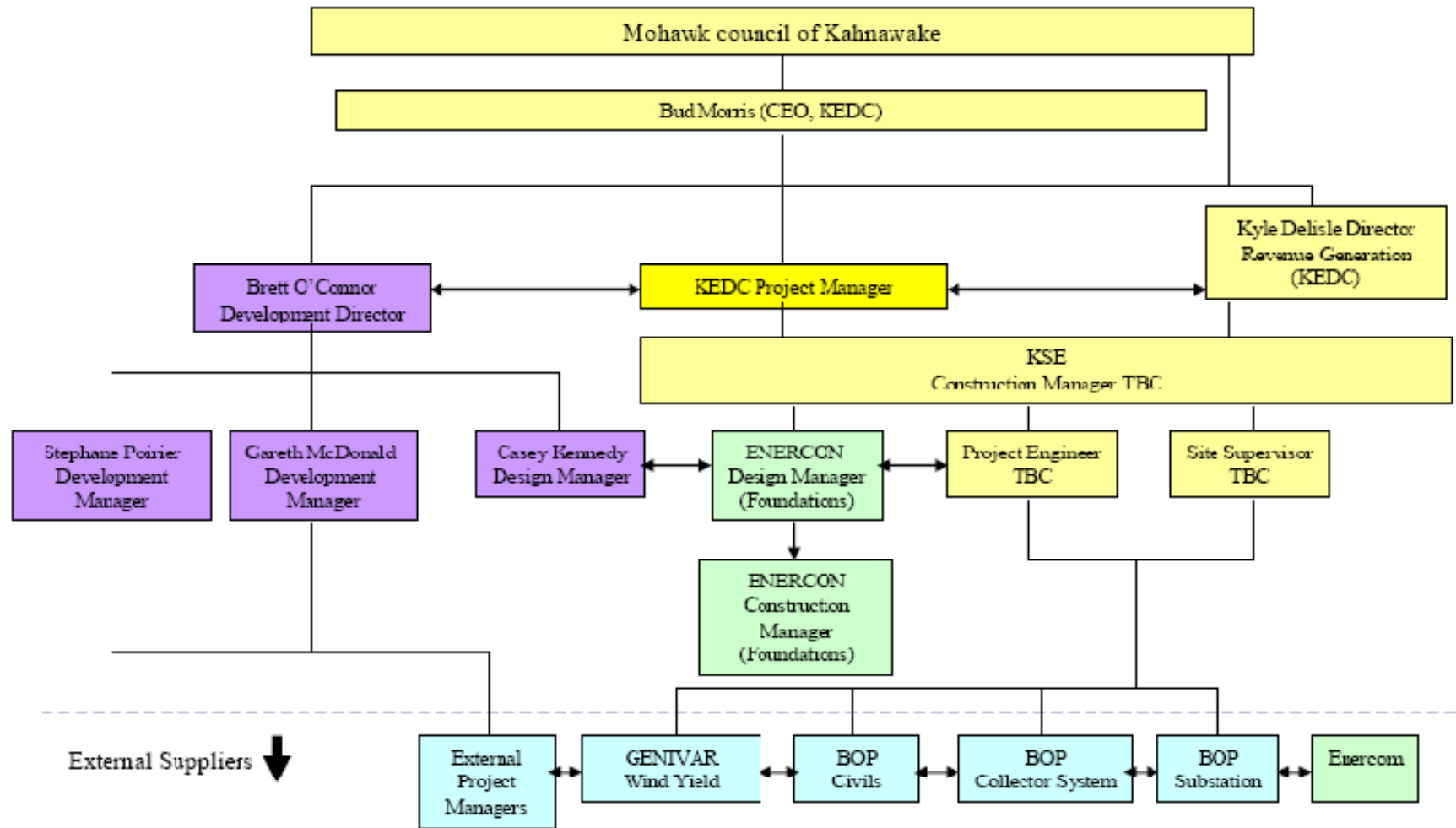
<p>Constat 70 : La MRC du Haut-Richelieu vise la pérennité du territoire, l'harmonisation des activités agricoles avec les territoires urbanisés et la conservation des ressources eaux et sols du territoire.</p>
<p>Constat 71 : La MRC du Haut-Richelieu mise sur diverses formes de tourisme, notamment lié au secteur agricole et de la transformation alimentaire. Il s'agit d'une source significative d'activité économique.</p>
<p>Constat 72 : Le conflit litigieux entre le maire actuel de Saint-Cyprien-de-Napierville et l'ex-maire, signataire d'ententes d'octroi d'option pour le projet éolien, s'ajoute aux facteurs sensibles dans la relation entre la municipalité et le promoteur.</p>
<p>Constat 73 : La communauté de Kahnawà:ke a déjà tissé des liens avec la communauté non autochtone pour se soulever contre des projets de développement de mégaporcheries. Ce lien est cependant très ponctuel.</p>
<p>Constat 74 : Le maire actuel a gagné les élections sur la base d'une plateforme « antidéveloppement industriel », ce qui détermine son positionnement politique actuel.</p>
<p>Constat 75 : Le maire actuel de Saint-Cyprien-de-Napierville croit au droit municipal d'exercer un pouvoir discrétionnaire sur l'aménagement du territoire.</p>
<p>Constat 76 : Les projets de mégaporcheries et de parachèvement de l'autoroute 30 ont créé des précédents qui mettent les acteurs locaux en garde contre les projets industriels.</p>

**ANNEXE 1 :
STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE
DU PROJET**

PROJECT ORGANIZATION STRUCTURE



**ANNEXE 2 :
ÉQUIPE DE PROJET**



**ANNEXE 3 :
GRILLES D'ÉVALUATION
DES SOUMISSIONS
AUTOCHTONES ET
COMMUNAUTAIRES**

Grilles d'évaluation des soumissions de projets de parc éolien

Volet autochtone

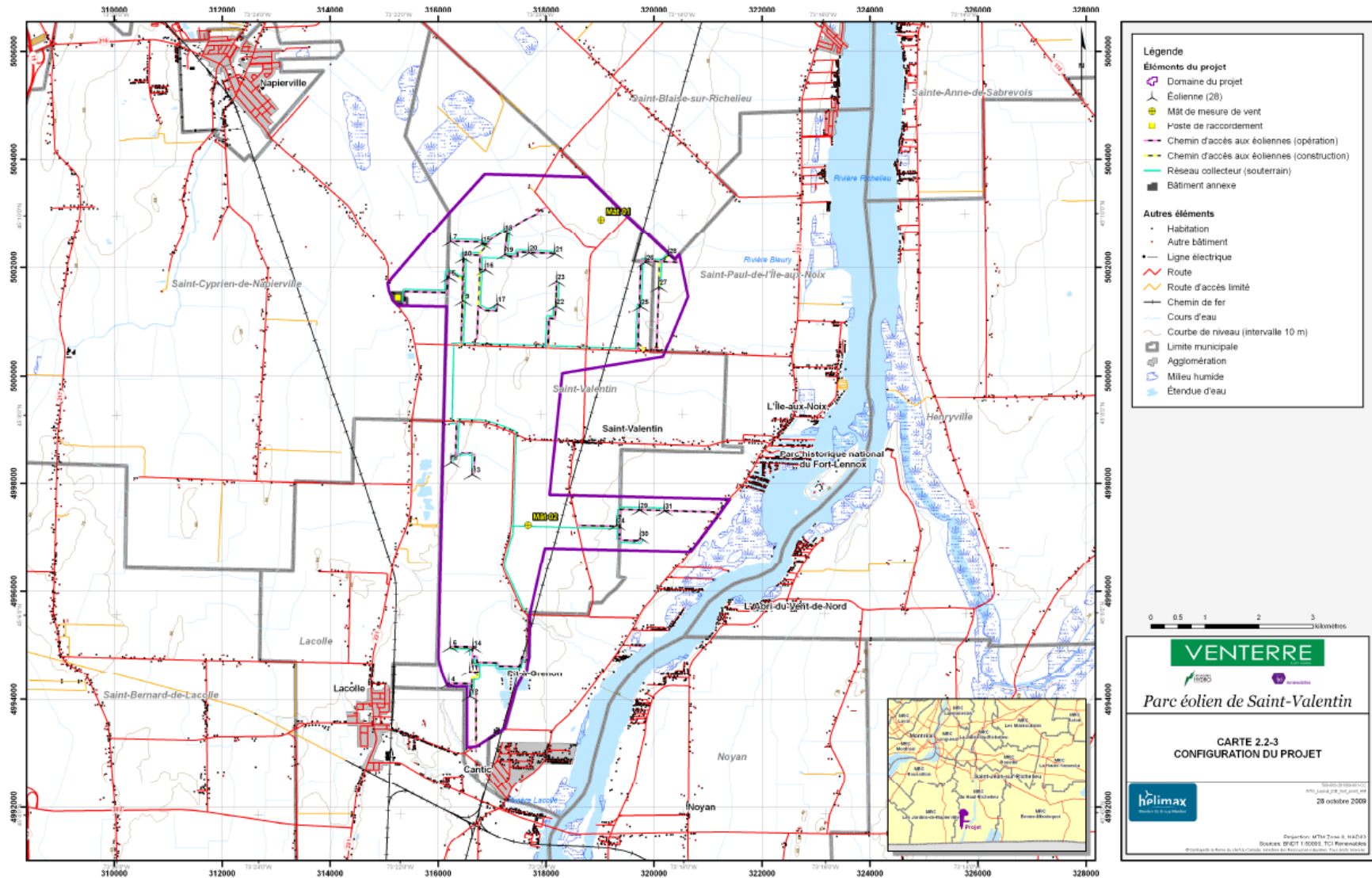
1. Contenu régional additionnel au minimum de 30 % exigé	15	
2. Contenu québécois additionnel au minimum de 60 % exigé	10	
3. Développement durable	25	
<ul style="list-style-type: none"> Participation des nations autochtones, de leurs communautés ou de leurs institutions à la capitalisation du projet additionnelle à l'exigence minimale de 30 % 	6	
<ul style="list-style-type: none"> Participation de plus d'une nation autochtone dans la propriété du projet 	6	
<ul style="list-style-type: none"> Participation des nations autochtones, de leurs communautés ou de leurs institutions au contrôle du projet additionnelle à l'exigence minimale de plus de 50 % 	6	
<ul style="list-style-type: none"> Paiements fermes versés aux municipalités, MRC et communautés autochtones (<u>excluant</u> les bénéficiaires estimés en cas de prise de participation dans le parc éolien) Application du cadre de référence Paiements versés aux propriétaires privés 	Terres privées	Terres publiques
	3	7
	2	n/a
	2	n/a
4. Capacité financière	7	
<ul style="list-style-type: none"> Solidité financière du Fournisseur Plan de financement 	3	4
5. Faisabilité du projet	7	
<ul style="list-style-type: none"> Raccordement au réseau Plan directeur de réalisation du projet Données de vents obtenues et réalisme de l'énergie annuelle garantie Le plan d'obtention des autorisations environnementales 	1	2
		2
		2
6. Expérience pertinente	6	
<ul style="list-style-type: none"> Expérience antérieure du soumissionnaire, des sociétés affiliées, des partenaires, des consultants et fournisseurs à développer des projets similaires 	2	
<ul style="list-style-type: none"> Expérience du personnel-clé 	2	
<ul style="list-style-type: none"> Expérience et part du marché mondial de fabrication d'éoliennes détenues par le manufacturier d'éoliennes désigné 	2	
Sommes des critères non monétaires	70	
Coût de l'électricité	30	
Total	100	

Volet communautaire

1. Contenu régional additionnel au minimum de 30 % exigé	15	
2. Contenu québécois additionnel au minimum de 60 % exigé	10	
3. Développement durable	25	
<ul style="list-style-type: none"> Participation de MRC ou des municipalités locales où se situe le projet communautaire : pondération selon les niveaux de propriété et de contrôle du projet communautaire 	6	
<ul style="list-style-type: none"> Participation de la communauté locale additionnelle à l'exigence minimale de 30 % pour le contrôle du projet communautaire 	6	
<ul style="list-style-type: none"> Participation de la communauté locale additionnelle à l'exigence minimale de 30 % pour la capitalisation du projet communautaire 	6	
	Terres privées	Terres publiques
<ul style="list-style-type: none"> Paievements fermes versés aux municipalités, MRC et communautés autochtones (<u>excluant</u> les bénéfices estimés en cas de prise de participation dans le parc éolien) 	3	7
<ul style="list-style-type: none"> Application du cadre de référence 	2	n/a
<ul style="list-style-type: none"> Paievements versés aux propriétaires privés 	2	n/a
4. Capacité financière	7	
<ul style="list-style-type: none"> Solidité financière du Fournisseur 	3	
<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement 	4	
5. Faisabilité du projet	7	
<ul style="list-style-type: none"> Raccordement au réseau 	1	
<ul style="list-style-type: none"> Plan directeur de réalisation du projet 	2	
<ul style="list-style-type: none"> Données de vents obtenues et réalisme de l'énergie annuelle garantie 	2	
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'obtention des autorisations environnementales 	2	
6. Expérience pertinente	6	
<ul style="list-style-type: none"> Expérience antérieure du soumissionnaire, des sociétés affiliées, des partenaires, des consultants et fournisseurs à développer des projets similaires 	2	
<ul style="list-style-type: none"> Expérience du personnel-clé 	2	
<ul style="list-style-type: none"> Expérience et part du marché mondial de fabrication d'éoliennes détenues par le manufacturier d'éoliennes désigné 	2	
Sommes des critères non monétaires	70	
Coût de l'électricité	30	
Total	100	

**ANNEXE 4 :
CARTE DE
LOCALISATION ET
CONFIGURATION DU
PROJET SAINT-VALENTIN**

Carte de localisation et configuration du projet Saint-Valentin



Source : Étude d'impact Venterre

**ANNEXE 5 :
PRÉOCCUPATIONS PAR
CATÉGORIE
D'INTERVENANTS POUR
LE PROJET DE SAINT-
VALENTIN**

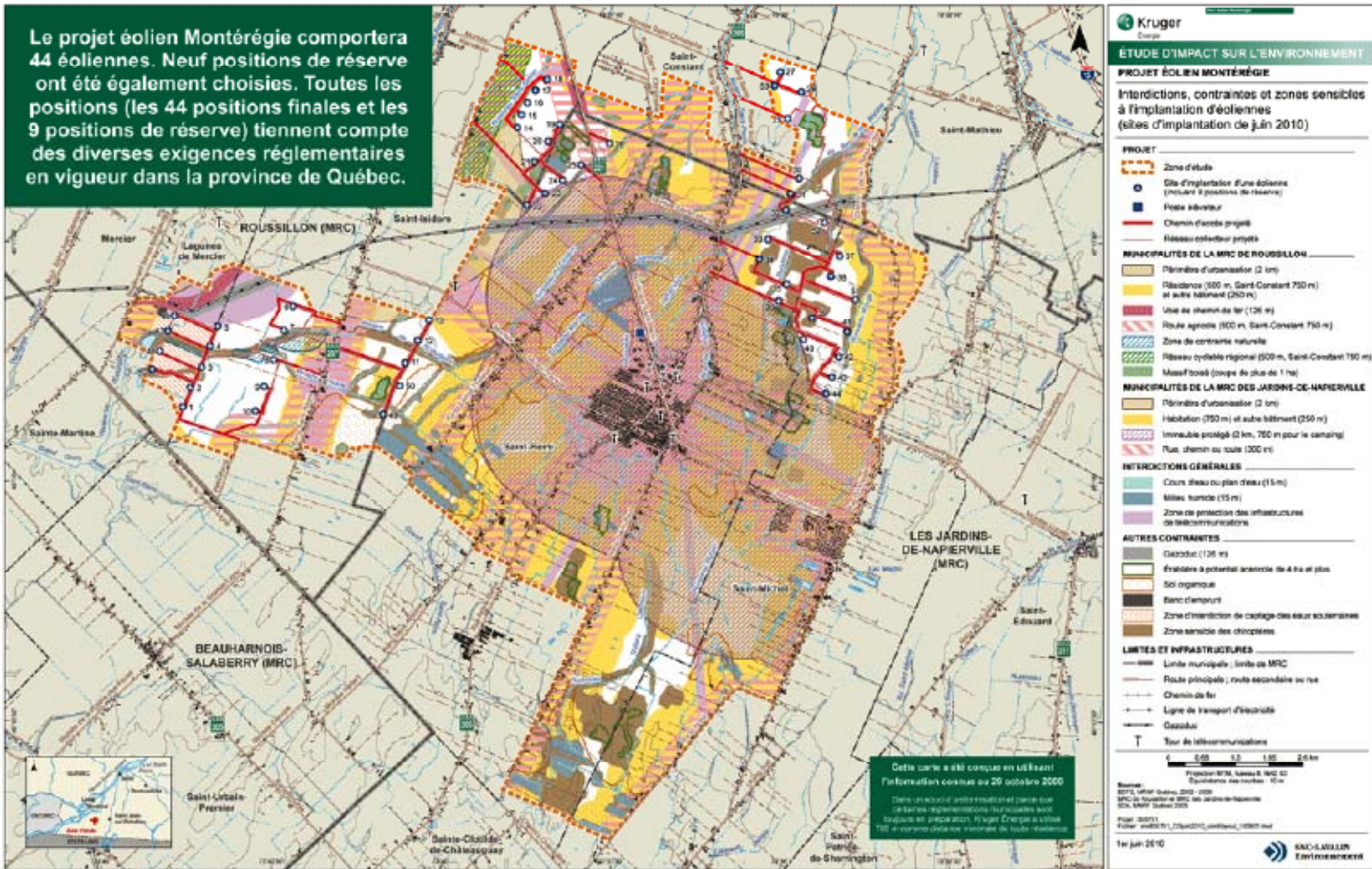
Principales préoccupations par catégorie d'intervenants lors de l'audience publique sur le projet de parc éolien de Saint-Valentin		
Catégorie d'intervenants	Proportion des intervenants à l'audience	Principales préoccupations
Citoyens	48,1 %	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des actions d'information et de consultation; • Perte de superficie de terres agricoles; • Impacts sur la faune aviaire; • Impacts sur la santé; • Incohérence des distances séparatrices avec celles ailleurs dans le monde; • Choix de localisation du projet en territoire habité; • Mode d'implantation et du coût élevé de la filière; • Impact sur le paysage; • Impacts du projet sur la qualité de vie; • Dévaluation foncière et insuffisance des études à ce sujet; • Absence d'acceptabilité sociale pour la majorité des citoyens; • Situations de conflit d'intérêts au niveau municipal; • Désaccord avec le fait d'enrichir une grande entreprise étrangère.
Agriculteurs	14,4 %	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de superficie de terres agricoles; • Perte de terres agricoles dans une région de haute valeur agricole; • Impacts du projet sur les terres agricoles; • Iniquité entre agriculteurs receveurs d'éoliennes et receveurs de lignes de transmission; • Nécessité de développer les formes d'énergie renouvelable, non polluante, ayant moins d'impacts environnementaux (que l'hydroélectricité p. ex.) et plus sécuritaires (que le nucléaire p. ex.).
Municipalités	13,9 %	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de consultation des entités locales et d'intégration du projet dans les orientations locales de développement; • Manque d'information et de consultation par les gouvernements régionaux (MRC) et provinciaux (MAPAQ) auprès des élus municipaux; • Perte de superficie de terres agricoles; • Impacts sur le tourisme; • Impacts sur le patrimoine bâti et le paysage historique;

Principales préoccupations par catégorie d'intervenants lors de l'audience publique sur le projet de parc éolien de Saint-Valentin		
Catégorie d'intervenants	Proportion des intervenants à l'audience	Principales préoccupations
		<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur la santé; • Impact sur le paysage; • Inquiétude sur la dévaluation foncière; • Iniquité des bénéfices économiques du projet pour les différentes parties prenantes; • Absence d'acceptabilité sociale pour la majorité des citoyens et des municipalités environnantes.
Comités locaux et ruraux	5,1 %	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des actions d'information et de consultation; • Manque de transparence durant le processus décisionnel; • Manque de consultation des entités locales et d'intégration du projet dans les orientations locales de développement; • Critique du choix de localisation du projet en territoire habité; • Perte de superficie de terres agricoles; • Impacts sur la faune aviaire; • Impacts sur la santé; • Inquiétude sur les impacts sur le patrimoine bâti et le paysage historique; • Impacts sur le tourisme; • Incohérence des distances séparatrices avec celles ailleurs dans le monde; • Choix de localisation du projet en territoire habité; • Mode d'implantation et du coût élevé de la filière; • Impact sur le paysage; • Impacts du projet sur la qualité de vie; • Dévaluation foncière et insuffisance des études à ce sujet; • Absence d'acceptabilité sociale pour la majorité des citoyens et des municipalités environnantes; • Situations de conflit d'intérêts au niveau municipal; • Désaccord avec le fait d'enrichir une grande entreprise étrangère.

Principales préoccupations par catégorie d'intervenants lors de l'audience publique sur le projet de parc éolien de Saint-Valentin		
Catégorie d'intervenants	Proportion des intervenants à l'audience	Principales préoccupations
Syndicats	4,3 %	<ul style="list-style-type: none"> • Installation imposée des lignes de transmission dans la municipalité avoisinante de Saint-Cyprien-de-Napierville; • Refus d'Hydro-Québec de négocier avec les acteurs agricoles locaux; • Iniquité entre agriculteurs receveurs d'éoliennes et receveurs de lignes de transmission; • Intérêt pour la négociation d'ententes "gagnant-gagnant" avec les agriculteurs de la région; • Insuffisance des actions d'information et de consultation; • Perte de superficie de terres agricoles; • Perte de terres agricoles dans une région de haute valeur agricole; • Impacts directs sur les terres agricoles; • Ampleur finale des projets éoliens dans la région et dans la province.
Groupes environnementaux	2,2 %	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de développer les formes d'énergie renouvelable, non polluante, ayant moins d'impacts environnementaux (que l'hydroélectricité p. ex.) et plus sécuritaires (que le nucléaire p. ex.); • Intérêt de développer des formes d'énergie indépendantes des hydrocarbures et/ou sans production de dioxyde de carbone en appui au plan de lutte aux changements climatiques; • Inquiétude sur les impacts sur la santé de l'exploitation énergétique à base d'hydrocarbures et les avantages comparatifs de l'énergie éolienne; • Nécessité de diversifier les sources d'énergie et de développer la filière éolienne comme complémentaire dans un portrait global; • Relativisation du coût de production éolien : coût marginal intéressant, se compare à la production énergétique à partir de la biomasse et la centrale hydroélectrique de la Romaine.

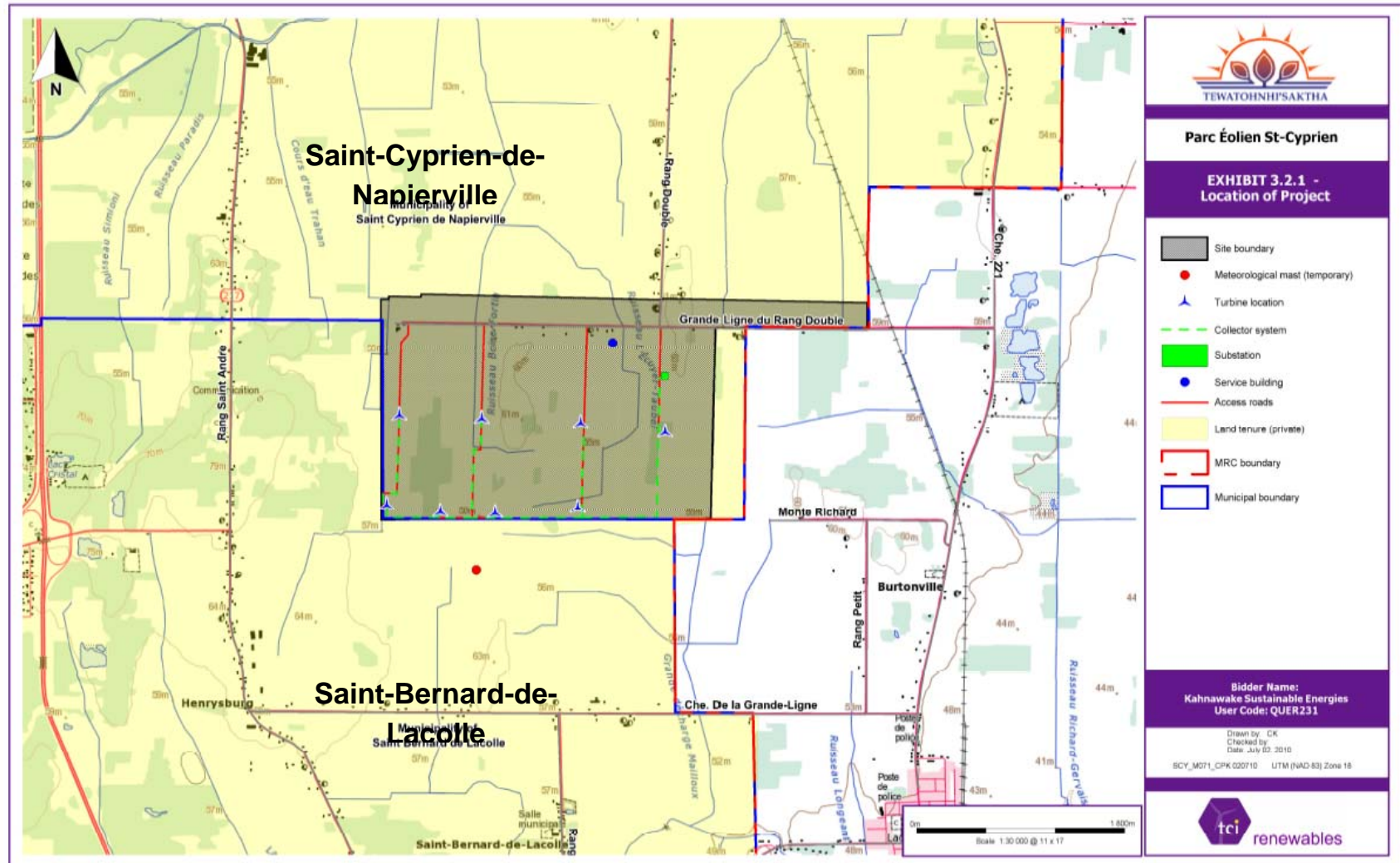
**ANNEXE 6 :
CARTE DE
LOCALISATION DU
PROJET ÉOLIEN
MONTÉRÉGIE**

Carte de localisation du projet éolien Montérégie



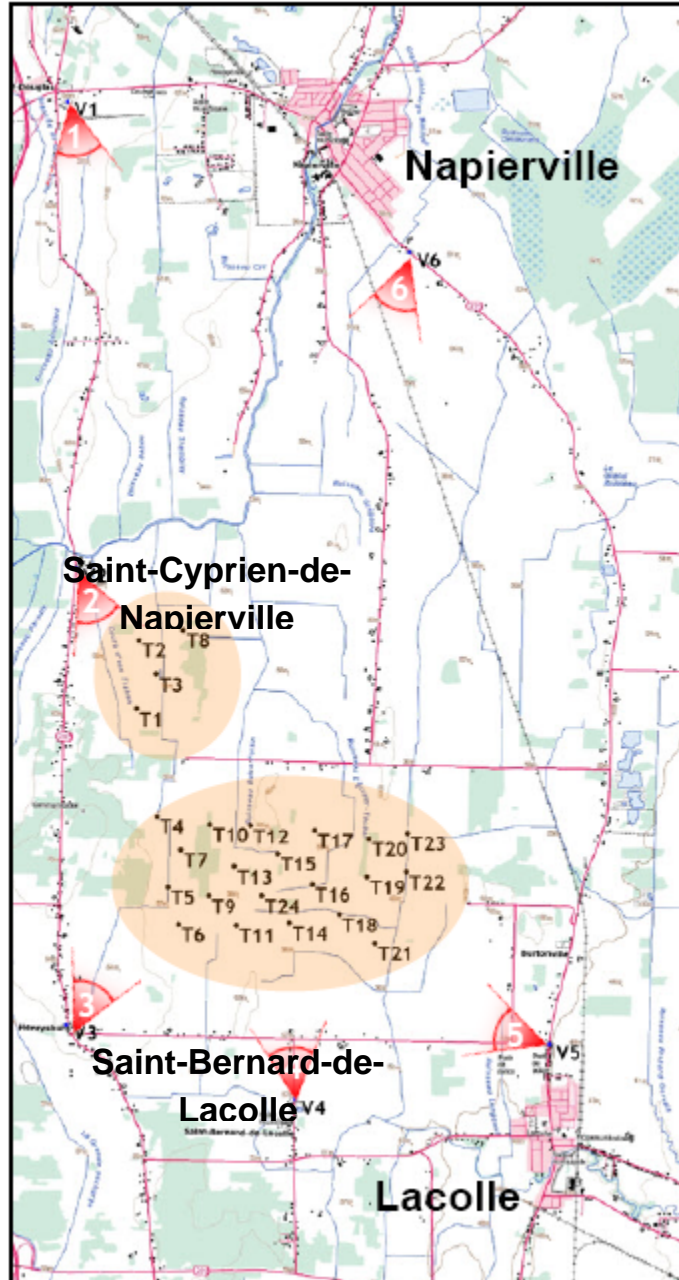
**ANNEXE 7 :
CARTE DE LOCALISATION
DU PROJET D'ÉNERGIE
ÉOLIENNE À SAINT-
CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

Carte de localisation du projet d'énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville



**ANNEXE 8 :
CARTE DE LOCALISATION
DU PROJET
COMMUNAUTAIRE INITIAL**

Carte de localisation du projet communautaire initial



Source: http://www.tcirenewables.com/downloads/st_cyprien_&_st_bernard_info_fr.pdf

**ANNEXE 9 :
FICHES SYNTHÈSES DES
GROUPES D'ACTEURS
CONCERNÉS**

– Fiche synthèse –
Le vent tourne

Responsables
Astrid Ammerlaan, Louise Gagnon, Gerhard Schirmacher, Pierre Couture, Brigitte Schoemans, Joane McDermott

Nombre de membres
Inconnu

Personnalités publiques impliquées
Aucune

Sources de financement
Aucune connue

Coordonnées complètes
<http://le-vent-tourne.blogspot.com/>

Présentation
Le vent tourne regroupe des citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et des villages voisins et revendique des politiques rationnelles en matière d'énergie. Il a été formé à la fin de l'été 2010 et se positionne contre le projet de parc éolien à Saint-Valentin et à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Véhicule de diffusion de l'information / Actions et démarches entreprises

Blogue, envois postaux, conférences, mémoires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des citoyens pour participer aux rencontres de Conseil municipal - Organisation de réunions d'information pour les citoyens - Organisation d'une manifestation en mars 2011 regroupant 150 personnes et 40 tracteurs - Dépôt d'un mémoire sur le projet de Saint-Valentin - Envoi postal aux membres de la communauté de Kahnawà:ke (début mai 2011), encourageant les membres de la communauté à se désengager du projet de KSE incluant des propos sensibles au niveau interculturel et diffamatoires sur les chefs mohawks
---	--

Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés

- Collaboration apparente avec le conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville. L'envoi postal aux membres de la communauté de Kahnawà:ke en mai 2011 incluait la lettre adressée à KSF par le maire, André Tremblay.

Enjeux soulevés

Enjeux globaux

- Remise en question de la politique énergétique québécoise (surplus, marché, etc.)
- Remise en question de la rentabilité, l'efficacité et de la fiabilité de la filière éolienne

Enjeux spécifiques au développement éolien

- Manque d'acceptabilité sociale et questionnement du processus décisionnel
- Impacts sur le paysage
- Impacts du bruit et de l'effet stroboscopique
- Impacts sur la santé humaine
- Impacts sur la valeur foncière des propriétés environnantes
- Impacts sur la faune et les animaux domestiques, l'eau (routes), les sols et le déboisement
- Impacts des ondes électromagnétiques sur les services de radio et de télécommunication
- Risques liés aux incidents affectant la sécurité

Pistes de solutions / Recommandations

- Aucune émise

<p align="center">– Fiche synthèse –</p> <p align="center">Comité Don Quichotte</p>	<p>Présentation</p> <p>Le Comité Don Quichotte a été formé en août 2010 par Astrid Ammerlaan, Louise Gagnon et Gerhard Schirmacher pour s'opposer à l'implantation d'éoliennes industrielles en zone habitée et sur les meilleures terres agricoles du Québec. Les membres fondateurs sont trois des quatre membres démissionnaires de l'ancien Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Valentin et appartiennent au monde agricole.</p>		
<p>Responsables</p> <p>Astrid Ammerlaan, Louise Gagnon et Gerhard Schirmacher</p>	<p>Véhicule de diffusion de l'information / Actions et démarches entreprises</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="376 772 699 959"> <p>Mémoire, tracts, réunions d'information, articles et communiqués, lettres aux élus</p> </td> <td data-bbox="699 772 1533 959"> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une réunion d'information le 3 novembre 2010 sur les questions et préoccupations du groupe. Invitation d'un ancien cadre d'Hydro-Québec et vulgarisateur, Claude Demers, en préparation pour les audiences du BAPE. - Coordination d'une pétition contre le projet regroupant 225 signatures sur une possibilité d'environ 388 personnes habiles à voter (58 %) - Rencontre du député de Huntingdon, Stéphane Billette - Dépôt d'un mémoire sur le projet de Saint-Valentin - Distribution de tracts d'information </td> </tr> </table>	<p>Mémoire, tracts, réunions d'information, articles et communiqués, lettres aux élus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une réunion d'information le 3 novembre 2010 sur les questions et préoccupations du groupe. Invitation d'un ancien cadre d'Hydro-Québec et vulgarisateur, Claude Demers, en préparation pour les audiences du BAPE. - Coordination d'une pétition contre le projet regroupant 225 signatures sur une possibilité d'environ 388 personnes habiles à voter (58 %) - Rencontre du député de Huntingdon, Stéphane Billette - Dépôt d'un mémoire sur le projet de Saint-Valentin - Distribution de tracts d'information
<p>Mémoire, tracts, réunions d'information, articles et communiqués, lettres aux élus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une réunion d'information le 3 novembre 2010 sur les questions et préoccupations du groupe. Invitation d'un ancien cadre d'Hydro-Québec et vulgarisateur, Claude Demers, en préparation pour les audiences du BAPE. - Coordination d'une pétition contre le projet regroupant 225 signatures sur une possibilité d'environ 388 personnes habiles à voter (58 %) - Rencontre du député de Huntingdon, Stéphane Billette - Dépôt d'un mémoire sur le projet de Saint-Valentin - Distribution de tracts d'information 		
<p>Nombre de membres</p> <p>Inconnu</p>	<p>Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés</p> <p><u>Multiples collaborations avec Le vent tourne</u></p>		
<p>Personnalités publiques impliquées</p> <p>Aucune</p>	<p>Enjeux soulevés</p> <p><u>Enjeux globaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise en question de la politique énergétique québécoise (surplus, marché, etc.) ▪ Remise en question de la rentabilité, l'efficacité et de la fiabilité de la filière éolienne <p><u>Enjeux spécifiques au projet éolien de St-Valentin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement du processus décisionnel et réglementaire autour de l'implantation au niveau régional et municipal ▪ Manque de prise en compte des recommandations émises par le CCU de Saint-Valentin ▪ Manque d'acceptabilité sociale et l'établissement des normes de distances maximales ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts du bruit et de l'effet stroboscopique ▪ Impacts sur la santé humaine ▪ Impacts sur la valeur foncière des propriétés environnantes ▪ Impacts sur la faune et les animaux domestiques, l'eau (routes), les sols et le déboisement ▪ Impacts des ondes électromagnétiques sur les services de radio et de télécommunication 		
<p>Sources de financement</p> <p>Aucune connue</p>			
<p>Appartenance</p> <p>Aucune connue</p>			
<p>Coordonnées complètes</p> <p>Astrid Ammerlaan, porte-parole</p>			

– Fiche synthèse –

Coalition des maires de sept municipalités

Responsable

Gérard Dutil, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Membres

Yves Duteau, maire de Lacolle
 Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu
 André Tremblay, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville
 Lise Trottier, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur
 Louis Hack, maire de Saint-Georges-de-Clarenceville
 Clément Couture, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Coordonnées

M. Gérard Dutil, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, 450-291-3166

Présentation

La Coalition des maires de sept municipalités dans la région de la Vallée du Haut-Saint-Laurent a été initiée par Gérard Dutil de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à l'été 2010 afin de contrer le développement éolien en milieu agricole et habité.

Véhicule de diffusion de l'information / Actions et démarches entreprises

Conférences de presse, entrevues médias, mémoires, documentaire, lettres	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une réunion d'information publique à Lacolle le 10 février accueillant 200 personnes - Présentation d'un documentaire dans lequel un ingénieur, un économiste (Jean Matuszewski) et des citoyens de la région Chaudière-Appalaches dénoncent la façon dont les projets ont été menés dans leur région - Lettre au premier ministre le 7 février sollicitant son appui - Rencontre avec le ministre Pierre Arcand le 25 février, en compagnie du député de Huntingdon, Stéphane Billette - Organisation d'une conférence de presse avec la Dre. Nina Pierpont, auteure de « Wind Turbine Syndrome » sur les impacts négatifs des éoliennes sur la santé durant les audiences publiques sur le projet de St-Valentin le 5 avril 2011 - Dépôt d'un mémoire sur le projet de Saint-Valentin
--	---

Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés

- Collaborations médiatiques avec le groupe Le vent tourne
- Rencontre médiatisée avec le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu le 24 février 2011 et résolution d'appui de M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu contre l'implantation de tout projet éolien industriel sur leurs territoires.

Enjeux soulevés

Enjeux globaux

- Pouvoirs et responsabilité accrues des municipalités d'assurer un aménagement panifié et responsable, respectueux du développement durable du territoire
- Responsabilité d'informer, de consulter et de concerter les intervenants sur ces enjeux de gestion territoriale
- Responsabilité d'une occupation dynamique, durable et harmonieuse du territoire

Enjeux spécifiques au projet de Saint-Valentin

- Manque d'acceptabilité sociale des projets éoliens
- Manque d'information et de consultation des élus municipaux dans le processus décisionnel (par les MRC et le MAPAQ)
- Manque d'intégration du projet dans les axes de développement local

- Fiche synthèse -
Syndicat de base de l'UPA de Napierville

Responsables
Jérôme Letellier, président
Martin Grégoire, directeur et ancien président

Nombre de membres
Inconnu

Sources de financement
Fédération de l'UPA et agriculteurs

Coordonnées complètes
Marie-Ève Deslauriers, secrétaire

Présentation
L'UPA et toutes ses entités ont pour mission l'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec. Le territoire du syndicat de base de Napierville couvre les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville, Sherrington et Saint-Édouard.

Véhicule de diffusion de l'information / Actions et démarches entreprises

Réunions, articles, mémoires	<ul style="list-style-type: none"> - Sortie médiatique en novembre 2010 contre le projet http://www.canadafrancais.com/coupdoeil/index.php/2010/11/11/dossier-eoliennes/projet-eolien-de-saint-valentin-lupa-proteste/ - Dépôt d'un mémoire au BAPE sur le projet de Saint-Valentin et publication sur le site web
------------------------------	--

Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés
UPA de Lacolle

Enjeux soulevés

Enjeux globaux

- Protection du territoire agricole
- Développement agricole local

Enjeux spécifiques au développement éolien

- Imposition des pylônes électriques sur les terres agricoles
- Iniquité entre agriculteurs récepteurs de pylônes et d'éoliennes
- Manque de consultation des acteurs agricoles par Hydro-Québec
- Impacts divers du parc éolien sur les terres agricoles
- Rupture sociale causée par le projet

Pistes de solutions / Recommandations

- Informer la population à l'avance de la nécessité d'installer des pylônes électriques
- Ne pas imposer des servitudes pour l'installation des pylônes électriques
- Consulter les entités agricoles locales afin de planifier des programmes de compensation de la perte de territoire agricole
- Informer les producteurs agricoles des impacts qu'auront les ententes avec les promoteurs sur les droits de construire.

– Fiche synthèse –
Comité des citoyens
de Saint-Bernard-de-
Lacolle

Responsables
Robert Patenaude,
président et conseiller
municipal
Christian Cloutier,
secrétaire

Nombre de membres
59
Sources de financement
Inconnues

Coordonnées

Présentation
Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle est un organisme communautaire sans but lucratif fondé en 2002 qui a pour principaux objectifs de promouvoir et d'améliorer la situation environnementale et sociale de sa collectivité.

Véhicule de diffusion de l'information / Actions et démarches entreprises
Réunions, mémoires - Dépôt d'un mémoire au BAPE sur le projet de Saint-Valentin
Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés
- Aucune connue

Enjeux soulevés
Enjeux globaux

- Protection de l'environnement naturel pour les générations futures
- Remise en question des choix énergétiques dans la Stratégie énergétique 2006-2015 sur les plans de la durabilité et de la viabilité à long terme de la filière éolienne

Enjeux spécifiques au développement éolien

- Développement de plusieurs parcs éoliens
- Manque d'acceptabilité sociale
- Impacts sur la faune aviaire et les chiroptères
- Impact des lignes de transmission
- Rupture sociale causée par le projet
- Critique des méthodes de communication et de développement de projet des pré développeurs

Pistes de solutions / Recommandations

- Localiser les parcs éoliens dans des zones non habitées
- Développer des programmes d'économie d'énergie

- Fiche synthèse -
Regroupement pour le Développement Durable des Appalaches (RDDA)
Responsables
Pierre Séguin, porte-parole
Nombre de membres
Inconnu
Sources de financement
Membres
Coordonnées complètes
BPC no.2 Casier 6 Sainte-Hélène-de-Chester (Québec) G0P 1H0 info@rdaa.ca www.rdda.ca

Présentation	
Créé en 2009, le Regroupement pour le développement durable des Appalaches estime nécessaire, légitime et vital de s'opposer fermement à l'implantation de mégaprojets éoliens industriels, tant sur le territoire de la MRC de l'Érable qu'à l'échelle des Appalaches.	
Véhicule de diffusion de l'information / Actions et démarches entreprises	
Site Internet (pétition en ligne, documentation, vidéos, revue de presse, témoignages, le journal L'Écho des Appalaches) formations, conférences, mémoires, comités sur projets précis, manifestations	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de préoccupations et contestation de décisions lors de réunions de Conseil à la MRC de l'Érable (p. ex. 18 août 2010) - Dépôt d'un mémoire sur le projet de la MRC de l'Érable - Organisation de manifestations de tracteurs le 2 novembre 2010 - Mobilisation citoyenne et appui de plusieurs groupes de contestation de projets éoliens
Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés	
<ul style="list-style-type: none"> - Publication de couverture de presse sur le projet de St-Valentin; fourniture d'information au comité Don Quichotte et Le vent tourne 	
Enjeux soulevés	
<u>Enjeux globaux</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise en question de la politique énergétique québécoise (surplus, marché, etc.) ▪ Remise en question de la rentabilité, l'efficacité et de la fiabilité de la filière éolienne 	
<u>Enjeux spécifiques au développement éolien</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts du bruit et de l'effet stroboscopique ▪ Impacts sur la santé humaine ▪ Impacts sur la valeur foncière des propriétés environnantes ▪ Impacts sur la faune et les animaux domestiques, l'eau (routes), les sols et le déboisement ▪ Impacts des ondes électromagnétiques sur les services de radio et de télécommunication ▪ Risques liés aux incidents affectant la sécurité ▪ Manque d'acceptabilité sociale 	
Pistes de solutions / Recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Programmes d'économie d'énergie - Implantation en zones non habitées telles que le Nord du Québec 	

– Fiche synthèse –
Société d'histoire des XI

Responsables
Florent Coache, président
 René Lapierre, secrétaire
 Céline Daignault, Vice-présidente
 Ronald Poliquin, trésorier

Nombre de membres
 60

Personnalités publiques impliquées
 Stéphane Billette, ancien député fédéral

Sources de financement
 Aucune connue

Coordonnées complètes
 234 rue St-Patrice, St-Patrice-de-Sherrington, Qc.
 J0L 2N0
 450-245-7823
info@shxi.ca
www.shxi.ca

Présentation
 La Société d'Histoire des XI est un organisme sans but lucratif qui vise à découvrir, préserver et promouvoir l'histoire, la généalogie et le patrimoine des onze municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville a été fondée le 9 septembre 2009.

Véhicule de diffusion de l'information / Actions et démarches entreprises

Site Internet, bulletin mensuel, conférences, mémoire	<ul style="list-style-type: none"> - Résolution du conseil exprimant leur préoccupation sur les effets d'un projet éolien sur le patrimoine, l'héritage agricole et l'agrotourisme de la région - Participation à la première partie des audiences publiques et présentation d'un mémoire sur le projet éolien de St-Valentin.
---	--

Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés

Enjeux soulevés

Enjeux spécifiques au développement éolien

- Impacts sur l'intégrité du patrimoine bâti
- Impacts sur le paysage
- Impacts sur le tourisme historique
- Intervention dans des sols avec un potentiel archéologique

Pistes de solutions / Recommandations

- Aucune émise

Groupes environnementaux

Nom de l'organisme environnemental	Échelle	Responsable ou personne-ressource	Coordonnées	Position sur développement éolien	Argumentaire et préoccupations	Interventions réalisées
Équiterre	Nationale	Steven Guilbeault, Cofondateur et coordonnateur général adjoint	2177, rue Masson, bureau 206 Montréal (Québec) H2H 1B1 514 522-2000 www.equiterre.org	Pour	<ul style="list-style-type: none"> Élément important de la stratégie de lutte aux changements climatiques Impacts environnementaux et sociaux minimes comparés à d'autres formes d'énergie Coût de production comparable à d'autres projets énergétiques actuels (barrage hydroélectrique La Romaine et biomasse) Transition imminente du secteur des transports vers une source d'électricité à faibles émissions de carbone Besoin de redéfinir rapidement la nouvelle stratégie énergétique de la province 	<ul style="list-style-type: none"> Mémoire favorable déposé au BAPE pour le projet de Saint-Valentin avec la Fondation David Suzuki et le CREM Publication du mémoire sur le site web
Fondation David Suzuki	Nationale	Karel Mayrand, directeur général du bureau du Québec	460, rue Sainte-Catherine O., suite 307 Montréal (Québec) H3B 1A7 514 316-4646 www.davidsuzuki.org	Pour		<ul style="list-style-type: none"> Mémoire favorable déposé au BAPE pour le projet de Saint-Valentin avec Équiterre et le CREM
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM)	Régionale	Richard Marois, président	303, rue Duvernay Beloeil (Québec) J3G 5S8 450 446-0662 www.crem.qc.ca	Pour		<ul style="list-style-type: none"> Mémoire favorable déposé au BAPE pour le projet de Saint-Valentin avec Équiterre et la Fondation David Suzuki
Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME)	Nationale	Jean Zigby, président Éric Notebaert, administrateur	130 Spadina Av., suite 301 Toronto (Ontario) M5V 2L4 416-306-2273 jeanzigby@gmail.com notebaert.thibault@sympatico.ca www.cape.ca	Pour	<ul style="list-style-type: none"> Absence de lien direct démontré scientifiquement entre les éoliennes et un effet potentiel ou réel sur la santé si la réglementation actuelle est respectée Possibilité de nuisances, possiblement exacerbées par d'autres effets (visuel, acceptabilité sociale, etc.) L'énergie éolienne a un impact positif sur la santé dans un contexte global de développement durable, tant pour la qualité de l'air, la qualité de l'eau que la réduction des GES. 	<ul style="list-style-type: none"> Mémoire favorable déposé au BAPE pour le projet de Saint-Valentin
Association québécoise pour la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)	Provinciale	André Bélisle, président	484, route 277 Saint-Léon-de-Standon (Québec) G0R 4L0 418 386-6992 www.aqlpa.com	Pour	<ul style="list-style-type: none"> Élément important de la stratégie de lutte aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Série de présentations sur les enjeux du développement de l'énergie éolienne dans la région de Chaudière-Appalaches en collaboration avec la conférence régionale des élus (CRÉ) et le Conseil régional de l'environnement de

Projet d'énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville – Profil social

Greenpeace						la Chaudière-Appalaches (GRECA) en août 2007.
	Nationale	Virginie Lambert-Ferry, responsable de la campagne Climat-Énergie	454 av. Laurier E., 3e étage Montréal (Québec) H2J 1E7 514 933-0021 www.greenpeace.org	Pour	<ul style="list-style-type: none"> Élément important de la stratégie de lutte aux changements climatiques Bon remplacement de la production au charbon Source d'énergie propre, sécuritaire et fiable 	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un communiqué en faveur de l'autorisation du parc éolien de l'Érable.
Nature Québec	Provinciale	Christian Simard, directeur général	Bureau 207 870, av. De Salaberry Québec (Québec) G1R 2T9 418 648-2104 www.naturequebec.org	Pour (sauf zones protégées)	<ul style="list-style-type: none"> Source d'énergie propre et renouvelable à jumeler avec l'hydroélectricité afin d'optimiser l'efficacité de la production électrique Critique du manque d'intégration des projets dans les communautés Critique des normes actuelles en matière de critères de localisation tels que les distances séparatrices (pollution sonore), la proximité de zones naturelles protégées et l'acceptabilité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Publication du Rapport « Révolution énergétique : les énergies renouvelables au Canada, propositions pour l'avenir » qui accorde une place importante à la filière éolienne Plusieurs communiqués et rapports en appui au développement de la filière éolienne Positionnement public contre le parc éolien du Massif du sud en raison de la présence d'une zone naturelle protégée
Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)	Provinciale	Yvan Croteau, président	1557-A av. Papineau, Montréal (Québec) H2K 4H7 514 392-0096 www.rqge.qc.ca	Aucune position prise		<ul style="list-style-type: none"> La filière éolienne ne fait pas consensus au sein de leurs groupes membres, donc ils n'ont pas pris position à ce jour (24 mai 2011)
Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle	Local	Robert Patenaude, président		Contre	<ul style="list-style-type: none"> Inquiétudes sur le développement de plusieurs parcs éoliens Manque d'acceptabilité sociale Impacts négatifs sur la faune aviaire et les chiroptères Impacts des lignes de transmission Rupture sociale causée par le projet Critique des méthodes de communication et de développement de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'un mémoire au BAPE pour le projet de Saint-Valentin
Mouvement écologique du Haut-Richelieu	Local	André Delage, président	C. P. 153, Saint-Jean (Québec) J3B 6Z4 450 347-7673 www.meh-r.org	Aucune position prise		<ul style="list-style-type: none"> Aucune prise de position publique en date du 24 mai 2011

**ANNEXE 10 :
CALENDRIER
PRÉLIMINAIRE DE
RÉALISATION DU
PROJET**

Calendrier de réalisation préliminaire du projet

Étapes importantes	Date début Jr/Mois/Année	Date Fin Jr/Mois/Année
Procédure concernant l'acquisition des droits terrains	01/06/2007	16/06/2010
Ententes sur l'utilisation des terrains et servitude	03/03/2008	30/06/2011
Procédures pour bénéficier d'ecoEnergie	S/O	S/O
Autorisations environnementales	03/08/2009	25/09/2012
Pour Québec	03/08/2009	25/09/2012
o Soumission de l'avis de projet	01/12/2010	01/12/2010
o Directive du MDDEP	01/12/2010	30/12/2010
o Étude d'impact	03/08/2009	01/02/2012
o Audience du BAPE	01/02/2012	31/05/2012
o Décret et avis du Gouvernement	01/06/2012	24/08/2012
o Certificat d'autorisation	24/08/2012	25/09/2012
▪ Pour Canada (si applicable)	01/12/2010	25/09/2012
o Soumission de l'avis de projet	01/12/2010	01/12/2010
o Directive du Gouvernement	01/12/2010	29/04/2011
o Décision finale concernant l'étude d'impact	01/06/2012	24/08/2012
o Autorisation et permis	24/08/2012	25/09/2012
Déboisement	S/O	S/O
Chemins d'accès	01/05/2012	28/06/2013
Ingénierie- Pan et devis	01/05/2012	28/09/2012
Achat des équipements stratégiques	01/02/2010	01/03/2012
Entente avec Hydro-Québec (interconnection au système de transmission)	02/07/2012	28/02/2013
Financement du projet	25/06/2012	01/11/2012
Construction	01/08/2013	31/10/2013
Mise sous tension initiale	01/08/2013	30/09/2013
Mise en service du parc éolien	30/09/2013	29/11/2013
Date garantie de début des livraisons (Date la plus hâtive offerte par Hydro-Québec)	01/12/2013	S/O